L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1313 - VENDREDI 13 MARS 2015 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET



• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
• Bâtiments Agricoles et Industriels

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

PAC 2015 inaudible, installation "en péril"

Coup de semonce des JA 58

Le coup de gueule des JA 58 est représentatif de la montée de l'exaspération de nombre d'agriculteurs qui ont perdu tous leurs repères, sur fond de nouvelle PAC, de revenus en berne, de charges en hausse et d'une mutation sociale et économique qui n'a de crise que le nom. La transition agroécologique à marche forcée n'est que la partie émergée de l'iceberg d'une transition économique, sociale, environnementale et sociétale de dimension mondiale. Au chapitre des bonnes nouvelles, le report des dates de déclaration de la PAC... Une avancée, mais les zones d'ombre restent encore trop nombreuses. Pages 3 et 9.



Les DDT 21,58 et 89 communiquent

Troisième volet d'un spécial PAC 2015 qui va se décliner pendant plusieurs semaines :

« Verdissement »

Page 19

Dossier Enseignement

Des métiers d'avenir

Page 22 - 27

Encart: Catalogue Delta Force Debruin (certains cantons de la Nièvre et de l'Yonne)

Côte d'Or

› Maison de l'agriculture

Cap sur bretenière



Nièvre

› 1er marché bio à la ferme

Dornes rend ses produits accessibles



Yonne

› Jeunes agriculteurs

Comment améliorer la coopération inter-filières ?





DISTRIBUTEUR d'ENGRAIS CENTRIFUGE AXIS 20.1w
La pesée accessible à tous
Encore quelques machines en stock
KUHN
be strong, be KUHN
* Soyez forts, soyez KUHN
G. BUCHEZ
Secteurs :
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert - Nevers
03 86 20 17 38

Trimble
Guidage par GPS
Agriculture de précision
TSMA, votre nouveau partenaire ESPAD – Trimble
Centre Nivernais / Morvan / Pays Corbigeois
TSMA
Nicolas BRIET, Tél. 06 76 50 23 86
Guidage performant à partir de 1.145 € HT !



ESPAD
ESPAD, Distributeur Trimble depuis 2004
Tél. 06 07 90 73 76 – contact@espad.fr
www.espad.fr

Sommaire

Côte d'Or
04 • Tuberculose bovine: Six foyers pour le moment
05 • Maison de l'agriculture: Cap sur Bretenière
06 • Bovins allaitants: La Parthenaise sort de son berceau
07 • Six mois après l'incendie: Galère moutonnière
08 • PAC: Le plateau n'avait pas besoin de ça

Nièvre
09 • De mauvaises nouvelles en déceptions… Les JA 58 voient rouge
10 • 1er marché bio à la ferme: Dornes rend accessible ses produits locaux et «équitables»
11 • Journée des droits des femmes: 12 ambassadrices reçues par le préfet

Yonne
12 • JA 89: Comment améliorer la coopération inter filières ?
13 • 49ème Foire de Saint-Léger-Vauban: Une édition 2015 sous le soleil
14 • Élevage: Une formation qui a «du chien!»
15 • AVE 89: Quand l'emploi se partage

Bourgogne et ailleurs
16 • Prospective: Interbev Bourgogne à l'écoute du futur

Filières
17 • Cultures Chanvre, Réussir l'implantation
18 • Élevage Gaz à effet de serre : Ah la vache !

Dossier PAC 2015
19 • Verdissement

Comprendre
20 • Élections départementales : un scrutin qui impacte les territoires ruraux

Dossier
22 • Spécial ENSEIGNEMENT

Infos Services
28 • Économie & Gestion
29 • Firmes & Machinisme
30 • Analyses et tendances
32 • Petites annonces
35 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

En bref

Bio Les aides au maintien rabotées de 25% en 2014

«L'annonce d'une coupe franche de 25% sur les aides au maintien pour la récolte 2014 fait l'effet d'une douche froide», ont déclaré l'Apca (chambres d'agriculture), Coop de France (coopératives), la Fnab (agriculteurs bio) et le Synabio (entreprises bio) dans un communiqué, le 10 mars. L'enveloppe disponible pour les aides bio (conversion et maintien) en 2014 est de 103 millions d'euros. *«En 2014, ce que nous avions prévu en termes d'aides sur l'AB a été dépassé par le nombre d'hectares en reconversion et nous avons dépassé le budget »*, a déclaré Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, le 10 mars. Car la totalité des demandes a atteint 114 millions d'euros en 2014. Selon le ministère *«la priorité étant de payer l'aide à la conversion avec le montant maximum, il n'est pas possible de servir la totalité des aides au maintien»*. Au-delà de l'année 2014, dans le cadre du plan Ambition bio, le montant des aides permettant de soutenir la conversion ou le maintien en bio doit être de 160 millions d'euros en moyenne sur 2014/2020 pour atteindre 180 millions d'euros en fin de période.

PAC Les transferts de DPB entre fermiers restent toujours problématiques

Si *«les derniers arbitrages ont été rendus»* concernant l'application française de la PAC, il reste *«un sujet non encore réglé»*: le transfert des DPB (droits à paiement de base) entre fermiers, a annoncé le ministre de l'Agriculture Stéphane le Foll lors une conférence de presse du 10 mars. Le ministre a donc pris *«l'engagement»* de traiter ces transferts dès maintenant, quitte à trouver un accord avec la Commission européenne à postériori. *«Nous ne sommes pas d'accord avec l'interprétation de la Commission»*, estime-t-il, tout en précisant: *«nous ne voulons pas de discrimination entre agriculteurs»* du fait de ces transferts. Il a également réaffirmé sa volonté que les aides PAC soient versées aux agriculteurs *«d'ici la fin 2015»*. *«Dans ce sens, nous devons pouvoir être en capacité de [leur] répondre de manière cohérente»*, a-t-il conclu. Il est resté évasif quant au versement anticipé d'une partie des aides mi-octobre comme les années précédentes, à l'exception de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Le ministère a d'ores et déjà annoncé une partie du versement pour septembre.

Volailles La Pologne en passe de devenir le premier producteur européen

«La Pologne est en passe de devenir le premier pays producteur européen de volailles», a déclaré Gilles Le Pottier, délégué général de l'interprofession de la dinde (Cidef), le 10 mars, lors d'une conférence de presse de l'APVF (association de promotion de la volaille française). En 2014, la France est toujours le premier producteur européen (1,824 Mt, en baisse de 2% par rapport à 2013) devant la Pologne (1,763 Mt, +9%) et l'Allemagne (1,75MT, +3,1%). Ses exportations vers la France ont progressé de 26% la même année à 5000 tonnes, rappelle le Cidef. En 2014, la Pologne a contribué à plus du tiers de la croissance de la production européenne. Elle n'était que le 5ème producteur européen en 2010. *«En Pologne, c'est l'effervescence»*, commente Gilles Le Pottier. *«C'est une façon d'occuper le territoire et de créer de l'emploi rapidement»*.

PRI info

Côte d'Or Comment trouver un repreneur ?

Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou rechercher un associé ? Prenez contact avec l'ODASEA. Un conseiller vous accompagnera dans les différentes actions pour mener à bien votre transmission et/ou votre association. Il pourra vous présenter des candidats dont le projet est compatible avec au Répertoire Départ Installation (RDI) (service financé par l'État). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 45 99 (accueil financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne La retraite ça se prépare

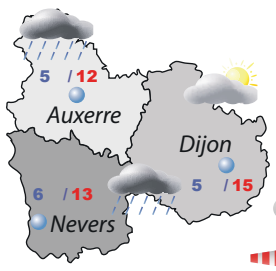
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 13 au 22 mars

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 13 Mars

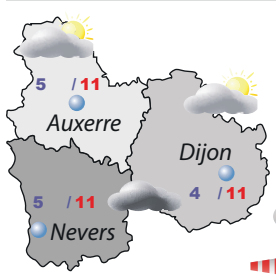


Mitigé
Ce vendredi sera partagé entre précipitations et timides apparitions du soleil. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 14 à 16 °C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

St Rodrigue
Soleil : 07:04 - 18:48
Lune : 01:38 - 11:13

Samedi 14 Mars

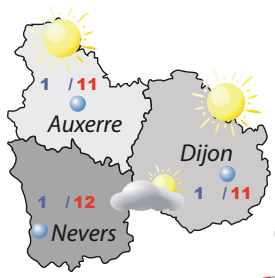


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents resteront modérés.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Nord-Nord-Est 30 km/h

Ste Mathilde
Soleil : 07:02 - 18:50
Lune : 02:34 - 12:07

Dimanche 15 Mars



Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce, avec quelques nuages très localement.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 11 à 13 °C
Vents : Est 20 km/h

Ste Louise
Soleil : 07:00 - 18:51
Lune : 03:26 - 13:08

Prévisions à 7 jours

Lundi 16 au Mercredi 18 Mars :
Le ciel sera nuageux ces prochains jours.
Vents : Sud à 30 km/h
T° mini. : 3 à 11 °C T° maxi. : 15 à 17 °C

Jeudi 19 au Dimanche 22 Mars :
De belles éclaircies jusque samedi. Ce dimanche se déroulera sous la pluie.
Vents : Sud-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 7 à 10 °C T° maxi. : 15 à 17 °C

clin d'œil



Mise en œuvre de la PAC

La FNSEA obtient le report des déclarations

Alors que la profession agricole ne cesse de réclamer les derniers arbitrages avant le début des déclarations PAC, le ministre de l'Agriculture vient d'annoncer que les agriculteurs pourront déposer leur demande du 27 avril au 9 juin, mais tout n'est pas réglé, loin de là.

Devant l'absence de règles claires sur certains points de la PAC 2015-2020, la profession agricole et la FNSEA en tête demandaient au ministre de l'Agriculture un report de la date limite pour les déclarations PAC, habituellement ouvertes du 1er avril au 15 mai. Avec succès, puisqu'en accord avec la Commission européenne, les agriculteurs auront ainsi du 27 avril au 9 juin 2015 pour déposer leurs demandes d'aides PAC, a annoncé Stéphane Le Foll le 10 mars devant la presse.

Pour autant, les revendications de la FNSEA et des Jeunes agriculteurs n'ont pas toutes été satisfaites. Le transfert des Droits à paiement de base (DPB) entre fermiers n'est toujours pas réglé avec la Commission européenne qui lie ces paiements au transfert de foncier, malgré la volonté du ministre de *«ne pas laisser ces agriculteurs sans aides»* en assurant que les transferts entre fermiers se feraient sans attendre le feu vert de la Commission européenne.

Stéphane Le Foll n'a pas non plus détaillé les modalités de mise en œuvre de l'Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), se contentant d'expliquer que Bruxelles est finalement revenue sur sa position qui était *«de verser l'ICHN à tous les hectares en zone de handicap naturel»*. La prise en compte du siège de l'exploitation et la dégressivité proportionnelle des aides semblent ainsi acquises, mais la Commission ne semble pas être revenue sur l'absence de limite d'âge donnant droit à l'ICHN.

En ce qui concerne les haies, autre point d'achoppement entre Bruxelles, le ministère et la profession, elles seront bien prises en compte au titre des surfaces éligibles aux DPB mais sans dérogation en ce qui concerne la BCAE 7 (maintien des éléments topographiques). Une situation peu satisfaisante pour la FNSEA, JA et les Chambres d'agriculture qui ont écrit le 9 mars à Stéphane le Foll pour dénoncer *«la sanctuarisation des haies»* qui *«signe le coup d'arrêt à toute initiative pour les développer»*. Les services du ministère ont néanmoins précisé qu'un *«déplacement des haies est possible jusqu'à 2 % par an»*. Enfin, le ministre a également annoncé avoir réglé *«l'éligibilité des aides sur tout ce qui a trait à l'agropastoralisme»*.

Cohérence nécessaire pour assurer les paiements

Avec cette année de mise en œuvre chargée, Stéphane Le Foll ne peut cependant pas se prononcer pour le moment quant à la réalité d'un versement des aides au 15 octobre, mais s'est engagé à ce qu'elles soient payées avant la fin de l'année 2015. Néanmoins, *«il faut que les déclarations se fassent bien, vite et de manière efficiente»*, a-t-il expliqué. Pour y parvenir, des comités d'appui seront mis en place dans chaque département, sous l'autorité des préfets et se réuniront pendant toute la durée des déclarations pour assurer la cohérence des procédures. Regroupant les services décentralisés, les Chambres d'agriculture, les centres de gestion et les organisations professionnelles agricoles, ces comités doivent être préfigurés d'ici fin mars dans chaque département.

Pour le ministère, les procédures de déclarations seront également plus simples grâce à la nouvelle cartographie, plus précise, qui sera mise à leur disposition le 27 avril. Réalisée par l'Institut géographique national, cette cartographie est un engagement de la France suite à la procédure d'apurement réalisée par la Commission européenne : 1 milliard d'euros a ainsi été réclamé à la France pour des erreurs dans les déclarations sur la période 2008-2012, liées à l'ancienne cartographie. Si l'élaboration de la nouvelle cartographie a ajouté une charge supplémentaire dans la mise en œuvre de la nouvelle PAC, le ministre de l'Agriculture précise également qu'elle permettra une meilleure estimation de la consommation de foncier agricole, point d'attention de la profession.

Les points en suspens et les attentes

Concernant l'ICHN, la FNSEA demande le maintien des règles d'attribution existantes et, notamment, que soit réintégrée la limite d'âge, qui accordait le bénéfice de l'ICHN aux seuls exploitants en activité et facilitait ainsi le transfert d'exploitation aux plus jeunes, une fois la limite d'âge dépassée. Elle demande aussi que l'ICHN soit accordée aux exploitations dont plus de 80% des surfaces sont localisées en zones défavorisées, ainsi qu'un supplément pour les ovins, les caprins et les porcins en zone de montagne. Autre sujet de blocage, celui des droits à paiement de base entre fermier sortant et fermier entrant aujourd'hui impossible puisque ce transfert est lié au transfert du foncier. La situation particulière des haies représente également une attente spécifique dans le cadre d'une BCAE, la FNSEA considère la situation actuelle comme contre-productive pour la biodiversité. D'autres points restent en attente d'éclaircissement, comme le classement des prairies permanentes, des jachères et des prairies temporaires. Enfin la FNSEA entend que le report de la date limite des déclarations se fasse sans préjudice sur la date de versement des aides.

Agriculture écologiquement intensive

L'agriculture à l'heure de la «Big data»

Les techniques de gestion de données en grand nombre commencent à gagner l'agriculture. Associées à des équipements tels que les drones, capteurs ou le pilotage automatique d'agroéquipements, ils devraient permettre de respecter davantage l'environnement sans sacrifier la productivité agricole. Ce fut un des thèmes dominants des entretiens de l'agriculture écologiquement intensive les 4 et 5 mars à Angers.

«L'intensification écologique va se traduire par la nécessité d'une plus grande précision dans la gestion des terres ou des troupeaux», explique Michel Griffon, président de l'AEI (association pour l'agriculture écologiquement intensive) qui tenait ses entretiens 2015 à Angers les 4 et 5 mars. Une plus grande précision, cela signifie que l'information va devoir s'affiner et se multiplier. D'où l'importance que ces entretiens, consacrés aux transitions vers l'AEI, ont accordé à la gestion des données en grand nombre, dite aussi *«Big Data»*. Une présentation par Gilles Babinet, un entrepreneur spécialiste de la question, conseille auprès de la Commission européenne fit forte impression. La gestion des données multiples pourrait bien rendre d'immenses services à la paysannerie africaine par exemple.

Demain, grâce à des capteurs biométriques sur les bovins, poursuit Michel Griffon, il sera peut-être possible d'adapter l'alimentation à la configuration de chaque bovin. D'ores et déjà, à entendre Gilles Babinet, des capteurs permettent de déceler une poussée de fièvre sur une vache laitière, préfigurant peut-être une mammite à soigner préventivement.

Des stocks en flux

«Il ne faut pas faire de promesse qu'on ne pourra tenir», prévient cependant Christiane Lambert, vice présidente de la FNSEA, toujours attentive à ces nouvelles opportunités technologiques.

Mais la Big data, ce n'est pas de la science fiction. De nombreuses entreprises se sont créées dans ces domaines, tant dans les équipements que dans la gestion de données. Le principe de base est de transformer des stocks de données en flux. Un agriculteur reçoit une information ou un conseil et en échange envoie une information à son tour. Elle peut être personnalisée ou anonyme, voire envoyée sous pseudonyme. Agrégées, ces informations permettent à leur tour de délivrer des préconisations. Reste à spécifier la nature juridique de ces données, leur caractère confidentiel, opposable ou non.

Monsanto vendeur de données

L'opportunité fait saliver bon nombre d'industriels. Monsanto, qui a récemment fait l'acquisition d'une société de traitement de données sera-t-il demain un vendeur de données plutôt que d'agrochimie. Ou, plus sûrement des deux ? Dans un domaine voisin, les grandes surfaces de distribution sont déjà devenues des grandes habituées de ces Big data.

Mais pour Michel Griffon, la nécessité d'une très brande précision dans la conduite des parcelles implique forcément une démarche de cette nature si on veut associer rendement et écologie. En effet, toute l'agriculture s'est développée sur le principe de la concentration des exploitations et de l'agrandissement des parcelles. Si l'on ne peut ou ne veut pas remettre en cause cette tendance, il faut trouver des techniques de suivi détaillé des surfaces. *«On a agrandi les parcelles, dit-il, et pourtant il faut des traitements différenciés : c'est une des clés de la productivité et de l'écologie»*. Donc, *«l'information devient à son tour un élément clé des rendements»*. Capteurs, drones, Big data…de nouveaux champs technologiques apparaissent pour le moment agricole. Des technologies qui devraient l'aider à répondre à une multiplicité de fonctions telles que les décrivait Maximilien Rouer, DG délégué de Greenflex et fondateur de BeCitizen : alimentation de masse, produits de qualité, dépollution, énergie, lien social, stockage de carbone, maintien de la biodiversité. *«Je n'ai jamais vécu une période aussi favorable à l'agriculture alors que les agriculteurs eux mêmes doutent»*, constatait Jean-Marie Séronie, conseiller du réseau CerFrance.

HP



► Agenda

Du 23/03 au 27/03:
Instants santé à Pouilly et Précy

Les Instants Santé de la MSA, pour le canton de Pouilly-en-Auxois, se dérouleront du 23 au 27 mars de 7h30 à 1h30 à l'Espace Jean-Claude Patriarche. Ceux du canton de Précy-sous-Thil, auront lieu du 31 mars au 2 avril, aux mêmes horaires au gîte d'étape communal de Précy.

Réunions Groupama

Les assemblées générales des caisses locales Groupama ont débuté mardi à Seurre. Elles se poursuivent dès aujourd'hui. Voici le planning complet (toutes les réunions débutent à 18h30 si l'horaire n'est pas marqué) : Semur (19 mars, lieu à déterminer), Montbard (24 mars à la salle polyvalente de Saint-Rémy), Gevrey-Chambertin (25 mars à la maison de Marsannay), Saint-Seine-l'Abbaye (26 mars à l'Hôtel de la Poste), Meursault (27 mars à la salle des fêtes de Corcelles-lès-Arts).

28-29/03 Marché de producteurs à Beaune



Bienvenue à la Ferme organise la sixième édition de son marché de producteurs aux Halles de Beaune samedi 28 mars de 17 heures à 21 heures et dimanche 29 mars de 9 heures à 18 heures. Animations, animaux de la ferme, entrée gratuite.



Tuberculose bovine

Six foyers pour le moment

Trois nouveaux cas ont été décelés depuis l'assemblée générale du GDS du 22 janvier.

Les mathématiques n'ont guère leur place dans ce genre d'hypothèse... Malgré tout, la campagne de prophylaxie 2014/2015 devrait vraisemblablement ressembler à la précédente. A la date du 2 mars, six foyers de tuberculose bovine étaient recensés dans le département, quand 65% des exploitations étaient dépistées. Le bilan final pourrait être voisin de celui enregistré lors de la campagne 2013/2014 avec ses dix foyers. Pour l'instant, aucune forte suspicion n'est déclarée dans d'autres fermes et la maladie reste localisée dans sa zone historique. Parmi les six foyers, deux connaissent la tuberculose bovine pour la seconde fois. Un élevage est contaminé pour la troisième fois. Le Groupement de défense sanitaire de Côte d'Or reste prudent sur l'analyse de ces chiffres, des inconnues subsistent quant aux contrôles post-42 jours. Le GDS reste également méfiant sur des chiffres qui iraient dans le sens d'une contamination moindre de la faune sauvage. Les 4% de blaireaux annoncés positifs sur l'ensemble du département seraient localisés dans cette même zone historique de la maladie. Cette donnée se traduirait donc par d'importants pourcentages d'animaux infectés dans cette zone déterminée. Le GDS se contente de rappeler les 44 foyers avérés il y a trois ans et les progrès réalisés depuis. La tendance est souhaitée une nouvelle fois à la baisse pour cette année. Un bilan inférieur ou égal à dix foyers serait forcément apprécié dans un département qui se bat depuis des années contre la tuberculose bovine et qui arrive, contrairement à d'autres secteurs français, à stabiliser voir à baisser son nombre de foyers.

AURÉLIEN GENEST


La prophylaxie étaient réalisée dans deux tiers des élevages début mars.

Chasse

Un bilan bien armé

La barre des 9 000 sangliers, 11 000 chevreuils et 1 800 cerfs a été dépassée cette année en Côte d'Or.


La réalisation des plans de chasse sangliers varient de 47 à 74% dans les 13 unités de gestions du département. Ils variaient de 40 à 60% l'an passé.

La chasse s'est terminée le 28 février. Le nombre de sangliers prélevés est resté sensiblement le même que l'an passé (9 139 contre 9 489) alors que le nombre de bracelets attribués avait chuté de près de 4 000 unités (de 18 476 à 14 558). Le taux de réalisation bondit de 51 à 62% en un an. Pour les chevreuils, un quasi-équilibre est constaté avec un taux de réalisation qui dépasse une nouvelle fois les 80%. Le nombre de cerfs prélevés est lui aussi similaire à la précédente campagne de chasse. L'interdiction de l'agrainage, le classement nuisible du sanglier et l'augmentation des plans de chasse demandés par la FDSEA commencent à porter leurs fruits. La commission *«Dégâts de gibier»* du syndicalisme majoritaire de Côte d'Or s'est d'ailleurs réunie la semaine dernière à Dijon. Le président Thierry Besançon s'est voulu prudent sur l'interprétation de ces chiffres : *«Certains points noirs persistent malheureusement dans le département. Nous appelons à la vigilance sur l'ensemble des cantons pour poursuivre les efforts engagés dans la régulation du gibier»*.

D'autres inquiétudes

Thierry Besançon a évoqué un certain nombre de problématiques lors de cette réunion. La première concerne l'évolution de la réglementation pour les déclarations : *«les agriculteurs doivent bien avoir en tête les nouveaux éléments sur l'interprétation des îlots et des parcelles, le minimum à déclarer... La FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture vont éditer dans les prochaines semaines une plaquette où tout leur sera clairement expliqué»*. Un autre problème d'interprétation inquiète le président : celui-ci concerne le logiciel de paiement utilisé par la fédération des chasseurs. *«La réglementation évolue là-aussi et nous ne sommes pas d'accord sur leur manière de procéder et de contester les déclarations dites abusives»* relève Thierry Besançon. Une dernière inquiétude concerne le paiement de dégâts dans les tournesols : *«nous étions pourtant tombés d'accord sur un barème déterminé, avec un prix fixé avec les chasseurs mais celui-ci serait aujourd'hui contesté. Je n'ose même pas imaginer que ces problèmes de paiements ne soient pas réglés rapidement. Dans le cas contraire, la FDSEA s'adressera directement au préfet»*.

AURÉLIEN GENEST

Maison de l'agriculture

Cap sur Bretenière

Le béton se termine et les aménagements intérieurs débuteront très prochainement à Bretenière.



La future Maison de l'agriculture sera le lieu de travail de près de 200 salariés qui quitteront la Cité des Ducs -et principalement le 42, rue de Mulhouse- en septembre prochain. Il faudra parcourir une douzaine de kilomètres depuis la sortie de Dijon pour y accéder, en traversant Longvic et en prenant la direction de Saint-Jean-de-Losne. Le maire Hervé Bruyère voit d'un très bon œil cette arrivée de l'agriculture côte d'orienne, notamment pour les commerces dans ce village de moins de 800 âmes : *«C'est une belle opportunité et Bretenière devrait logiquement gagner en attractivité»*. Pour l'anecdote, les salariés des OPA n'auront qu'à traverser la route pour se rendre à Magapomme, société spécialisée dans la production et la vente de fruits. Une zone artisanale et commerciale de neuf hectares se trouve à proximité avec un supermarché Colruyt, une pizzéria, un salon de coiffure et bien d'autres PME. Certains agriculteurs pourront même livrer leurs productions végétales en passant par le silo Dijon Céréales... Bretenière est une commune du Grand Dijon en plein développement : dix-sept logements seront mis à la location en juin et une quarantaine de pavillons sont actuellement en construction. Petite précision : la bonne orthographe de Bretenière s'écrit sans le «s» final. *«C'est une très longue histoire, qui date d'avant 1800»* confie Hervé Bruyère, *«il y avait initialement un s, mais il a disparu avant de revenir... Il a été définitivement supprimé en 2006, suite à une demande de la préfecture qui faisait part d'une certaine ambiguïté avec un village du Jura qui s'écrivait de la même manière»*. Encore présent sur plusieurs panneaux, le «s» n'est plus d'actualité.


Le gros œuvre est pratiquement achevé.

AURÉLIEN GENEST

Parc National

Vote de l'Assemblée générale du 11 février, un résulat en trompe l'œil

Mercredi 11 février, à l'issue de l'Assemblée Générale du GIP, son président annonçait *«le Parc National poursuit sa construction dans le dialogue et la concertation, le dossier de prise en considération ayant été validé à 78%»*.
Il ne restait donc aux agriculteurs que leurs yeux pour pleurer…
Mais n'était-ce pas plutôt lié à l'accueil réservé par Monsieur le **Préfet (1) qu'aux résultats en tant que tel ?**
Une nouvelle fois (comme le 30 septembre 2014 à Montigny ou lors de la consultation institutionnelle d'octobre à décembre 2014), le GIP a jeté de la poudre aux yeux lors de la communication des résultats du vote. Mais ne perdons pas de vue que leur objectif est de maintenir - même artificiellement - une adhésion élevée au projet actuel.
Car, si l'on donne une vision factuelle aux résultats, l'analyse montre une toute autre réalité. En retirant les voix de Monsieur le Préfet Coordonnateur - 120 voix obligatoirement acquises au oui - et que l'on se focalise uniquement sur les acteurs du territoire, les résultats montrent que seulement 54% des avis sont favorables au projet actuel !
Même en tenant compte du total des 507 voix représentées sur 630, le taux d'adhésion au projet actuel n'est pas si élevé que prétendu. Les 394 voix favorables et 101 opposées au projet, représentent une :
Diminution de 10% du nombre de voix favorables par rapport à l'assemblée générale de Montigny sur Aube (394 par rapport à 432 voix)
Augmentation de 30% du nombre de voix défavorables (101 par rapport à 76 voix)
Adhésion globale au projet actuel de seulement 62% (394 sur 630 voix).
De quoi tourner de l'œil pour les responsables du GIP !
Il est aisé d'affirmer que la profession agricole se positionne sur ce dossier avec des œillères. Pourtant notre position *«Oui au Parc mais sans terre agricole»*, sauf sur la base du volontariat permet de faire le consensus des acteurs locaux avec un retour au projet de 2009.
Mais ne dit-on pas *«Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir?»* Le GIP ne devrait-il donc pas ouvrir les yeux, pour enfin prendre en considération les attentes du territoire ?

COMMUNIQUÉ FDSEA

(1) Pour rappel le Préfet Coordonnateur a, à plusieurs reprises, fait usage de gaz lacrymogène sur les agriculteurs, les citoyens présents et certains participants à l'AG pour obtenir le quorum et faire voter le dossier de prise en considération.

Enquête sur le salariat

AgroSup Dijon en investigation

Des étudiants sont intervenus au dernier bureau de la Chambre d'agriculture.

Quel est le profil des salariés agricoles en Côte d'Or ? Pour y répondre, la Chambre avait sollicité AgroSup Dijon en fin d'année dernière. Le travail effectué a fait l'objet d'une présentation lundi 2 mars lors de la réunion des membres du bureau. Les exploitations agricoles emploient aujourd'hui 3 000 salariés permanents dans le département, soit un peu plus du quart des actifs. *«Ces chiffres sont en légère augmentation et varient considérablement selon les productions»* assurent les élèves-ingénieurs. Si la viticulture recrute le plus de salariés, la situation de ces derniers n'est pas toujours *«très stable»* avec une importante proportion de saisonniers. *«C'est un peu à l'image des salariés agricoles dans le département, dont l'écrasante majorité sont en CDD»* ajoutent les étudiants. Les coûts, la sécurité, les normes, les démarches administratives et les difficultés à *«trouver la bonne personne»* seraient les principaux freins au recrutement de salariés à temps plein et sur une période indéterminée. Sur demande de la Chambre d'agriculture, l'étude s'est consacrée plus spécifiquement aux systèmes polyculture élevage : *«les départs en retraite et le renouvellement des actifs sont de réelles problématiques»* relayent les futurs ingénieurs, *«les besoins de main d'œuvre sont importants mais le recrutement ne suit pas forcément, faute de moyens et de soutiens. Un agriculteur nous a fait part de son point de vue : pour lui, le salariat est pourtant l'avenir de l'agriculture devant les reprises familiales qui ne sont plus systématiques»*.

AURÉLIEN GENEST


Les élèves ont restitué leur enquête menée dans le département.

Interprétation professionnelle

Par cette étude, la Chambre d'agriculture rappelle sa volonté d'accompagner le para-agricole et le collège des salariés dans son ensemble. Aurélien Viellard, président du pôle *«formation, installation, transmission et emploi»*, retiendra plusieurs choses de cet exposé: *«Le salariat compense la plupart du temps une charge de travail devenue importante. Les salariés recrutés pour apporter de la valeur ajoutée sur de nouveaux ateliers restent malheureusement très rares»*. Aurélien Viellard constate qu'une grande partie des salariés ne sont pas suffisamment formés : *«nous allons tenter de savoir quelles en sont les raisons. La Chambre est là pour répondre à leurs attentes. Le salariat va devenir de plus en plus important en agriculture et nous tâcherons d' assurer son bon développement»*.



Innovations

Strip-till et GPS en démonstration à Tart le Bas le 19 mars

9 étudiants en BTSA agronomie-productions végétales vous invitent à une journée sous le signe de l'innovation à la Ferme du lycée agricole de Quetigny à Tart le Bas, le jeudi 19 mars à partir de 9h.



Cela s'appelle un Projet d'initiative et de communication (Pic), mais pour les neuf élèves en BTSA Agronomie-productions végétales du lycée agricole de Quetigny, engagés dans ce projet, il s'agit avant tout de mettre en avant une technique d'avenir «*appelée*» comme le souligne Mathieu Faivre, l'un des organisateurs de la journée «*à un grand avenir si l'on considère la nécessité de préserver au maximum la biomasse des sols*». Le strip-till n'est pas encore très connu et les différentes utilisations du GPS sur différents outils peut présenter de nombreux avantages. Rendez-vous est donc donné à tous les agriculteurs intéressés par le strip-till et l'utilisation de technologies de pointe comme le GPS, pour une journée placée sous le signe de l'innovation, le jeudi 19 mars, à Tart le Bas, à la ferme du lycée. Les concessionnaires et partenaires de l'opération ont bien joué le jeu puisque 4 strip-till et 3 systèmes GPS seront en démonstration, auxquels il faut ajouter des pulvérisateurs et des distributeurs à engrais.

L'entrée est gratuite et après un café d'accueil à 9h, la journée commencera par une conférence en salle à 9h30. A 12 heures une restauration est prévue au tarif de 9 euros (pizza et boisson) et à partir de 14h commenceront les démonstrations en dynamique, jusqu'à 17h, fin de la journée. Tout a été prévu pour le confort des visiteurs, puisqu'un bus assurera les visites sur les parcelles de démonstration ce qui facilitera d'autant la circulation sur les chemins d'accès à la zone.

▸ En bref

Besoin d'un salarié à temps partiel ?

Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 vous propose une alternative à ces besoins. Partager le temps de travail d'un salarié c'est bénéficier d'un salarié compétent, juste le temps dont vous avez besoin, et à un coût optimisé. Le groupement d'employeurs départemental mutualise les besoins de main d'œuvre du territoire dans le but de constituer des postes à temps complet et donc attractifs pour les salariés. Cette démarche permet aux adhérents de bénéficier de manière pérenne d'un salarié le temps dont ils ont besoin et aux salariés d'avoir un poste à temps complet. Cette formule présente également l'avantage de décharger les adhérents de toute la gestion administrative liée au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire, gestion des congés...) et d'être accompagnés dans la relation avec le salarié. Actuellement 3 postes sont à compléter au sein du groupement d'employeurs :
- Un salarié en polyculture élevage sur le secteur de Nuits Saint Georges disponible 2 jours par semaine.
- Un salarié en polyculture élevage lait/allaitant sur le secteur de Pontailler sur Saône disponible 2 jours par semaine.
- Un salarié en polyculture élevage lait/allaitant sur le secteur de Sombernon disponible 1 à 2 jours par semaine.

Pour plus d'informations, contactez Céline Flückiger au 03 80 68 67 68



Bovins allaitants

La Parthenaise sort de son berceau

Un éleveur du canton de Saint-Jean-de-Losne a fait le choix d'une race originaire de Vendée.

S'il élève des Parthenaises aujourd'hui, c'est un peu -voire beaucoup- grâce à son frère : «*François était en stage dans une exploitation près de Venarey-Les Laumes où il y en avait. Il m'en a parlé en bien et j'en ai finalement acheté !*» se rappelle Vivien Lévêque, dans sa ferme de polyculture-élevage à Magny-lès-Aubigny. Ce jeune éleveur de 30 ans, en Earl avec son père Philippe, s'est laissé convaincre par les facilités de vêlage de la Parthenaise et ses prix de vente : «*ce sont des animaux précoces que l'on peut vendre à la viande dès l'âge d'un an. J'ai également des Charolaises, la conduite est différente. La durée d'engraissement est beaucoup plus longue avec des Parthenaises mais on s'y retrouve clairement et nous n'avons plus besoin du marché italien. Des éleveurs de Vendée obtiennent des prix de 6,10€/kg sur l'ensemble de leurs animaux de moins de 10 ans. Nous n'en sommes pas encore à ce stade ici, mais ce serait l'idéal c'est sûr*». La viande de Parthenaise est réputée fine, tendre et juteuse. «*On la retrouve principalement dans les marchés locaux et en région parisienne. La Suisse et la Grèce sont aussi très demandeuses*» indique Vivien Lévêque, propriétaire de vingt mères et autant de veaux aujourd'hui, cinq ans après s'être procuré ses huit premiers bovins. Le Côte d'Orien fait partie du syndicat de la Parthenaise de l'Est qui a tenu son assemblée générale la semaine dernière dans sa commune. Vivien Lévêque, membre du bureau, a profité de l'occasion pour faire visiter son exploitation : «*nous étions 35 personnes, dont le directeur de l'OS et deux vice-présidents originaires du berceau. L'un de nos objectifs était de mieux se connaître entre nous pour faciliter la commercialisation de nos animaux dans les années à venir. En effet, nous sommes un peu excentrés par rapport au berceau de la race et l'écoulement de la production n'est pas toujours facile*». L'éleveur inscrit au Herd Book pense notamment aux coûts de transports et à la régularité d'approvisionnement de la filière : «*il n'y a pas beaucoup de cheptels parthenais dans le coin, peut-être une petite dizaine dans le département. Et généralement ce sont des élevages assez récents dans lesquels on garde plus qu'on ne vend. Mieux se connaître permettra de se caler à l'avenir et faire appel à un camion pour un maximum de bovins*».


Vivien Lévêque proposait la visite de son exploitation le 24 février.

AURÉLIEN GENEST

Jugement de bétail

Premier, partout où il met les pieds

Un jeune du Legta La Barotte s'est imposé dans une épreuve nationale de pointage.

Champion à Dijon en novembre, champion à Paris en février ... Quentin Lhomme a fait un carton plein dans les épreuves de jugement de bétail cette année. Premier du concours Simmental française organisé à la ferme Côte d'Or, le jeune homme de 16 ans originaire d'Hauteville-lès-Dijon a récidivé au salon de l'agriculture. «*Je devais pointer deux vaches, toujours en race Simmental, sur différents critères comme les mamelles, les aplombs, la musculature… Quand j'ai rendu ma copie, je savais que j'avais des chances d'être bien classé mais de là à gagner, je ne m'y attendais vraiment pas. Ce fut une belle surprise*» commente le jeune Côte d'orien, en stage chez Nicolas Noireaut à Meilly-sur-Rouvres dans le canton de Pouilly-en-Auxois. L'élève du lycée la Barotte remporte un petit trophée, un diplôme, une veste Simmental France et un chèque de 300 euros. Quentin Lhomme se destine au métier d'éleveur, mais pas forcément dans les vaches laitières. «*J'ai une préférence pour les Charolaises. Je tiens cette passion de mon oncle qui habite Foissy dans le canton d'Arnay-le-Duc. Mon père, lui, est dans les travaux publics*» confie le jeune homme.

Les autres résultats

Dans ce même concours des bovins laitiers, Clémentine Macherey et Ophélie Baillet, deux autres étudiantes de la Barotte, décrochent les 5ème et 8ème places parmi huit participants. Dans le concours spécifique Prim'Hostein, Alexy Faivre et Maxime Duthu, du CFA de Quetigny, se classent aux 66ème et 79ème rangs sur 79 participants. En race Charolaise, Charlotte Allyot, de la MFR de Liernais, se classe 26ème sur 44. Chez les équins, Nicolas Dos Santos, lui aussi de la Barotte, se classe 37ème sur 44 participants également. Chez les ovins, Guillaume Poissenot et Valentin Breul, tous deux du lycée de Quetigny, terminent 12ème et 24ème sur 29 élèves. Tous ces jeunes s'étaient qualifiés à l'issue des finales départementales. «*Deux cents candidats étaient inscrits à la base, pour seulement une poignée de finalistes à Paris*» rappelle Éric Demouron, professeur de zootechnie à la Barotte.


Quentin Lhomme, avait déjà remporté le concours de la Ferme Côte d'Or.

AURÉLIEN GENEST

Six mois après l'incendie

Galère moutonnière

Un éleveur du canton de Pouilly-en-Auxois cherche à reloger sa troupe ovine.



Les animaux de Jean-Marie Desserteau sont aujourd'hui à Thoisy-la-Berchère. D'après un courrier, ils ne devraient pas le rester bien longtemps.

13 septembre 2014 : un incendie se déclare dans le bâtiment en location de Jean-Marie Desserteau sur la commune de Marcilly-Ogny. La bergerie de 750m2 comprenant un hangar de stockage part en fumée, tout comme 279 agneaux et un bélier. Le moutonnier de 32 ans, éleveur de 800 brebis en race Romane, Charollaise et Suffolk, garde malgré tout le moral. Ses brebis étaient encore au pré, les dégâts auraient été beaucoup plus lourds si le sinistre s'était déclaré quelques jours plus tard, une fois les animaux rentrés. Bien assuré, le Côte d'orien voit rapidement arriver les experts dans la cour de ferme. *«Le contrat d'assurance était en béton et j'étais plutôt confiant. Le dossier comprenait la perte de production, le désamiantage intégral et la remise en conformité du bâtiment»* indique Jean-Marie Desserteau. La construction d'une nouvelle bâtisse à quelques mètres du sinistre est alors envisagée. *«Il y avait une plateforme disponible. Les démarches allaient vite et bien, tout concordait et d'après les prévisions, il allait être possible de rentrer les moutons dès la fin octobre»* mentionne l'éleveur.

Les problèmes commencent

Le propriétaire des lieux ne voit malheureusement pas les choses sous le même angle et refuse la réalisation des travaux. *«J'avais cru bien faire en m'assurant pour compte»* regrette Jean-Marie Desserteau, *«ce type de contrat assure aussi bien le contenu avec les animaux, le fourrage et le matériel, que le contenant, c'est-à-dire le bâtiment, même si celui-ci n'est pas à moi. Mais dans ce cas, le propriétaire peut garder la gérance de la construction tout en profitant des indemnisations, il faut le savoir...»* Particulièrement déçu de la tournure des événements, Jean-Marie Desserteau se lance à la recherche d'un nouveau bâtiment pour loger ses animaux, dans une certaine urgence: *«il fallait faire vite, j'avais échographié vers le 15 septembre et les agnelages arrivaient»*. Après une importante requête, le moutonnier trouve une ferme près de chez lui à Thoisy-la-Berchère. Jean-Marie Desserteau rentre ses ovins début novembre après avoir engagé des frais et passé de nombreuses heures de travail dans l'aménagement du bâtiment: *«les dépenses devaient théoriquement s'arrêter là car mon contrat d'assurance comprenait le relogement illimité»* précise l'éleveur.

Les ovins doivent partir

Une mauvaise nouvelle tombe le 1er mars : *«je reçois un courrier de l'assurance qui m'informe ne pas vouloir payer la totalité du relogement. Seuls 3 500 euros pouvaient être payés sur une période limitée de six mois, alors que le coût demandé est de 12 000 euros. Aujourd'hui, je ne veux pas et ne peux pas payer cette différence et il me reste moins deux mois pour trouver une solution alors que je m'étais engagé sur deux ans... Ils me conseillent de lâcher mes animaux mais plus de 300 agneaux partiront à Pâques: si je les mets dehors, je peux m'attendre à 50% de mortalité. Je mettrais alors mon exploitation en péril. Je n'ai pas besoin de ça avec les animaux morts dans le sinistre et les 139 avortons dûs à la toxoplasmose que j'ai eue cet hiver.. Je viens de contacter l'Oaba, l'Oeuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs : mettre mes animaux en pension me coûterait près de 60 000 euros pour six mois ! Ce n'est bien sûr pas envisageable. Je ne sais pas ce que cela va donner. Je ne mettrai pas les moutons dehors: avec les prés que l'on a ici, si on voit les animaux s'enliser et vivre dans de mauvaises conditions, on serait bien capable de m'attaquer»*.

AURÉLIEN GENEST



Ferme de JAnne

Céréalier, un très beau métier

Les Jeunes agriculteurs viennent d'ensemencer 180 palettes. Les cultures seront présentées à la fête départementale début juin à Dijon.

«L'image du végétal est très positive auprès du grand public. Celle de sa production est beaucoup moins bien perçue» lance Lucien Rocault, président de la grande fête de l'agriculture des 6 et 7 juin prochains aux Allées du Parc à Dijon. Face à ce constat, l'association *«La Ferme de JAnne»*, composée à 100% de JA, s'est donné l'objectif de communiquer au sein même de la Cité des Ducs. *«Le jour J, nous mettrons en avant les cultures les plus représentatives du département et les outils techniques qui sont à notre disposition pour travailler proprement»* informe Lucien Rocault.

La première partie du travail s'est déroulée la semaine dernière à Bretenière. Des ilots de 20m² ont été constitués, pour un total de 180 palettes. *«La partie vigne et cassis avait déjà été préparée et transportée au lycée viticole de Beaune. Les cultures ensemencées aujourd'hui resteront à l'extérieur, ici à Bretenière, ou installées sous serres à Flagey-lès-Auxonne, dans les locaux de France Mottes. Tout sera centralisé la semaine qui précédera la fête sur le parking de Dijon Céréales à Longvic. Une vingtaine de JA se relayeront pour s'occuper de toutes ces cultures»* informe le président de la fête, viticulteur à Saint-Romain et lui même papa de deux petites filles: *«nous avons aussi des enfants et voulons qu'ils mangent sainement et proprement. Les agriculteurs recherchent la manière de travailler la plus naturelle possible, c'est pour cela que nous voulons communiquer»*.

AURÉLIEN GENEST



Vingt-trois JA s'étaient donné rendez-vous sur l'ancien site de l'Inra à Bretenière.

Graines d'écolier

La Ferme de JAnne dresse un très bon bilan de son opération Graines d'écolier, projet pédagogique et ludique proposé aux écoles élémentaires et primaires de Côte d'Or. Quatre-vingt cinq palettes ont été distribuées le mois dernier dans une soixantaine d'établissements. La mise en culture a été réalisée ces jours-ci. Les élèves pourront se donner une idée précise des cycles végétatifs et s'intéresser au devenir de la production. Leurs propres palettes seront exposées lors de la fête de l'agriculture. *«Nous avons un très bon taux de participation, notamment autour de Dijon. Mais tout le département a répondu présent. Les écoles qui ont adhéré vont de La Rochepot à Châtillon et de Semur-en-Auxois à Auxonne»* se réjouit Lucien Rocault.

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

▸ Formations

Concevoir une aire de lavage du pulvérisateur
17 mars 2015 à Longecourt en Plaine
Responsable de stage : Anne Hermant (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 28 81 29 – anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

Certificat individuel Décideur en exploitation agricoles formation + test 17 mars à Longvic.
Responsable de stage : Corinne Delage (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 90 68 74 – corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

Sécuriser la maîtrise sanitaire de son élevage à l'installation
18 mars à Dijon. Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Aire de lavage et qualité de pulvérisation : mise en pratique
24 mars 2015 à Lucenay le Duc. Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 91 06 76 – pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Auxiliaires et bords de parcelles
8/04/2015 à Châtillon sur Seine ou le 09/04/2015 à Tart le Bas Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 91 06 76 – pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Conduite et gestion des surfaces en herbe
15 et 23/04/2015 à Saint Nicolas les Cîteaux Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 90 68 72 – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Politique agricole commune

Le plateau n'avait pas besoin de ça

Un agriculteur du canton d'Aignay-le-Duc évoque les conséquences de la Pac dans son secteur.

Le Nord du département va une nouvelle fois trinquer. Territoire à faibles potentiels, peu épargné par les aléas climatiques ces dernières années, le plateau côte d'orien va être impacté par la prochaine réforme de la Pac. «*La zone est déjà dans le rouge et s'en serait bien passée. Je viens de m'entretenir avec ma banque : dans le secteur d'Aignay, Baigneux et Recey, c'est déjà très compliqué avec les conséquences de l'année écoulée*» indique Bernard Ehret, agriculteur à Duesme dans le canton d'Aignay-le-Duc. Pour le délégué cantonal Fdsea, la Pac aura des impacts «*plus ou moins importants*» selon les exploitations : «*si les systèmes mixtes devraient à peu près s'en sortir, avec finalement peu de changements à la clé, ce ne sera pas le cas des laitiers spécialisés et encore moins des céréaliers qui connaîtront une baisse parfois considérable de soutiens. Dans les autres systèmes, la casse sera limitée par l'élevage. L'ICHN et la PHAE seront associées et devraient pouvoir compenser. Des droits à prime supplémentaires pourront être obtenus dans certains cas*». Bernard Ehret s'inquiète d'autant plus que les marges de manœuvre des productions végétales deviennent «*plus que réduites*» : «*je pense notamment aux charges opérationnelles : que l'on soit dans un secteur à 40q/ha ou 80q/ha de potentiel, leur montant est le même et je ne vois plus comment faire pour les diminuer*».

AURÉLIEN GENEST


Bernard Ehret s'inquiète pour les productions végétales.

Point de vue



Arnaud Guilleman habite Chamesson dans le canton de Châtillon-sur-Seine. Cet agriculteur de 27 ans est installé sur 90 hectares de grandes cultures et ne cache pas son inquiétude : «*Les exploitants ont toujours dû s'adapter mais là, ça commence à faire beaucoup. Les règles du jeu ont été définies une fois que les cartes étaient distribuées... Des exemples : je m'étais renseigné en septembre pour savoir si je pouvais me contenter d'implanter seulement deux cultures. On m'avait dit oui. Aujourd'hui, j'apprends qu'un minimum de trois cultures est exigé pour ne pas être impacté sur le verdissement.... Les modalités des SIE, les surfaces d'intérêt écologique, ont considérablement évolué. Je n'avais pas prévu de faire une culture de printemps cette année. Si je ne veux pas perdre mon verdissement, il va falloir retourner des champs. Cela ne concerne pas une grande surface mais j'ai déjà investi avec le semis et le désherbage. Je ne peux pas mettre de luzerne à cause de la rémanence des produits, je suis donc limité en choix. Pour ne rien arranger, la directive nitrates arrive dans le même temps et nous serons de plus en plus restreints sur les doses d'engrais. Il y a déjà des périmètres en zones de captage où seuls 50 unités d'azote sont autorisés. Je ne sais pas ce que l'on va produire avec ça, surtout dans le Châtillonnais qui a déjà de faibles potentiels. Et je ne parle même pas du parc national qui nous tombe dessus....*».

BOP 21

Apport d'azote sur blé à épi 1 cm : attendre le bon moment

L'apport au stade épi 1 cm intervient en début montaison des céréales, c'est-à-dire au moment de la reprise de croissance de la culture et donc lorsque les besoins en azote sont forts. C'est à ce moment précis qu'il faut apporter la plus forte dose d'azote dont on réservera, généralement, 40 unités dédiées à un pilotage plus précis entre les stades dernière feuille pointante et gonflement. C'est la bonne méthode pour assurer une teneur en protéines élevée sans pour autant prendre de risque vis-à-vis du rendement. Plusieurs facteurs peuvent jouer sur l'efficacité de l'apport d'azote au stade épi un cm :

• La période de reprise de végétation de la culture
La cinétique d'absorption de l'azote par le blé est loin d'être linéaire. Faible en début de cycle, les besoins en azote augmentent significativement à partir du début de la montaison pour atteindre un pic entre le stade «*deux noeuds*» et le stade «*floraison*».
En début de montaison, le stade repère est «*épi 1 cm*». Par conséquent, l'apport doit être déclenché à ce stade, plutôt avant qu'après.



La date d'apparition du stade épi 1 cm n'est pas «*gravée dans le marbre*». Elle est variable selon l'année, la variété et la date de semis.
L'effet année pèse particulièrement lourd comme le montre l'exemple ci-joint (Apache, semis 05/10 à Dijon) : non seulement, près d'un mois d'écart sépare 2 années au cours des 20 dernières, mais 2 années qui se suivent peuvent être soit tardive (2013) soit précoce (2014).

De son côté, 2015 s'annonce à ce jour au niveau de la médiane. D'abord «*chaude*», la campagne en cours devient froide depuis un mois alors que les jours rallongent. Dans ces conditions, les blés «*s'auto-freinent*».

Point d'attention : compte-tenu des forts tallages, il risque d'y avoir des stades « épi 1cm » plus précoces que prévu par le modèle Stadi-lis d'Arvalis. C'est en lien avec l'allongement des entre-nœuds, surtout avec les fortes densités de talles observées cette année en semis précoce. Pour information, la variété d'escourgeon ETINCEL fait son stade épi 1 cm le même jour que le blé APCHE semé le même jour.

• Les prévisions de pluies
Un apport d'azote n'est bien valorisé que si un cumul de pluies d'au moins 15 mm se produit dans les 15 jours qui suivent. Selon des simulations réalisées par ARVALIS – Institut du végétal, les créneaux pour réaliser un apport au cours du mois de mars dans la région sont assez réduits. En probabilité, la condition d'efficacité de l'engrais est plus sûrement acquise entre le 17 et le 24 mars qu'avant ou après.

• La forme de l'engrais
Peu de différences ont été observées entre l'ammonitrate et l'urée solide sur la culture de blé tendre. Par contre, l'ammonitrate affiche significativement une meilleure efficacité que la solution azotée, plus sensible aux pertes par volatilisation ammoniacale. Pour atteindre en moyenne le même rendement, les essais ont montré qu'il était nécessaire de majorer la dose en solution azotée par rapport à celle en ammonitrate. Dans le 5ème programme Directive nitrates de Bourgogne, une grille d'évaluation du risque de volatilisation ammoniacale permet d'ajuster l'apport prévu en appliquant une majoration de 0 à 15% de cet apport.

ARTICLE RÉDIGÉ AVEC LES PARTENAIRES DE «BLÉ OBJECTIF PROTÉINES 21» (BOP)

C.BOULLY (Bourgogne du Sud), M.MIMEAU (Dijon Céréales), M.PAGEOT (Ets Bresson), L.PELCE (Arvalis), A.PETIT (SeineYonne), et D.RONGET (CA 21).



De mauvaises nouvelles en déceptions…

Les JA 58 voient rouge

Une bonne partie des membres du bureau des JA 58 s'est retrouvée, le 4 mars, chez Benoît Michot, à Moulins-Engilbert, pour une conférence de presse improvisée. Les jeunes du syndicat agricole voient l'avenir en noir et le rouge monte à leurs joues...



Les JA58 voient l'avenir en noir et lancent un pavé dans la mare... Comme un SOS du monde agricole nivernais.



Avant la conférence de presse improvisée, les JA 58 ont posé avec une banderole... pour faire monter la pression.

Pour Alexandre Lorré, le président des JA 58, *«on assassine l'installation des jeunes agriculteurs ! Toutes les mesures annoncées cette année vont à l'extrême opposée du bon sens pour aider à l'installation des jeunes. Et contredisent les engagements pris il y a un an et demi par François Hollande, lors du Sommet de l'élevage à Cournon, en faveur d'un rééquilibrage vers l'élevage»*. Autour du responsable, une dizaine de JA du département ne cachent pas leur dépitt et leur colère. Après avoir peint une banderole - *«aujourd'hui agriculteurs, demain si rien n'est fait, chômeurs»*- à base de couleurs fluorescentes, l'équipe prend le temps de se poser dans le salon de la ferme de Benoît Michot, leur vice-président *«élevage»*, à Moulins-Engilbert. Pour eux, dans un élan spontané commun, l'avenir apparaît bien noir et, décidés à ne pas se laisser faire, déclinent les motifs qui leur fait monter le rouge aux joues...

Catalogue de déceptions

Avant que de ne se livrer à un examen prospectif de l'avenir des jeunes dans le département, c'est Alexandre Lorré qui prend la parole pour dénoncer, cliniquement, la liste des décisions récentes qui leur hérissent le poil... *«Depuis le 1er janvier, les JA ne bénéficient plus que de 5 ans de bonifications d'emprunt, dès l'anniversaire de l'installation, contre 9 années auparavant. Nous n'avons plus de souplesse pour échelonner l'emprunt à partir de la 3è année»* commence-t-il. Puis *«depuis le 1er janvier, les banques ne proposent plus des emprunts que sur 12 ans maximum, au lieu de 15 ans auparavant»*. Cela fait donc deux mauvaises nouvelles pour les JA qui menacent : *«aujourd'hui, certaines installations ne peuvent pas se faire. Il y a des projets en péril dans la Nièvre»* déplore le président des JA. Il est aussitôt suivi par Jean-Charles Seutin qui s'agace : *«déjà que des emprunts sur 15 ans, c'était très délicat, là avec le PDE, çà ne passera plus !»* Troisième motif de colère : *«l'aberration qui consiste à délivrer 80% de la DJA à l'installation puis les 20% restant dans les 5 ans qui suivent, après contrôle que tous les engagements sont respectés»*... Et ce n'est pas tout : *«toujours depuis le 1er janvier, le délai pour réaliser les mises aux normes a été abaissé à 2 ans, contre 3 ans en 2014 et alors que c'étaient 5 ans il y a 3 ou 4 ans»*. Là, ce sont des mesures concrètes qui ont déjà été décidées et annoncées mais un cinquième motif met les JA de la Nièvre hors d'eux : *«le seuil de la PMTVA n'est pas défini mais on nous parle d'un quota de 50 droits maximum pour un jeune qui va s'installer»* suppute Alexandre Lorré. Bref, le ton monte. D'autant que cela fait plusieurs mois, qu'à tous les niveaux, le syndicat agricole jeune faisait part de revendications bien différentes : *«Nous, nous demandions un rallongement des emprunts pour l'installation, une aide à l'installation de 100% la première année, ce qui est une aide à la trésorerie et puis que le gouvernement, qui avait donné la priorité à l'élevage il y a 18 mois, n'impose pas un seuil de 50 vaches !»* Aux yeux des jeunes nivernais, en outre, l'Aide aux bovins allaitants (Aba, ex-PMTVA) était *«la seule aide concurrente de la végétalisation et qui permettait aux éleveurs de conserver leurs vaches et de maintenir toute la filière... Ce n'est pas positif»* insiste Alexandre Lorré qui espère encore une prise de conscience des élus sur ce sujet, encore en cours de négociation. Contrairement aux bonifications, aux emprunts et à la DJA pour lesquels *«c'est déjà cramé!»*


Le regard dans le vague, Benoît Michot, installé depuis un an, dit qu'il *«aura à prendre des décisions d'ici quatre ans»*...

Actions coups de poing

Dans une séance d'auto-analyse collective, les aigreurs et les angoisses finissent alors par surgir. *«Je suis installé depuis un an et d'ici quatre ans, il faudra que je prenne une décision»* dit Benoît Michot, le regard perdu dans le vague... *«Tout le monde est à bout»* lance Clément Blandin, sans peur d'être démenti par ses voisins. *«Nous lançons un pavé dans la mare, c'est un SOS du monde agricole»* reprend Alexandre Lorré. Jean-Charles Seutin insiste sur un point qui le chagrine particulièrement : *«la DJA actuellement est exactement du même montant que celle qu'ont touchée nos parents dans les années 80, alors que les charges, le coût de la vie, tout est parti en vrille depuis longtemps»* poursuit Benoît Michot. Les autres jeunes, autour de la table, acquiescent, hésitant entre l'écoeurement et la vindicte. Et le président des JA58 reprend, le plus posément possible : *«Nous sommes arrivés à un point où les agriculteurs, qui ont un tempérament calme et réfléchi, peuvent être tentés par des débordements. Les vestiges de la monarchie à l'Assemblée nationale et au Sénat nous dégoûtent. Les élus sont peut-être brillants intellectuellement mais nuls sur le terrain ! Notre crainte, c'est qu'en cas de contrôle, en l'absence des responsables syndicaux, certains d'entre nous finissent, de façon isolée, pas péter les plombs»* prévient le président des JA58, qui, sans plus de précision, prévoit déjà des actions coups de poing, dans la Nièvre, d'ici quelques semaines voire quelques jours. Et il n'en faut pas plus aux jeunes agriculteurs du département pour déballer tout le ressentiment qu'ils disent éprouver : *«Nous sommes outrés par l'attitude de nos représentants professionnels nationaux qui ont généreusement déroulé le tapis rouge au président de la République et au ministre lors du dernier salon de l'agriculture. Ils ne tiennent pas leur promesses et c'est inadmissible ! Nous sommes à la veille des déclarations Pac et nous ne savons toujours rien sur les MAE, l'ICHN et l'Aba. Nous aurions dû les mettre dehors!»*

EMMANUEL COULOMBEIX

▸ Agendas

26/03 AG de la Cuma hydraulique du Cher

L'association Hydraulique agricole du Cher et de la cuma agricole du Berry Nivernais organisent leurs assemblées générales le 26 mars à la mairie de Nerondes (18350). 10H : Assemblée générale l'Ahac - 10h30 : Assemblée générale ordinaire de la cuma. 12H30 : Buffet campagnard.

19-20-24/03 CerFrance fait le point sur la Pac 2015

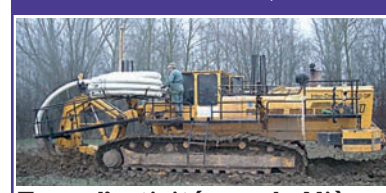
Pour ne pas rater le rendez-vous de la Pac 2015, alors que toutes les règles ne sont pas encore définies et que la vigilance s'impose, CerFrance Alliance Centre organise plusieurs réunions d'information :
19 mars : Fours, à la salle des fêtes à 14h
20 mars : à Corbigny, au marché aux bestiaux, salle du bar, route de Saint-Sauge à 14h
24 mars : à Sauvigny-le-Bois, salle de la fédération des chasseurs, 36 route de Château-Chinon.
Contact : Eric Carteron :
03 86 71 92 51 - 06 48 43 31 76
ecarteron@alliancecentre.cerfrance.fr

Du 17 au 29 mars
Instants santé sur le canton de Pouilly-sur-Loire

La MSA Bourgogne organise ses prochains Instants santé sur le canton de Pouilly-sur-Loire, à la salle annexe de la mairie de Suilly-la-Tour (en face du parking de la mairie), du 10 au 13 mars et du 17 au 19 mars prochains. Ces examens de santé sont gratuits.

13/03 Journée "grandes cultures" à Pougues les Eaux

Les organisations professionnelles agricoles membres du Caf (FDSEA 58, JA 58, Chambre d'agriculture, CER France, Crédit agricole Centre Loire, Safer, Axereal, Groupama...) proposent une demi-journée de travail sur le thème *«sécuriser ses résultats économiques en grandes cultures»*, vendredi 13 mars, de 14 à 18h au Casino de Pougues-les-Eaux. Renseignements et inscriptions par mail à ou par téléphone au 03 86 93 40 92.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸Agenda

21/03 Forum des métiers de l'agro-équipement

Les trois chambres (Métiers et artisanat, Agriculture, Commerce et industrie) de la Nièvre ainsi que les centres de formation et las acteurs des métiers de la machine agricole organisent un forum des métiers de l'agro-équipement, samedi 21 mars, de 10 à 17h, aux Etablissements Dachard à Saint-Benin d'Azy. Gratuite, la manifestation permettra aux collégiens, lycéens, étudiants, salariés et demandeurs d'emploi de connaître les parcours de formation dans le département, de rencontrer les professionnels, de voir des démonstrations de matériels innovants et de consulter des offres d'apprentissage et d'emploi. Contact : Elisabeth Gheeraert, conseillère emploi de la Chambre des Métiers, au 03 86 71 80 60 ou par mail à egheeraert@artisanat-bourgogne.fr.

22/04 AG de la FDSEA58

La FDSEA 58 tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 22 avril à Montsauche-les-Settons.

Grandes cultures Sécuriser ses résultats économiques.

C'est à la suite des résultats économiques catastrophiques de cet été que les organismes professionnels agricoles du département se sont associés afin de présenter le 13 mars prochain, au casino de Pougues les Eaux, une conférence sur le thème «*Sécuriser ses résultats économiques en grandes cultures*». La campagne céréalière de 2014 ayant été délicate, elle a fragilisé les résultats économiques des exploitations de grandes cultures. C'est pourquoi les Organisations Professionnelles Agricoles, dans le cadre de la CAF, ont décidé d'unir leurs compétences pour une conférence ouverte à tous les producteurs de céréales sur le thème «*Sécuriser ses résultats économiques en grandes cultures*». Sur le chemin de l'adaptation. Les prix en baisse et la qualité des céréales sont les deux critères responsables de la dégradation des revenus 2014. L'économie des exploitations s'en retrouve largement affectée. De plus, il y a une évolution constante et imprévisible des cours du marché et par-dessus la réforme de la PAC (politique agricole commune) qui ne fait que complexifier la conduite de l'exploitation. Il faut donc être informé et faire preuve d'adaptation face à ces nouvelles contraintes. Ne pas oublier les fondamentaux redevient alors un sujet d'actualité. En conséquence, les OPA de la Nièvre vous attendent nombreux le 13 mars prochain au casino de Pougues les Eaux.

Benjamin Le Liboux – FDSEA 58

1er marché bio à la ferme

Dornes rend accessible ses produits locaux et «équitables»

Organisé par l'Association pour l'accueil éducatif en Sologne bourbonnaise, le 1er marché fermier bio a eu lieu vendredi 6 mars à la ferme des Desrues, sur la route qui mène à Dornes. Lucile Champagne et son compagnon, Anthony, 25 ans tous les deux, ont repris l'exploitation de Gilbert Champagne il y a un an et demi. Ils fourmillent d'idées pour la développer



Anthony, le compagnon de Lucile, s'occupe de la partie transformation et vente de l'élevage.

Plus de 50 personnes sont venus apprécier -et acheter- les produits bio et équitables proposés par une dizaine de producteurs locaux, vendredi dernier, entre 16 et 19h30, à la ferme des Desrues, sur la commune de Dornes. Un beau succès mis en partition par Lucile Champagne, la fille de Gilbert, tout aussi motivée par l'élevage biologique que son papa, aujourd'hui en retraite mais qui n'hésite pas à mettre encore un peu la main à la pâte. C'est ainsi qu'un maraîcher, des producteurs de petits fruits et de plantes médicinales, un viticulteur du Val de Loire, des producteurs de fromages de vache et de chèvres, un boulanger qui fabrique du pain bio, sont venus proposer leurs productions, locales, à un public d'habitants des environs convaincus. Pour la première fois, ce marché fermier bio et de produits équitables (on pouvait trouver du café et du chocolat labellisé Max Havelar) a bénéficié d'un soleil radieux qui appelle à d'autres réussites : «*nous tiendrons un marché tous les premiers vendredi de chaque mois jusqu'en décembre*» anticipe Lucile Champagne.



Lucile Champagne a repris la ferme des Desrues à son père, Gilbert, il y a un an et demi.

Un atelier et une boutique

Si la clientèle était donc au rendez-vous, c'est pour la promesse de trouver des bons produits, et à proximité. Avec Anthony, son compagnon, Lucile Champagne s'est lancée dans l'élevage porcin biologique, il y a un an et demi, en plus de la reprise de la production ovine de la ferme, de l'élevage de chevaux et de l'activité des gîtes. «*Nous avons investi dans un atelier de transformation et boutique, pour un investissement de 61 000 euros, et nous avons démarré la vente directe en juillet dernier*» se félicite Lucile. Tandis que l'hôte accueillait les visiteurs à l'entrée de la ferme, Anthony servait les produits de la ferme aux clients qui se pressaient devant l'étal. Les références sont nombreuses, du gigot aux pâtés et saucissons - «*séché dans l'atelier mais adaptés dans le Cantal*»- bio oblige... Par mois, la nouvelle activité de Lucile et Anthony représente l'équivalent de «*deux cochons et quatre à cinq agneaux*», après l'abattage à Bourbon-l'Archambault (03). «*L'idée de départ est de nous faire plus connaître*» explique la jeune éleveuse qui saluait, vendredi, de nombreuses connaissances. «*Avec ce marché, nous comblons un vide puisqu'il n'y a pas de marché fermier à moins de 25 kilomètres alors que nous sommes de nombreux producteurs bio*» précise-t-elle. Jusqu'alors, et désormais en plus du marché, le couple devait se rendre aux marchés spécialisés de Challuy et de Rouy, «*beaucoup plus au nord*».

EMMANUEL COULOMBEIX



Vendredi dernier, pour la première fois, un marché fermier bio s'est tenu à la ferme, attirant un public de nombreux habitants du secteur et de l'Allier voisin.

Un dispositif pour les exploitations hors-zones ICHN

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

La Chambre d'agriculture de la Nièvre ouvre une MAEC «système herbager» pour l'ensemble des exploitations non éligibles à l'ICHN. Des réunions d'information sont prévues courant mars

La Chambre a ouvert une Maec «*système herbager*» sur le territoire non couvert par le Parc naturel régional du Morvan, les zones Natura 2000 et les zones des bassins de captages. Le public prioritaire retenu pour cette Maec est l'ensemble des exploitations habituellement non éligibles à l'Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). Cette Maec «*système herbager*» est ouverte aux agriculteurs répondant aux exigences du cahier des charges de cette mesure, à savoir :

- sur l'ensemble de l'exploitation: 70% d'herbe minimum, taux de chargement moyen annuel à l'exploitation de 1,4 UGB/ha maximum, respect annuel d'un taux de Surfaces cibles engagées dans la surface en herbe,
- sur l'ensemble des prairies et pâturages permanents de l'exploitation : maintien des surfaces et des éléments topographiques, absence de traitement phytosanitaire,
- sur l'ensemble des Surfaces cibles : maintien de la diversité floristique, utilisation annuelle minimale par pâturage ou fauche, enregistrement des interventions.

Les surfaces à engager sont toutes les prairies et tous les pâturages permanents de l'exploitation. Le montant de l'aide sur ces surfaces est de 80 euros/ha ou de 116 euros/ha selon le zonage de priorité. Pour informer les agriculteurs concernés de ce nouveau dispositif, la Chambre d'agriculture organise trois réunions d'information, au cours du mois de mars, à l'intention prioritaire des exploitations jusqu'alors non éligibles à l'ICHN. Les rendez-vous sont fixés :

- mardi 17 mars de 10h à midi à la salle de la mairie de Saint-Pierre-le-Moûtier,
- lundi 23 mars de 10h à midi à la salle de la mairie de Saint-Saulge,
- mardi 24 mars de 10h à midi à la salle des fêtes de Champlemy.

Les personnes intéressées devront se munir de leur numéro de Pacage et de leur code Télépac.

SERVICE ÉLEVAGE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

Journée des droits des femmes

12 ambassadrices reçues par le préfet

Au lendemain de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, le préfet de la Nièvre a reçu à déjeuner une douzaine de femmes passionnées par leurs métiers et engagées dans le monde professionnel nivernais.

Autour de la table, où Jean-Pierre Condemine les avaient conviées, 12 femmes ont pu expliquer leurs parcours et leurs passions, parmi toutes celles que le préfet a déjà croisées depuis son arrivée dans le département, il y a quatre mois.

On trouvait là une directrice du Conservatoire de musique de Nevers, deux chefs d'entreprises du secteur industriel, un femme-pompier, une autre policière, une auxiliaire de régulation du Samu et deux femmes exploitantes agricoles, investies dans la représentation professionnelle agricole. *«J'ai voulu réunir ces 12 femmes, ces 12 ambassadrices autour de l'idée-maîtresse qu'elles représentent parfaitement leurs mondes professionnels, celui de l'agriculture, celui de l'industrie, celui de la culture et celui des services publics»* a justifié le préfet, à l'heure du café. Selon le représentant de l'Etat, *«toutes ont fait montre de la pugnacité, de la passion qui les animent dans leurs parcours singuliers»*. Parmi les convives à l'honneur figuraient Marie-Claude Masson, exploitante agricole près de Clamecy et responsables professionnelle au sein de nombreuses organisations agricoles, ainsi que Lydie Deneuville, agricultrice à Chevenon et élue de la Chambre d'agriculture. Les principales intéressées, comme elles le confiaient à l'issue du déjeuner, ont été *«étonnées d'être ainsi invitées par le préfet de la Nièvre»*. *«Je ne sens pas plus femme qu'agricultrice lorsque j'exerce mon métier et mes responsabilités»* a témoigné Marie-Claude Masson, encore toute satisfaite de recevoir les honneurs de la République mais aussi *«d'avoir pu échanger avec d'autres femmes géniales qui oeuvrent dans des métiers que je connais sans plus»*. Chacune a pu longuement se présenter.

«Encore beaucoup à faire!»

Témoignant que le fil conducteur des parcours de chacune de ses invitées était *«la passion»*, Jean-Pierre Condemine a tenu à rappeler toutes les luttes qui, depuis un siècle, avaient abouti à une meilleure considération pour les femmes dans la société. Evoquant sa mère, *«qui a attendu ses 19 ans, en 1945, pour avoir le droit de voter»*, le préfet a détaillé les avancées : des premières écoles de filles obligatoires après la loi Falloux aux lois de 1967 et 1975 sur l'indépendance du corps des femmes (contraception, IVG) puis à celles sur la parité, l'égalité professionnelle femmes/hommes, contre les violences faites aux femmes et encore récemment sur la parité dans le onde politique... Citant quelques statistiques, il a déploré un salaire moyen de 24% inférieur (en moyenne) à celui des hommes, 18 heures par semaine de taches domestiques, 50% de femmes qui travaillent dans 15% des métiers et seulement 20% de femmes maires de leurs communes... *«Il y a encore beaucoup à faire pour ouvrir le chemin aux femmes des sphères professionnelles mais aussi pour lutter contre les stéréotypes, contre toutes les formes de violences (conjugales ou harcèlement), et pour généraliser la parité dans la société»* a-t-il conclu. Pour que les femmes ne soient pas mises à l'honneur qu'un seul jour dans l'année...



Parmi les 12 femmes invitées à déjeuner avec le préfet, Marie-Claude Masson, agricultrice près de Clamecy et responsable professionnelle, siégeait à la gauche du représentant de l'Etat.

EMMANUEL COULOMBEIX

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Assemblées générales des Caisses Locales

Du 24 février au 6 mai, les représentants des Caisses locales de Groupama Rhône-Alpes Auvergne donnent rendez-vous à leurs sociétaires pour l'édition 2015 des Assemblées générales. L'Assemblée générale est un rendez-vous incontournable de la vie mutualiste. Les sociétaires peuvent s'informer sur les nouveaux services, échanger sur un thème concernant la prévention, rencontrer les acteurs locaux – élus et chargés de clientèles.

Les Lacs du Morvan : mardi 24 mars 2015 à18h00,Salle des Fêtesà Ouroux en Morvan
Thème :Le stress : ses mécanismes et son impact sur notre biologie, nos pensées et nos comportements

Tannay, Varzy et Vaux d'Yonne : jeudi 26 mars 2015 à 9h30, Salle des Fêtes à Oisy.
Thème : La cybercriminalité

Haut Morvan : mardi 7 avril 2015 à 18h00, Lycée Professionnel François Mitterand à Château Chinon
Thème : La cybercriminalité

Bazois et Saint Saulge : vendredi 10 avril 2015 à 18h00, Salle de la Mairie à Saint Saulge
Thème : Du don d'organe à la greffe

Grand Nevers : lundi 13 avril 2015 à 17h45, Cinéma Mazarin à Nevers
Suivi du film "Bis" de Dominique Farrugia avec F. Dubosc, Kad Merad et Alexandra Lamy

Puisaye Nohain Forterre : mardi 14 avril 2015 à 9h30,Salle des Fêtes Bernard Bertault à Bouhy
Thème : Décider de bien vieillir, les différentes clés du bien vieillir

Prémery : mardi 14 avril 2015 à 18H00, Salle des Fêtes à Prémery
Thème : La cybercriminalité

Moulins Engilbert : mercredi 15 avril 2015 à 18h30, Salle Polyvalente à Moulins Engilbert
Thème : La cybercriminalité

Mont Saint Alban : vendredi 17 avril 2015 à 14h30, Salle Culturelle à Lormes
Thème : Et si on révisait le code de la route sans prendre de risque

Les Bords de Loire : vendredi 17 avril 2015 à 18:00, Salle des Fêtes à Decize
Thème : La fraude aux assurances
Les Amognes : lundi 20 avril 2015 à 18h00, Salle des Fêtes à St Benin d'Azy
Thème : La cybercriminalité

Cosne sur Loire et Donziais : mardi 21 avril 2015 à 18h00, Salle des Fêtes à Pougny
Thème : Le stress : ses mécanismes et son impact sur notre biologie, nos pensées et nos comportements

Abron et Entre Loire et Allier : jeudi 23 avril 2015 à 18h00, Salle des Fêtes à Dornes
Thème : Risques météorologiques et changements climatiques

Pouilly sur Loire et La Charité sur Loire : vendredi 24 avril 2015 à 18h00, Salle des Fêtes à La Charité sur Loire
Participation des associations locales et spectacle de théâtre

Brinon sur Beuvron et Corbigny : mardi 28 avril 2015 à 9h30, Salle de l'Abbaye à Corbigny
Thème : La cybercriminalité
Aron et Bas Nivernais : mardi 28 avril 2015 à 18h00, MJC à Fours
Thème : La cybercriminalité

Sud Morvan : mercredi 6 mai 2015 à 18h30, Salle Marcel Joyeux à Luzy
Thème : Code de la route

▸ Formations

Mars Certiphyto avec la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose de nouvelles sessions de formation de deux jours en vue de l'obtention du Certificat individuel (Certiphyto), en février et mars prochains à travers tout le département. Les dates prévues sont les 10 et 12 mars à Moulins-Engilbert, les 17 et 19 mars à Nevers et les 24 et 26 mars à Decize.
L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires.
Programme : Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire, la réglementation ; les risques pour la santé et comment les limiter, les risques pour l'environnement et comment les limiter ; autodiagnostic et techniques alternatives. En dehors des dates programmées, une session peut être organisée dans un lieux au choix sur la base d'un groupe de 12 à 15 participants volontaires. Le Certificat individuel sera obligatoire à partir de novembre 2015.
Tarif : gratuit. Renseignements et inscriptions auprès de Marie-Luce Soudière, responsable du stage, au 03 86 93 40 62.

Mars Réaliser son auto-diagnostic MAE dans le Morvan

La Chambre d'agriculture de la Nièvre une formation d'une journée, à plusieurs reprises au mois de mars, pour apprendre à *«réaliser son auto-diagnostic MAE dans le Morvan»*. Les dates prévues sont le 17 mars à la mairie de Moux-en-Morvan, le 19 mars à la mairie de Lormes, le 24 mars au Lycée agricole de Château-Chinon, le 25 mars à la mairie d'Ouroux en Morvan et le 26 mars à la Communauté de communes de Luzy. Horaires : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.
Objectifs : Avec la nouvelle Pac, les Maet sont remplacées par de nouvelles mesures agro-envrionnementales climatiques. Pour en bénéficier, l'agriculteur doit réaliser un diagnostic des prairies avant sa déclaration Pac 2015 (15 mai 2015). Cette formation vise à rendre autonome l'agriculteur dans son diagnostic. La Chambre d'agriculture de la Nièvre agit en partenariat avec le Parc naturel régional du Morvan. Tarif: 50 euros par participant. Contact : Christophe Bossaron au 03 86 93 04 13 ou mail : christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr.



JA 89

Comment améliorer la coopération inter- filières ?

Les participants à la table ronde organisée lors de l'assemblée générale de JA 89, ont évoqué plusieurs pistes pour améliorer la coopération interfilières entre le secteur animal et celui des céréales.



Les participants à la table ronde : Gérard Delagneau, Benoit Lahaye, Pierre-Marie Vouillot, Boris Verne (de gauche à droite)

Ils étaient quatre à participer à cette table ronde animée par Julien Caillard, président de JA 89 : Gérard Delagneau, éleveur et président de 110 Bourgogne, Benoît Lahaye, viticulteur à Pommard et trésorier JA Bourgogne, Boris Verne, céréalier dans le nord Jura et président de JA Franche Comté, et Pierre-Marie Vouillot, éleveur laitier dans le Doubs et administrateur JA national. Avec en trame de fond cette question : «*comment trouver des solutions pour ramener des revenus et de la valeur ajoutée sur les exploitations, face aux diminutions annoncées de certaines aides dans la nouvelle PAC… ?*»

Pour Gérard Delagneau, «*il y a des schémas que notre génération n'a pas forcément su mettre en place. Aujourd'hui, un virage semble se dessiner face à la crise économique et je pense qu'on peut inventer des systèmes d'exploitation entre l'animal et les céréaliers*». Rappelant qu'à l'échelle de sa coopérative, des ponts existaient déjà entre les deux secteurs, via l'usine de fabrication d'aliments Soreal. Boris Verne a pour sa part, réussi à mettre en place des échanges paille/fumier avec des éleveurs bovins du voisinage : «*après, se sont mis en place des échanges de prestation pour les moissons ou pour l'ensilage du maïs. J'ai aussi dans ma rotation passé de l'orge de brasserie en fourragère et vend chaque année une trentaine de tonnes de maïs directement aux chasseurs. L'essentiel est de ne pas repartir dans ces vieilles querelles de génération !*»

Installer des éleveurs en zone céréalière

Pas toujours facile selon Pierre-Marie Vouillot, de favoriser les échanges, «*avec, comme dans ma zone d'élevage, des céréaliers à plus de 100 kms. Reste que je suis persuadé que pour un jeune qui s'installe, le meilleur moyen de sécuriser son étude économique, c'est de contractualiser au maximum à la fois ce qu'il vend comme ce qu'il achète…*» Pour le viticulteur Benoît Lahaye, l'avenir à moyen terme passe par des projets de méthanisation : «*avec, pour les alimenter, entre autres, nos sous-produits, que nous ne sommes plus obligés aujourd'hui d'apporter à une distillerie*», regrettant au passage que la coopération interfilières ne concerne pas encore les transports : «*Il y a des coopératives aujourd'hui qui envoient leurs engrais très loin dans certaines régions et les camions reviennent à vide !*»

Autre piste lancée par le président de JA 89 : «*de plus en plus d'éleveurs font aujourd'hui de la viande en caissette, pourquoi ne pas essayer de lancer des abattoirs mobiles ? Ou encore, fabriquer en commun, éleveurs et céréaliers, des aliments à la ferme… ?*» Un projet se dessine à plus long terme : «*nous avons dans l'Yonne de grands secteurs céréaliers où les rotations d'assolement arrivent à leur terme. Pourquoi ne pas introduire une part de protéagineux ou de fourrage et installer un éleveur en engraissement, avec derrière, un méthaniseur et utiliser la chaleur produite pour installer des serres et un jeune dessus en maraichage ?*»

Avec les élus, ça ne marche pas !

Boris Verne a contractualisé ses orges et fait ses comptes : «*l'argent que j'ai perdu en 2012 en les vendant moins cher que le prix de marché, je l'ai récupéré l'an passé, alors que les cours étaient inférieurs*» Son voisin du Doubs, éleveur laitier, a expliqué ce qu'il avait mis en place chez lui, avec un producteur porcin : «*nos sous-produits, comme le petit lait, servent à engraisser les porcs et en contrepartie, nous récupérons le lisier pour l'épandre sur nos prairies.*» Rappelant un atout parfois méconnu de la contractualisation de proximité : «*quand vous expliquez à un consommateur que cela fait partie d'une boucle et non d'un acte isolé et que si la porcherie n'existait pas, tout le petit lait partirait par camion dans des usines extérieures avec à la clé un bilan carbone pas forcément bon, il accepte bien mieux la construction d'un tel bâtiment…*» Le mot de la fin, teinté d'humour, du président des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, Julien Caillard : «*avec nos élus, nous avons essayé de faire un échange paille/fumier en allant le livrer devant leur porte, mais ça ne marche pas…!*»

DOMINIQUE BERNERD

«Le choix d'une seule agriculture, celle des hommes…»

Le discours de clôture de l'assemblée générale a été l'occasion pour le président de JA 89, Julien Caillard, de revenir sur certains sujets d'actualité et s'exprimer sur les orientations de demain. Petit florilège…

«Nous sommes là car il faudra demain des hommes et des femmes libres, pour produire les denrées alimentaires de demain. Nous sommes là car nous croyons encore au syndicalisme et avons raison d'y croire…

L'isolement n'est pas la meilleure des solutions, à deux, c'est déjà mieux et comme on dit aux JA, ensemble, ça prend plus de temps, mais on va vraiment plus loin…

Par rapport à ce que nous n'avons pas encore obtenu, cette citation de Bertolt Brecht : « Nos défaites ne prouvent rien sinon que l'on a été trop peu à lutter et nous attendons de ceux qui regardent, qu'ils éprouvent au moins quelque honte »…

Nous avons fait le choix d'une seule agriculture, celle des hommes et à visage humain…

On construit, on propose, on revendique et on aboie si on ne nous écoute pas assez ou si on nous méprise. Et si on nous jette, il faudra peut-être aussi que l'on mordre…

Il faut que les projets agricoles aboutissent. Peu importe que ce soit à Sivens, à Charbuy ou à Vézelay. Qu'on nous donne les moyens de nous diversifier et que l'on ne nous stoppe pas systématiquement dans nos projets agricoles…»



Un chèque de 2 160 € pour AFDI Bourgogne Franche Comté


Le président d'AFDI Bourgogne Franche Comté, Thierry Michon, entouré du président JA du canton de Villeneuve l'Archevêque, Guillaume Baert et de son homologue au département, Julien Caillard

A l'issue de l'action menée l'an passé par les JA du canton, sur une parcelle inoccupée située en zone d'activité de Villeneuve l'Archevêque, réensemencée et cultivée, 40 tonnes de blé ont pu être collectés lors de la moisson qui s'est déroulée le 5 août dernier. Comme lors de l'action précédente menée en zone des Clairions à Auxerre, l'intégralité de la récolte, soit 2 160 €, a été reversée à l'association AFDI Bourgogne Franche Comté, dont 80 % du budget sont consacrés à des actions de soutien au monde agricole dans plusieurs pays d'Afrique (Sénégal, Cameroun, Madagascar). Un geste salué par le président d'AFDI BFC, Thierry Michon, dont les chaleureux remerciements ont été à la hauteur de l'action menée.

DB

49e Foire de Saint-Léger-Vauban

Une édition 2015 sous le soleil

C'est par un grand beau temps que les promeneurs ont pu flâner à la 49e Foire de Saint-Léger, qui s'est tenue comme chaque année, le dernier samedi de février





▲ Un beau représentant de la race charolaise.

◀ Etaient présentes également d'autres races, comme la Salers.

De l'ambiance et de la bonne humeur sous la rotonde, à l'heure du déjeuner. ▼



Créée il y a 49 ans pour vendre les animaux d'embouche, cette foire, première de l'année attire toujours de nombreux éleveurs et promeneurs. Cette année encore, les éleveurs ont amenés leurs bovins, mais aussi des ânes, des volailles et des ovins pour le plus grand plaisir des visiteurs. Cette foire traditionnelle conviviale et renommée est mise à mal par les contraintes sanitaires imposées aux éleveurs. L'an dernier les services de la DDCSPP 89 étaient venus exercer un contrôle sur la foire, sans relever d'anomalie pour autant.

Il devient de plus en plus complexe pour les éleveurs qui le souhaitent de participer à des foires. Organiser une foire avec des animaux vivants devient un vrai casse tête pour les bénévoles qui s'en chargent. La sur-administration menace même les traditions locales ! Pour alerter le grand public sur cette triste réalité, les organisateurs avaient placé sur la foire de vaches en cartons intitulées : « la foire de demain », car ils ne sont pas sûrs de pouvoir continuer à exposer des bêtes vivantes dans les années à venir.

Quoiqu'il en soit, les éleveurs présents et les visiteurs ont pu déguster un bon repas avec des produits du terroir et un beau morceau de viande charolaise !

Marianne Ranque
Animatrice FDSEA 89



Mais sous la bonne humeur pointent aussi la colère et le désenchantement…

▸ Agendas

14/03 Portes Ouvertes au lycée de Champs-sur-Yonne
Portes Ouvertes au lycée professionnel de Champs sur Yonne samedi 14 mars de 9 h à 18 h (commerce/vente, service à la personne, service au territoire). Foire aux fleurs, animation jeunes enfants, atelier scientifique, magasin pédagogique… Infos au 03 86 53 69 09

14/03 Portes Ouvertes au CFA de Champignelles
Portes Ouvertes au Centre de Formation par l'Apprentissage de l'Yonne à Champignelles, samedi 14 mars de 9 h à 17 h (aménagement paysager, entreprise hippique, métiers de l'agriculture, découverte des métiers). Infos au 03 86 45 15 23

15/03 Portes Ouvertes au lycée La Brosse
Portes Ouvertes au lycée La brosse dimanche 15 mars, de 9 h à 17 h (analyse biologique et biotechnologique, laboratoire contrôle qualité, productions agricoles, environnement). Visite de l'exploitation, restauration sur place, activités culturelles et scientifiques, fabrication et vente de pain. Infos au 03 86 94 60 00

31/03 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra mardi 31 mars à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Mail : dijon@apecita.com



▸ Formations

14/03 Soupe et conférence à Saint-Florentin
Samedi 14 mars, à partir de 17 h, à l'occasion du Carême, l'équipe d'animation pastorale et le CCFD Terre Solidaire de l'Yonne, invitent le public à venir partager à la salle paroissiale, 8 rue de la Halle, à Saint-Florentin, le traditionnel bol de soupe. Ce partage sera précédé d'une conférence de Dahoud Ahmednah Elbeiga de l'association Mauritanie 2000. Renseignements auprès de Thérèse au 06 29 88 04 34 ou d'Eric, au 06 88 22 11 40

20-21/03 Les Compagnons du Devoir
Portes ouvertes aux Compagnons du Devoir, vendredi 20 et samedi 21 mars, de 9 h à 17 h, 6 rue SaintPélerin, à Auxerre. Toutes les filières seront présentées : métiers du bâtiment, de l'industrie et de la métallurgie, des matériaux souples, du goût, de l'aménagement et de al finition du bâtiment, du vivant. Renseignements sur : www.compagnons-du-devoir.com

14/03 Bourgogne sauvage
Jusqu'au 30 août, le Muséum d'Histoire naturelle, 5 boulevard Vauban à Auxerre, présente une exposition consacrée à la Bourgogne sauvage. Des ruisseaux du Morvan aux falaises calcaires, des forêts aux jardins, l'expo révèle d'étonnantes espèces bourguignonnes ; la plus petite chouette du monde, un champignon voyageur, des plantes qui ont du mordant… Dimanche, de 14 h à 17 h 30 ; du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30. Renseignements au : 03 86 72 96 40

14/03 La ville d'Auxerre et son patrimoine
Samedi 14 mars, visite guidée sur le thème «le vin à Auxerre». Rendez-vous à 15 h, à l'office de tourisme, quai de la république, à Auxerre. Participation pour la visite : 3 et 5 €. Gratuit pour les moins de 12 ans. Renseignements au 03 86 52 06 19

Jusqu'au 22 mars La préhistoire expliquée aux enfants
Jusqu'au 22 mars, l'abbaye Saint-Germain accueille une exposition intitulée «La préhistoire expliquée aux enfants». Du mercredi au dimanche, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Entrée libre

Élevage

Une formation qui a «*du chien!*»

Quel éleveur n'a jamais rêvé d'avoir le chien de travail idéal, capable de mener à lui seul un troupeau de vaches ou de moutons pour le guider là où il doit aller…? Une formation existe, pour apprendre les bases du dressage et les comportements à adopter.


Chien et maître doivent former un binôme parfait.

« *Ecarte à droite ! Ecarte à gauche…!* » Aucune allusion aux prochaines élections départementales dans les ordres donnés ! Nous sommes à Lainsecq, sur l'exploitation de Denis Arnoult, où se termine une formation *«Chien de troupeau»* organisée conjointement par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et l'Association des Utilisateurs de Chiens de troupeaux de l'Yonne et du Morvan (Auctym). A la baguette : Alain Cotte, moniteur agréé par l'Institut de l'élevage, habitué à intervenir sur ce type de formations depuis plusieurs années, dans tout le département. Ils sont quatre ce jour là, avec leurs chiens respectifs à écouter les dernières recommandations et s'exercer sous l'œil attentif du Maître de stage. Parmi eux, Emmanuel et Aurélie Cretté, éleveurs ovins à Dixmont, venus avec leurs deux jeunes mâles Border et une femelle plus âgée : *Ibis*, *Izo* et *Ficelle*. Quand on est à la tête d'un troupeau de plus de 600 brebis, mieux vaut maîtriser à la perfection les bases du dressage et les comportements à adopter pour bien faire travailler ses chiens : *«la chienne a 4 ans mais on n'a jamais réussi à la dresser. En fait, tout dépend du travail journalier de dressage qu'on est prêt à mettre en place et du binôme qui en résulte. Il faut déjà que le maître soit éduqué pour pouvoir éduquer le chien. Et moi, j'ai toujours voulu faire le contraire, mais ça ne marche pas !»* (ndlr : rires)

Le border : une race appropriée

Eleveur laitier, Denis Arnoult est également éleveur de chiens border collie, une race considérée aujourd'hui, de par son comportement de rabatteur, comme la plus appropriée pour le travail sur tous types de troupeaux. Plus de 20 ans qu'il s'y consacre, la passion aidant : *«c'est sûr qu'à l'époque, un chien de troupeau, on prenait ça un peu pour un gadget ! Aujourd'hui, c'est considéré comme un réel investissement et un véritable outil de travail, le remplaçant des garçons de ferme d'il y a 50 ans…»* S'il est considéré comme *«la formule 1»* en la matière, le border n'est pas la seule race appropriée à être un bon chien de troupeau : *«il y a aussi le beauceron. Son problème est qu'on l'a détourné de sa vocation initiale pour en faire un chien de garde. Le border a connu ça lui aussi, quand on a voulu en faire un chien de compagnie, oubliant qu'il peut parfois disjoncter et se montrer agressif envers les enfants…»*

L'âge optimum pour commencer le dressage ? *«5 mois et jusqu'à 1 an et demi maximum. Après, les chiens prennent des caprices qu'il est difficile à casser pour remettre les choses en place…»*

Au tour d'*Inzo* de rentrer en piste : *«Ecarte à droite ! S'il prend trop large, il va me perdre des animaux…»* Alain Cotte a l'œil aguerri et ne laisse rien passer, surveillant de près le travail du chien autour du troupeau de Prim'Holstein venu faire de la figuration au milieu du pré. Pas effarouchées pour autant les noiraudes ! On voit qu'elles ont l'habitude.

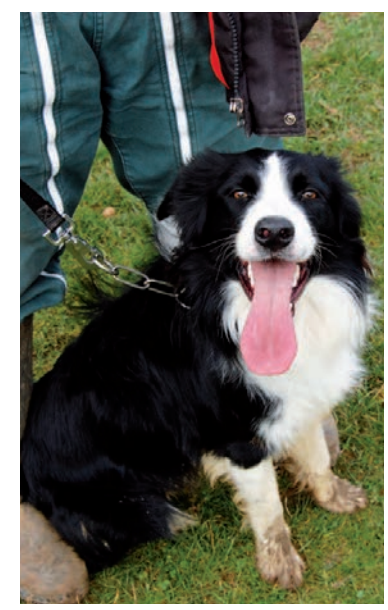
Pas d'ordre contradictoire

Pour l'heure, *Inzo* semble montrer quelques velléités à vouloir mordiller les pattes des vaches et se fait rappeler à l'ordre : *«il doit apprendre à s'imposer seulement par sa présence, de sorte de ne pas aller au contact et c'est au maître de gérer cette forme de brutalité, pour le forcer à se modérer…»* Une pression constante, uniquement par le regard, à quelques centimètres des museaux, mais sans mordre. Aujourd'hui à la retraite, cet éleveur avallonais vit depuis plus de 30 ans avec des border collie et se souvient encore de l'une de ses chiennes, qu'il considère comme exceptionnelle : *«capable, seule, de faire 5 km à travers bois en ramenant avec elle jusqu'à 40 vaches, sans en perdre une en chemin…»* Une règle d'or, rappelle Denis Arnoult : *«ne jamais donner à un chien, d'ordre contradictoire, du style «allez, viens !», où l'animal perçoit à la fois l'obligation de partir et celle de revenir… !»* Un travail quotidien avec l'animal est aussi recommandé, pour parfaire son apprentissage : *«de l'ordre de 5 à 10 mn par jour au début, l'essentiel étant d'être régulier…»* Et pour les plus pressés, il est toujours possible d'acheter un chien déjà dressé, mais alors au prix fort : comptez 3000 € ! De toute façon prévient Denis Arnoult : *«si c'est pas pour le faire travailler après, je vends pas…!»*

Renseignements sur les formations en cours et à venir : Denis Arnoult, 03 86 74 70 94, Auctym

DOMINIQUE BERNERD


Le chien doit apprendre à s'imposer par sa seule présence, mais sans mordre.


Repos bien mérité au pied de son maître.

AVE 89

Quand l'emploi se partage

L'heure du premier anniversaire pour l'association Agri Viti Emploi 89 qui pour l'occasion, a invité partenaires et représentants des organismes institutionnels de l'emploi dans l'Yonne, sur une exploitation utilisatrice de ce système de partage de l'emploi.



Alain Collin, Walter Huré, Gilles Robillard (de gauche à droite)

Lancée officiellement en janvier 2014, l'Association AVE 89 est un Groupement d'employeurs à l'échelle départementale, qui s'est fixé pour objectif de permettre aux entreprises hésitant à se lancer dans la création d'un emploi, soit du fait d'une activité saisonnière ou parce que le travail proposé est ponctuel ou à temps partiel, de trouver une réponse en adéquation avec leur activité, tout en diminuant les contraintes administratives qui y sont liées. Un travail de prospective est mené en parallèle, afin de construire des parcours de qualification adaptés à des personnes en reconversion professionnelle, en prévision des futurs besoins de salariés qualifiés. Les atouts d'Agri Viti Emploi 89 sont multiples et les intérêts pour les agriculteurs a y adhérer, nombreux : gestion des pics d'activité pour une meilleure compétitivité des entreprises, un recrutement facilité, suppression de tâches administratives (contrat, gestion du salarié, déclaration MSA, visites médicales…), recherche et mise en place de parcours de formation afin de garantir la pérennité de l'emploi… intérêt également pour les salariés, qui trouvent là matière à acquérir de nouvelles compétences, tout en mettant en évidence des capacités d'adaptation et de polyvalence très recherchées dans le monde agricole.

Des salariés très polyvalents

Fondée conjointement par la Fdsea de l'Yonne, le réseau Cuma et le Service de Remplacement de l'Yonne, AVE 89 compte à ce jour quatre adhérents et deux salariés. L'un est en CDD sur un domaine viticole qui a fait appel au groupement pour une durée de deux mois par an afin d'effectuer des travaux saisonniers de relevage, d'accolage et de serrage. Un groupe d'agriculteurs a été constitué, permettant l'embauche d'un second salarié en CDI. Il est actuellement mis à disposition de trois adhérents exploitants, dont deux en production grandes cultures et une exploitation de polyculture élevage bovins allaitants, avec une partie grandes cultures sur laquelle il intervient plus particulièrement. La palette de ses activités est large : travaux des champs (récolte, semis, préparation des sols, traitements…), tâches de manutention, réception, triage, vidage, contrôle et expédition des produits dans les cellules de stockage. Amené également à participer à l'entretien du matériel et des bâtiments des exploitations.

Une adaptation immédiate

Parmi les trois exploitations à se partager ainsi ce salarié : l'Earl Chair de Loup, à Méré, sur laquelle s'est déroulée une visite en présence des partenaires d'AVE 89 et des représentants des organismes institutionnels de l'emploi dans l'Yonne. Composée de deux associés, Walter Huré et Gilles Robillard, elle compte 330 ha de SAU, dont une cinquantaine d'ha de prés, un atelier de vaches à viande et 5,70 ha de vignes en appellation chablis et petit chablis. La reprise d'une petite exploitation de 80 ha l'an passé a nécessité de la main d'œuvre complémentaire, comme l'explique Walter Huré : «*les trois ateliers ne nous laissaient guère de répit et l'arrivée d'Arnaud nous a bien aidé à l'automne, à raison d'un ou deux jours par semaine, soit au total, quarante six jours répartis de mi-août à début décembre. Fils de paysan, il n'y avait quasiment rien à lui montrer, arrivant même à rentrer les vaches tout seul et il y a des fois, il était même meilleur que nous…!*» Une rapidité d'adaptation qui fait la réussite et la clé du système, comme le rappelle Ludovic Barat, président d'AVE 89 : «le groupement a pour mission *de proposer un salarié qualifié, apte à travailler immédiatement, que ce soit pour soigner des bêtes, travailler dans un champs, dans un bureau ou dans une cave…*»

Dans les vignes l'hiver, serveur l'été

Fils de paysans nivernais, Arnaud Collin a fait ses premières armes au service de remplacement et recherchait un emploi dans la même optique : «*pas de place à la routine quand on travaille chez plusieurs employeurs et cela permet d'acquérir plus rapidement de l'expérience car chacun a sa façon de travailler, avec un matériel et un environnement différents, facilitant d'autant l'intégration sur toutes sortes d'exploitation…*» Avec pour objectif plus tard, «*de revenir un jour sur l'exploitation familiale, succéder à mon père…*» Parmi les visiteurs de l'exploitation ce jour là, Alain Perrot, représentant de l'unité territoriale de la Dirrecte, qui s'est félicité de cette expérience réussie d'emploi partagé, y voyant même une réponse plus globale aux besoins des territoires : «*on peut très bien envisager demain au travers d'AVE 89, l'embauche d'un salarié estampillé agricole, qui ferait de la taille l'hiver et pourquoi pas, être serveur dans un restaurant l'été, notamment dans l'Avallonnais ou le Tonnerrois, très marqués par la saisonnalité des activités…*»

A suivre…

Tous renseignements sur AVE 89 : France Lahutte au 03 86 49 48 28 - agrivitiemploi89@gmail.com

DOMINIQUE BERNERD

Les SIE «grandeur nature»

La FDSEA sur le terrain pour décrypter les nouvelles règles

Du mardi 7 avril au mardi 14 avril prochains, plusieurs réunions organisées sur le terrain par la FDSEA de l'Yonne, avec pour thème les Surfaces d'Intérêt Ecologiques (SIE)

Lors des réunions locales organisées l'hiver dernier par la FDSEA, ses représentants élus et salariés ont bien perçu l'inquiétude de certains agriculteurs au sujet de ces SIE (Surface d'Interêt Ecologique) et de leur mode de déclaration. Après la diffusion d'une note explicative à l'ensemble de ses adhérents au mois de décembre avec force schémas pour traduire les termes de la réglementation et les rendre intelligibles, le conseil d'administration de la FDSEA 89 a décidé d'aller sur le terrain pour vous aider à mieux appréhender cette nouveauté de la PAC 2015. Nous organisons des réunions d'information en région, soit 6 réunions d'une journée (10h - 16h) dans tout le département de l'Yonne au mois d'avril.

• Le mardi 7 avril à 10h00 à Saint-Privé à la salle polyvalente «Moulin Colas» et l'après-midi chez Francis Letellier, au lieudit «La Motte».
• Le jeudi 9 avril à 10h00 à Sainte-Magnance à la salle des fêtes, 3 rue de Villeneuve (à côté de la Mairie) et l'après-midi chez Pascal Baron, 8 Chemin des Mulots.
• Le jeudi 9 avril à 10h00 à Joigny dans les salons de la Mairie, 3 quai 1ers Dragons et l'après-midi chez Gérard Calmus, 13 rue de la Croix d'Arnault.
• Le vendredi 10 avril à 10h00 à Diges à la salle des fêtes, route de Toucy (à côté de la Mairie) et l'après-midi chez Frédéric Blin, 4 chemin de la Ferme, au lieudit «Sauilly».
•Le vendredi 10 avril à 10h00 à Gland, à la salle des fêtes «la Fontaine au Prête» route de Stigny et l'après-midi chez Christophe Perret, 7 Grande Rue.
• Le mardi 14 avril à 10h00 à Saint-Denis-les-Sens, à la salle des fêtes, 1 rue Sainte-Colombe et l'après-midi chez Hubert Leprêtre, 6 rue de l'abbaye, «Ferme de Sainte Colombe».

Nous effectuerons préalablement un temps en salle pour vous montrer comment télédéclarer les SIE. Nous vous apporterons les derniers renseignements dont nous disposerons sur la PAC et répondrons à vos questions.
Après un repas pris en commun, **nous irons sur le terrain**, dans les exploitations partenaires, pour illustrer les situations SIE, voir ensemble comment déclarer les différents cas de figure et éclaircir la règlementation.
Pour faciliter l'organisation de ces journées, merci de vous inscrire soit par mail à l'adresse suivante : fdsea.yonne@fdsea89.fr, soit par téléphone auprès de Marie-Claire Desfontaine au 03 86 49 48 10.
Ces réunions sont gratuites, (frais de repas à la charge des participants, budget approximatif : 15 €). Inscrivez-vous vite !

FDSEA 89

Agendas

Salon des vins de France à Auxerre

Vendredi 13 mars (de 14 h à 20 h), samedi 14 (de 10 h à 20 h) et dimanche 15 (de 10 h à 19 h), Auxerrexpo accueillera la cinquième édition du salon des vins de France. Quelques 80 vignerons et artisans de bouche, venus de toute la France, participeront à la manifestation. Trois jours durant, ces producteurs dévoileront leur passion et leur savoir faire pour présenter le meilleur de leur production. Entrée 3 €. Gratuité pour les moins de 18 ans

28 et 29/03 Journée Européenne des Métiers d'Art

Organisée par la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Bourgogne, avec le soutien de l'Institut National des métiers d'art et des Ateliers d'art de France et la collaboration de la ville d'Auxerre et de l'association des artisans d'art de l'Yonne, exposition sur les métiers d'art, samedi 28 mars, de 10 h à 19 h et dimanche 29 mars, de 10 h à 18 h. Plus de 50 artisans d'art et artistes de tous domaines seront présents (vitrailliste, céramiste, gainier, peintre, restaurateur de tableaux, ébénistes, couteliers bijoux, luthiers etc…), ainsi que les Artisans d'art de l'Yonne et l'association des potiers créateurs de Puisaye. Animations pour petits et grandss

Toucy et Saint-Fargeau

Jusqu'au 30 mars, les offices de tourisme de Toucy (1 place de la République) et Saint-Fargeau (3, place de la République), exposent les œuvres de talents méconnus de la région (peintures, poteries, travaux de couture, bijoux…). Vernissage samedi 21 février, à 11 h à Toucy et à 15 h, à Saint-Fargeau

Expo «Quand l'enfant paraît»

Jusqu'au 22 mars, l'Abbaye Saint-Germain, à Auxerre, présente une exposition intitulée : «Quand l'enfant parait». Sculptures, peintures, dessins, albums de famille ou jouets, témoignent des enfances d'autrefois : au travail ou à l'école, laborieuse ou ludique. Du mercredi au dimanche, de 10 à 12 h et de 14 à 17 h.

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
François GERBET
Siret 384 580 890 00026 - APE 281A - O.P.Q.C.B. A 80092 21 1309

Prospective

Interbev Bourgogne à l'écoute du futur

La prospective et le devenir de la filière étaient à l'ordre du jour de la dernière assemblée générale d'Interbev Bourgogne, où l'on en a appris un peu plus sur la future fusion Bourgogne Franche-Comté et sur l'avenir de la production bovine à l'horizon 2020.



La prospective sur la production de viande bovine en 2020 a donné à réfléchir à Vincent Favrichon, Draaf de Bourgogne et Jean-Pierre Fleury, président d'Interbev Bourgogne, comme à tous les professionnels qui participaient à cette assemblée générale.

Deux faits marquants ont ponctué l'assemblée générale d'Interbev Bourgogne, qui s'est déroulée le 5 mars dernier à Pouilly-en-Auxois. D'abord, la participation du nouveau Draaf, Vincent Favrichon, ensuite la présentation par Philippe Choteau, de l'Institut de l'élevage des *«Perspectives 2020 en viande bovine»*.

L'actualité, pour Vincent Favrichon c'est déjà «*les derniers calages entre les services de l'Etat et la nouvelle autorité de gestion qu'est devenue la Région*». Beaucoup de dossiers sont calés (ou presque), selon le Draaf, dans la ligne «*des engagements pris par le ministère à Cournon*». Une information intéresse tout particulièrement le secteur de l'élevage : pour les MAE, la priorité sera donnée en 2015 aux systèmes herbagers. «*La mobilisation des éleveurs représente un enjeu important*» insiste Vincent Favrichon, compte-tenu du montant de l'enveloppe à consommer et du fait que tout ce qui ne sera pas utilisé «*repartira ailleurs*». 2015 devrait donc être le moment le plus propice aux projets de développement en élevage, sachant qu'en 2016 le focus sera plutôt mis sur les productions végétales.

Autre sujet régional : la fusion Bourgogne Franche-Comté. Tout va maintenant aller très vite, au 1er janvier 2016, annonce le Draaf, il y aura une préfecture, un Conseil régional... et dans la foulée, c'est l'ensemble du paysage institutionnel qui va devoir se réorganiser. En avril 2016, côté services de l'Etat le préfet et les directeurs régionaux de la grande région BFC seront nommés. Mais sans attendre ces échéances formelles, il s'agit d'engager une vraie réflexion sur la convergence des politiques régionales actuelles.

En 2020 qui suivra le bœuf?

En marge de l'assemblée générale, Philippe Choteau de l'Institut de l'élevage a présenté les conclusions d'une étude prospective sur la production de viande bovine française à l'horizon 2020. Avec toutes les précautions oratoires indispensables, tant il est vrai que «*quand on fait des prévisions, on se trompe généralement, mais cela donne à réfléchir*». Exercice difficile donc, mais «*indispensable dans un contexte en proie à une forte volatilité*».

La fin des quotas laitiers et la mise en oeuvre de la Pac, devraient donner un coup de pouce à la production laitière, favorisant à terme la hausse de l'effectif du cheptel laitier national à 3,82 millions de têtes en 2020 et amenant 3,3% de gros bovins supplémentaires dans les abattoirs. En parallèle, la production de veaux de boucherie poursuivra sa lente érosion, situation à mettre en perspective avec une consommation réduite elle-aussi.

Le cheptel allaitant devrait sensiblement reculer, y compris dans les exploitations laitières mixtes. Trois facteurs pourraient contribuer à cette érosion : les nouvelles règles d'attribution de la PMTVA, défavorables aux très petits troupeaux et aux très gros détenteurs, l'extensification des plus grandes exploitations et l'érosion continue des débouchés des broutards à l'exportation.

Le potentiel laitier du Grand Ouest pourrait pousser les élevages à la spécialisation, tandis que la mixité lait-viande résistera mieux dans le Grand Est et le Massif Central, où la part des surfaces herbagées favorise le maintien des vaches allaitantes. Avec 3,912 millions de têtes dans le cheptel allaitant en 2020, la production nationale bovine devrait se situer au bas niveau de celle de 2013. Même constat sur la production française de viande bovine finie qui devrait en 2020 être relativement proche en tonnages du bas niveau de 2013. Avec des nuances, puisque la production de veaux de boucherie baisserait de 12% en 7 ans (168 000 Tec) alors que celle des gros bovins augmenterait de 3% (1,298 millions Tec).

Dans toute l'Europe, le cheptel allaitant, fragilisé, devrait continuer sa lente érosion et diminuer de 3% en Espagne, 6% au Royaume-Uni, 5% en Allemagne, 14% en Belgique et 3% en France. Côté marchés, les engraisseurs italiens pourraient voir leur situation empirer, tandis que sur certains marchés des Pays Tiers des niches se confirmeraient, exposées cependant à une forte concurrence mondiale. Sur le marché français, les constantes actuelles restent sur une demande orientée vers les femelles qui confirme un déséquilibre entre l'offre et la demande, compensé par des importations à hauteur de 24%. En 2020 toutefois, la proportion de femelles pourrait être plus importante qu'en 2010 et 2013. D'une part parce que les réformes en élevage allaitant resteront dynamiques, d'autre part, parce que la stabilisation prévue dans un second temps du cheptel laitier, donnera lieu à une hausse conséquente des sorties de vaches laitières.

AMK ET SOURCE «DOSSIER ÉCONOMIE DE L'ÉLEVAGE» IDÈLE, OCTOBRE 2014



En bref

Bourgogne Franche-Comté ! Lancement d'un site internet

Dans la perspective de la création de la grande région Bourgogne Franche-comté au 1er janvier 2016, les Conseils régionaux de Bourgogne et de Franche-comté mettent en ligne un site internet commun, consultable sur : www.bourgognefranchecomte2016.fr
Ce site a pour vocation d'informer l'ensemble des Bourguignons et des Francs-Comtois sur la mise en oeuvre de la future grande région Bourgogne Franche-Comté.

Ce site comporte des supports d'information déjà existants dans les deux régions, informe sur les chantiers en commun en cours et les principales coopérations. Il comporte aussi des témoignages d'acteurs déjà engagés sur des projets ou un agenda des événements communs.
Un cycle de rencontres est prévu au premier semestre en Bourgogne et en Franche-Comté sur des thèmes comme la transition énergétique , l'économie, la culture, le sport et la vie associative.

Chanvre

Réussir l'implantation

L'implantation du chanvre est une étape clé qui conditionne 70% de la réussite de la culture. Le chanvre est une espèce à cycle court, toute rupture de croissance doit être évitée une fois le semis réalisé.



Chanvre en zone hydromorphe

Malgré un système racinaire pivotant et de fortes capacités de compensation, le chanvre est très sensible à tous défauts de structure de sol. La préparation de sol doit favoriser :

- en profondeur, un enracinement de qualité pour permettre au pivot d'extraire l'eau et les éléments minéraux
- en surface un lit de semence fin, aéré et suffisamment réchauffé pour garantir une levée rapide et homogène

Pour cela, en terre lourde (argileuse) un labour d'hiver est conseillé. En terre plus légère il est préférable d'opter pour un labour de printemps. Si la structure est satisfaisante sur 0 – 30 cm et que le sol se prête au non labour, dans ce cas il est conseillé de travailler celui-ci uniquement sur 7-8 cm de profondeur.
Pour éviter les tassements du sol préjudiciables au système racinaire, il est préférable d'utiliser des trains d'outils afin de limiter le nombre de passage sur la parcelle et/ou des équipements de types roues jumelées ou pneus basse pression. Si le chanvre ne couvre pas le sol 15 à 20 jours après la levée à cause de problème de structure ou d'éléments ralentissant sa croissance, les adventices peuvent rapidement prendre le dessus. Le chanvre est également très sensible à l'hydromorphie en début de cycle. La présence de semelles de labour ou de zones compactées qui ne permette pas une bonne circulation de l'eau, voir une stagnation, génère une asphyxie racinaire extrêmement préjudiciable à l'implantation du chanvre et qui présente une décoloration caractéristique.

Un faux semis pour optimiser le lit de semences

Après le labour (d'hiver ou de printemps), on peut reprendre le sol avec le passage d'un outil à dents pour ameublir la terre, favoriser la pénétration des futures racines, faciliter le réchauffement du lit de semences et éviter le dessèchement du sol. Cela aura également l'avantage de faire lever les adventices (technique du faux semis) qui seront ensuite détruites de préférence par voie mécanique.

Semer dans de bonnes conditions

La levée du chanvre qui intervient 4 à 10 jours après le semis représente la phase la plus délicate de la culture. Pendant cette période, le chanvre, très sensible aux conditions de sol, doit avoir une levée rapide et homogène. Pour cela un semis régulier à une profondeur de 2 à 3 cm dans un sol bien structuré, parfaitement ressuyé et réchauffé (10 – 12°C) est primordial. Le semis va se faire en ligne avec un semoir à céréales classique à socs, de 9 à 17 cm d'écartements (privilégier les faibles écartements qui diminuent le nombre de plantes sur la ligne de semis et donc la concurrence entre plante qui génère des pieds morts).
En année normale, et selon les régions de production, les semis se réalisent de fin mars à début mai. En conditions difficiles, il est possible de retarder le semis jusqu'à début juin mais le rendement en paille risque d'en être diminué.

La densité de semis doit être comprise entre 45 et 50 kg/ha pour atteindre le meilleur compromis entre le rendement paille et le rendement chènevis.

Une fois le semis effectué, un roulage peut être nécessaire pour favoriser la germination des graines en permettant la remontée capillaire de l'humidité au sol, limiter la présence de cailloux et niveler le sol et ainsi assurer de bonnes conditions de récolte.

La fertilisation ne doit pas être négligée

La totalité de l'azote sera appliquée au semis afin de permettre un bon démarrage de la culture. Pour un potentiel de 8t/ha de paille et 10 q/ha de chènevis, les besoins sont d'environ 115 unités d'azote. L'apport sera à raisonner selon le potentiel de minéralisation du sol. Veiller à respecter les doses plafonds mentionnées dans les arrêtés préfectoraux de la Directive Nitrates.

LOUIS-MARIE ALLARD – CETIOM

▶ Zoom sur…

Une culture sous contrat

Compte-tenu des contraintes réglementaires sur le chanvre industriel, la culture ne peut se faire que sous contrat avec une unité de transformation. Ce contrat permet d'assurer les débouchés de la culture aussi bien en paille qu'en chènevis. Le contrat définit également les conditions de récolte de la culture qui sont spécifiques aux aménagements de l'usine et aux marchés visés.
Selon les bassins, la récolte est gérée de façon collective ou individuelle mais avec des appuis pour son organisation.



Si l'implantation est réussie, le chanvre couvre très rapidement le sol et étouffe les adventices

▶ En bref

Céréales Des stocks 2015 au plus haut niveau depuis 15 ans, selon la FAO

«Les prévisions de la FAO des stocks céréaliers mondiaux à la clôture des campagnes agricoles de 2014/15 devraient atteindre leur niveau le plus élevé de ces 15 dernières années, soit 631 millions de tonnes», estime un communiqué du 5 mars de la FAO. Cette prévision fait suite à une révision à la hausse d'environ 8 millions de tonnes de céréales supplémentaires par rapport à la prévision de janvier dernier. Cela *«s'explique en partie par une correction des estimations des niveaux de stocks des années précédentes en Chine et en Ukraine»*, selon le communiqué. La FAO a estimé la production céréalière mondiale de 2014 à 2,542 milliards de tonnes, soit 1% de plus qu'en 2013. *«Cet accroissement traduit essentiellement les gains de production de blé enregistrés en Argentine, en Asie centrale et en Europe»*.

Chemin ruraux Une proposition de loi pour les inventorier

Une proposition a été examinée le 12 mars au Sénat afin de réfléchir à la manière de protéger les chemins ruraux. Dans ce sens un inventaire pourrait être rendu obligatoire par les communes accompagné d'une réflexion sur le devenir, plutôt que l'obligation de les rendre imprescriptible. Un quart des chemins ruraux, en France, aurait disparu alors même que ces chemins suscitent un regain d'intérêt du fait de l'attention accordée à l'espace naturel et au cadre de vie. La Commission des lois a ainsi prévu, *"d'une part, la suspension pendant deux ans du délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant des chemins ruraux et, d'autre part, une procédure permettant à une commune engagée dans une démarche d'inventaire d'interrompre ce délai"*, selon le site internet du Sénat. Elle a également *"créé une procédure d'échange de parcelles comportant des chemins ruraux pour en modifier le tracé"*.

GIRARD MAITR'O
21220 Gevrey-Chambertin
Tel.03 80 52 13 32

Le drainage de A à Z



- **Grande capacité de chantier :** 3 équipes de professionnels
- **Accompagnement administratif :** relevés topographiques, plans, dossier de déclaration
- **Financement avantageux : pouvant aller jusqu'à 10 ans taux à 2%* jusqu'à fin mars**
- **Garantie contractuelle de 15 ans**

Depuis 45 ans !

Contactez Alain Troussard
Tél. 06 07 78 11 95

RELEVÉ TOPO + DEVIS SOUS 10 JOURS

* sous réserve d'acceptation.

Environnement

Gaz à effet de serre : Ah la vache !

Sur le stand de l'Inra lors du dernier salon de l'agriculture on pouvait voir ce curieux harnachement permettant d'évaluer la quantité de méthane entérique produit par une vache.



Dispositif aérobie permettant de mesurer la quantité de méthane entérique émis par une vache

On s'est beaucoup gaussé des vaches qui rotent dans les champs, mais pour l'Inra le sujet est pris très au sérieux et une unité de recherche de Clermont-Ferrand, dirigée par Michel Doreau, s'y intéresse tout particulièrement. Sur le salon de l'agriculture on pouvait ainsi voir une vache (presque) grandeur nature, équipée d'un ensemble d'appareils de mesures destinés à quantifier le méthane entérique produit. Au-delà de la mesure, il s'agit aussi de déterminer comment le méthane est produit et à partir des informations recueillies, de trouver des solutions en testant des mélanges de fourrages et d'additifs divers.

L'unité spécialisée de l'Inra Clermont-Ferrand mène ses recherches en partenariat avec des consortium industriels, seule possibilité de s'investir sur le long terme dans ce type de recherche étroitement lié à la nature et à la qualité de l'alimentation animale. Si l'intérêt environnemental de diminuer la production de méthane est évident, la jeune ingénieure qui présentait le dispositif au grand public sur le SIA, a beaucoup insisté sur la nécessité de considérer également les services écosystémiques, sociaux et économiques rendus par l'élevage en zone herbagère. Une vache laitière produit en moyenne 500 à 600l de méthane par jour, mais le vrai bilan environnemental doit s'effectuer à l'échelle de la ferme.

Des solutions ont déjà pu être trouvées pour limiter les émissions de méthane. Ainsi, un régime alimentaire intégrant du lin permet de réduire de 20% la quantité de méthane émis par vache et c'est valable aussi pour les ovins et les porcs.

AMK

Effet de serre

Le méthane est un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO2. Il fait partie des gaz que les Etats signataires du protocole onusien de lutte contre le réchauffement climatique se sont engagés à réduire. Ces tonnes non émises peuvent donc être échangées sur le marché du carbone, mais les sommes en jeu restent peu incitatives. Les recherches et les solutions de réduction des émissions de méthane entérique s'intéressent à la voie alimentaire, avec des objectifs de réduction des coûts pour les éleveurs et de bénéfice santé pour le consommateur.

Chronique ovine

Les brebis ne sont plus en saison sexuelle

En matière de reproduction, il est habituel de distinguer deux catégories de brebis. Les races dites «desaisonnées» ont la capacité de se reproduire naturellement au printemps et en été. Il s'agit des races rustiques, prolifiques ainsi que des Ile de France, Berrichon du Cher et Charmoise. Par contre, les races dites «saisonnées» nécessitent l'application de protocoles hormonaux (ou lumineux) pour mettre bas en automne (sauf exception pour quelques élevages).

Dès le début du printemps, sous l'effet de la durée du jour qui a augmenté, la grande majorité des brebis ne présente plus d'activité hormonale du tout ou bien sont en fin de saison sexuelle. Il faut attendre début septembre pour que l'ensemble des femelles retrouvent une activité sexuelle sans la présence de mâles.



Au printemps, ce sont les mâles qui déclenchent les ovulations des brebis

Un coup de foudre entre une brebis et un bélier

Ce qui différencie les races *«saisonnées»* des races *«desaisonnées»* est leur faculté à répondre à l'effet mâle. Si les premières restent indifférentes au bélier au printemps, les secondes y sont beaucoup plus sensibles. La technique de l'effet bélier est souvent pratiquée sans le savoir. Elle peut s'apparenter à un coup de foudre entre une brebis et un bélier. Le *«contact»* déclenche une ovulation chez des brebis qui ne présentaient pas de cycle sexuel avant l'introduction des béliers. Cette ovulation qui est rarement associée à une manifestation des chaleurs est peu fécondante. Ce n'est qu'au cycle suivant, soit 17 jours plus tard, que l'ovulation peut être fécondée. C'est la raison pour laquelle les mises-bas sont très souvent décalées de 15 jours par rapport aux luttes naturelles d'automne.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO



Équarrissage

Dématérialisation des bons d'enlèvement

Depuis le 1er janvier 2015 pour les départements 71 et 58 et depuis 2014 pour les 21 et 89, les bons d'enlèvement d'équarrissage ne sont plus remis lors des enlèvements. Ces documents sont dorénavant mis à disposition des éleveurs sur les sites internet des équarrisseurs. Rappel.

Cette évolution a des conséquences sur la présentation des justificatifs en cas de contrôle. En règle générale, pour tous ceux qui disposent d'un accès à internet, il suffira de se connecter au site de l'équarrisseur et de visualiser ou d'imprimer les bons. Ces mêmes codes d'accès permettent également de commander en ligne un enlèvement 24h/24.

Lorsque la présentation du bon d'enlèvement fait défaut dans le cadre d'un contrôle éligibilité, l'éleveur dispose d'un délai de dix jours après le contrôle pour transmettre le justificatif. Pour cela l'éleveur demande à la société d'équarrissage les bons d'enlèvement absents lors du contrôle et les adresse ensuite à l'organisme de contrôle.

Plus simple et plus rapide : il est possible de demander à la société d'équarrissage d'envoyer directement les documents à l'organisme de contrôle.

Important : cet envoi doit préciser le numéro EDE de l'exploitation, la raison sociale, et la date du contrôle.

Il se peut que lors du contrôle des bovins morts enlevés par l'équarrissage n'aient pas non plus été notifiés en sortie cause *«mort»*. Dans ce cas, la règlementation nous indique que l'éleveur puisse réaliser immédiatement, en présence du contrôleur, la notification des mouvements d'équarrissage auprès de l'EdE par voie informatique ou par fax en s'assurant de la date de la mort de l'animal auprès de la société d'équarrissage. Comme dans le premier cas, l'éleveur concerné devra faire parvenir à l'organisme de contrôle les bons d'enlèvement concernés dans un délai de 10 jours. La remise en conformité ne pourra être validée que s'il y a eu moins de six notifications en retard et/ou moins de 5% des mouvements dont le délai de notification n'a pas été respecté depuis le 1er janvier 2015.

Pour en savoir plus et obtenir vos codes d'accès pour la consultation et l'édition en ligne des documents :

- **SIFDDA** (58) site espace-client.saria.fr
- **Atemax** (21 et 89) 0 826 300 600 – www.atemax.fr



Réforme de la PAC 2015 (3ère partie)

Verdissement

Le « verdissement » ou « Paiement vert » est un paiement découplé dont le montant est proportionnel au montant des DPB (Droits à Paiement de Base) activés. Il sera accordé à tout exploitant qui respecte trois critères bénéfiques pour l'environnement : avoir une diversité de l'assolement, disposer de Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE), maintenir les surfaces en prairies permanentes (ratio régional et prairies sensibles).

Définitions :

Les terres arables sont les terres cultivées destinées à la production de cultures, en place depuis 5 ans au plus *(dont les prairies temporaires et jachères jusqu'en 5ème année d'implantation)*. C'est donc la SAU (Surface Agricole Utile) de l'exploitation moins les prairies permanentes et les cultures pérennes.

Les prairies permanentes sont les surfaces utilisées pour la production d'herbe ou autres plantes fourragères depuis plus de 5 ans (dont les prairies naturelles et les landes et parcours). Les prairies temporaires et les jachères deviennent des prairies permanentes à compter de la 6ème année. Toutefois, les jachères de plus de 5 ans sont maintenues dans les terres arables tant qu'elles sont déclarées comme SIE.

Les cultures pérennes sont les cultures hors rotation, autres que les prairies permanentes, en place depuis 5 ans et plus, qui fournissent des récoltes répétées y compris les pépinières et taillis à courte rotation, cela recouvre les vignes, vergers, lavande, asperges…

1 - Critère «*diversité de l'assolement*»

Le nombre de cultures qui doivent être présentes dépend de la surface en terres arables de l'exploitation :

- Si la surface en terres arables est inférieure à 10 ha, l'exploitation n'est pas soumise au critère de diversité de l'assolement.
- Si la surface en terres arables est comprise entre 10 et 30 ha, au moins deux cultures doivent être cultivées et la culture la plus importante ne doit pas dépasser 75% de la surface arable, sauf s'il s'agit d'une prairie temporaire ou d'une jachère.

- Si la surface en terres arables est supérieure à 30 ha, au moins trois cultures doivent être cultivées, avec : la culture la plus importante ne dépassant pas 75% de la surface arable, et la somme des surfaces des deux cultures les plus importantes ne dépassant pas 95% de la surface arable.

Cependant, si la culture la plus importante est une prairie temporaire ou une jachère, il n'est pas exigé de pourcentage maximum pour cette culture, mais la seconde culture la plus importante ne doit pas occuper plus de 75% de la surface arable restante, sauf si elle est elle-même une prairie temporaire ou une jachère.

Cultures comptabilisées

Seules les cultures principales déclarées au 15 mai pourront être comptabilisées comme culture au titre de la diversité de l'assolement. Les cultures intermédiaires ne rentrent pas en ligne de compte pour le calcul. Sont comptabilisées comme cultures différentes les cultures de genres botaniques différents. Cependant, pour les espèces des genres Brassicacées, Solanacées et Cucurbitacées, le nombre de cultures est distingué espèce par espèce. Les cultures d'hiver et les cultures de printemps constituent deux cultures différentes.

Exemples :

- le blé (genre Triticum) et le seigle (genre Secale) sont deux cultures différentes,
- tous les maïs (genre Zea) ne constituent qu'une seule culture,
- la pomme de terre et la tomate comptent pour deux cultures (même genre Solanum mais famille des Solanacées),
- un blé d'hiver et un blé de printemps comptent pour deux cultures,
- toutes les prairies temporaires jusqu'en 5ème année d'implantation sont considérées comme une seule culture.
- tous les types de jachère constituent une seule même culture.

Dérogations *(voir tableau 3 des cas particuliers)*

2- Critère «SIE»

Des SIE doivent être présentes sur l'équivalent d'au moins 5 % de la surface en terres arables de l'exploitation. Ce critère s'applique à toutes les exploitations disposant d'une surface arable d'au moins 15 ha. *(tableau 1)*

Remarques :

- Une même surface ne peut pas être comptabilisée deux fois.
- Seules les SIE présentes sur des terres arables ou leur étant adjacentes peuvent être comptabilisées.
- Dans le cas d'une culture dérobée implantée lors d'une interculture courte, le temps d'interculture doit être suffisamment long pour que le couvert lève. En cas de contrôle, des éléments de preuve doivent pouvoir être apportés.
- Un agriculteur ne peut déclarer en tant que SIE, que des éléments qui sont bien à sa disposition.

Dérogations *(voir tableau 3 des cas particuliers)*

3 - Critère «*prairies permanentes*»

Ce critère consiste à :

- suivre, au niveau régional, la part des surfaces en prairie permanente dans la SAU, pour éviter une dégradation
- et protéger les prairies permanentes dites sensibles.

Ratio régional

Chaque année en fin de campagne, un ratio régional sera calculé, tenant compte des surfaces en prairie permanente et de la SAU (PP/SAU). Ce ratio sera ensuite comparé au ratio de référence de l'année 2012. En cas de diminution du ratio de plus de 2,5% et baisse de la valeur absolue de la surface en PP, un système d'autorisation pour le retournement des prairies sera mis en place. En cas de diminution du ratio de plus de 5% et baisse de la valeur absolue de la surface en PP des réimplantations seront imposées.

Prairies sensibles

Les prairies permanentes qualifiées de «sensibles» ne peuvent pas être retournées. Elles sont déterminées au sein des zones Natura 2000 uniquement.

Elles comprennent donc des surfaces situées en zone Natura 2000 qui étaient présentes sur la campagne 2014 et déclarées en :

- landes et parcours (LD-C6) et estives (ES)
- prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans (PN-F1-F3-PX)

La cartographie précise est disponible sur les sites Internet des services de l'Etat en département.

Dérogations *(voir tableau 3 des cas particuliers)*

4 - Récapitulatif des obligations du verdissement

(tableau 2 et tableau 3)

Tableau 1: liste et caractéristiques des SIE

SIE	Définition	Equivalence (*ml : mètre linéaire)
Jachères	Tout type de jachère. Pas de production agricole sur ces surfaces.	1 m2 = 1 m2 SIE
Haies et bandes boisées	Largeur max = 10 m	1 ml = 10 m2 SIE
Arbres isolés	Diamètre min de la couronne = 4 m ou arbre têtard	1 arbre = 30 m2 SIE
Arbres alignés	Diamètre min de la couronne = 4 m et espace de 5 m max entre les couronnes	1 ml = 10 m2 SIE
Groupes d'arbres et bosquets	Surface max = 30 ares. Les couronnes des arbres doivent se chevaucher	1 m2 = 1,5 m2 SIE
Bordures de champ	Pas de production agricole Largeur de 1 à 20 m	1 ml = 9 m2 SIE
Mares	Surface max = 10 ares	1 m2 = 1,5 m2 SIE
Fossés	Largeur max = 6 m	1 ml = 6 m2 SIE
Terrasses	Terrasses protégées par la BCAE 7 de la conditionnalité	1 ml = 2 m2 SIE
Murs traditionnels en pierre	Construction en pierres naturelles. Hauteur = 0,5 à 2 m. Largeur = 0,1 à 2 m.	1 ml = 1 m2 SIE
Bandes tampons	Le long des cours d'eau. Peuvent englober une bande de végétation ripicole. Largeur de 5 à 10 m. Pas de production mais pâturage et fauche possibles	1 ml = 9 m2 SIE
Surfaces portant des cultures dérobées ou à couverture végétale	Ensemencement entre le 1er juillet et le 1er octobre. Le couvert doit avoir levé. Surfaces mises en place par un sous-semis d'herbe dans la culture principale OU ensemencement d'un mélange d'au moins 2 espèces de la liste suivante : Boraginacées : bourrache Graminées : avoines, ray-grass, seigles, sorgho fourrager, brôme, X-festulolium, dactyles, fétuques, fléoles, millet jaune, millet perlé, mohas, pâturin commun Polygonacées : sarrasin Brassicacées : cameline, chou fourrager, colzas, cresson alénois, moutardes, navet, navette, radis (fourrager, chinois), roquette Hydrophyllacées : phacélie Linacées : lins Astéracées : niger, tournesol Fabacées : féveroles, fenugrec, gesses cultivées, lentilles, lotier corniculé, lupins (blanc, bleu, jaune), luzernes, minette, mélilots, pois, pois chiche, sainfoin, serradelle, soja, trèfles, vesces	1 m2 = 0,3m2 SIE
Surfaces portant des plantes fixant l'azote	Espèces éligibles (pures ou mélange de ces espèces) : Pois, féveroles, lupins, lentilles, pois chiche, soja, luzerne cultivée, trèfles, sainfoin, vesces, mélilot, serradelle, fenugrec, lotier corniculé, minette, gesses, haricots, flageolets, dolique, cornille arachide.	1 m2 = 0,7 m2 SIE
Bandes d'hectares admissibles le long des forêts	Largeur de 1 m à 10 m. Avec ou sans production	1 ml = 1,8 m2 SIE si production 1 ml = 9 m2 SIE si pas de production
Taillis Courte Rotation (TCR)	Espèces éligibles : érable sycomore, aulne glutineux, bouleau verruqueux, charme, châtaignier, frêne commun, merisier, espèces du genre peuplier, espèces du genre saule. Fertilisation et produits phytosanitaires interdits	1 m2 = 0,3 m2 SIE
Hectares en agroforesterie	Hectares sur lesquels a été payée ou est payée une mesure de développement rural.	1 m2 = 1 m2 SIE
Surfaces boisées	Uniquement les surfaces ayant bénéficié d'une aide au boisement du développement rural	1 m2 = 1 m2 SIE

Contacts

DDT 21 : Emmanuel Cibaud 03 80 29 42 72

DDT 58 : Céline Gay ou Michèle Fery 03 86 71 52 24

DDT 89 : Laurence Boudin 03 86 48 42 59 et Michel Millot 03 86 48 42 01

Tableau 2: obligations du verdissement selon la surface arable de l'exploitation

Surface arable de l'exploitation	Diversité de l'assolement	SIE	Prairies permanentes
< 10 ha	-	-	Maintien du ratio PP/SAU Protection des prairies sensibles
10 à 15 ha	Au moins 2 cultures	-	
15 à 30 ha		Au moins 5 % des terres arables	
> 30 ha	Au moins 3 cultures	Au moins 5 % des terres arables	

Tableau 3: cas particuliers (dérogations aux obligations du verdissement)

	Diversité de l'assolement	SIE	Prairies permanentes
La surface en **prairie temporaire et jachère** dépasse 75% de la surface arable, et surface arable restante ≤ 30 ha.	Pas d'obligation		Maintien du ratio PP/SAU Protection des prairies sensibles
La surface en herbe (prairie permanente et prairie temporaire) dépasse 75% de la SAU, et surface arable restante ≤ 30 ha	Pas d'obligation		
La surface en **prairie temporaire, jachère et légumineuses** dépasse 75 % de la surface arable et surface arable restante ≤ 30 ha.	Pas de dérogation, le cas général s'applique	Pas d'obligation	
Agriculture biologique et cultures pérennes	Pas d'obligation sur les parcelles en agriculture biologique		

Elections départementales

Des élections qui impactent

22 & 29 mars

Les dimanches 22 et 29 mars, les Français voteront pour l'élection de leurs conseillers départementaux suite à la réforme de mai 2013 qui a enterré les conseils généraux. Cette loi a également modifié le mode de scrutin et réduit le nombre de cantons. Reste la question des compétences des départements qui n'est pas tranchée. Elles pourraient évoluer avec le projet de loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) en discussion au Parlement actuellement.

Les dimanches 22 et 29 mars 2015, les Français sont appelés à voter afin de renouveler l'intégralité des élus des conseils départementaux.

Suite à la loi du 17 mai 2013, les conseils généraux et les élections cantonales sont remplacés par les élections départementales pour élire les membres des conseils départementaux. Au-delà du changement de nom, le mode de scrutin est également modifié. Là où les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié tous les trois ans à un scrutin uninominal, ils seront maintenant renouvelés intégralement tous les six ans au scrutin binominal majoritaire. En clair, les électeurs voteront pour un binôme de candidats de sexe différent. Une fois élus, ils travailleront individuellement. Ce mode de scrutin permettra de garantir la parité absolue des assemblées. Jusqu'alors, le taux de féminisation dans ces assemblées départementales oscillait entre 12 et 14 % en fonction des élections. C'est donc une petite révolution au sein de la Ve République.

Redécoupage des cantons

Afin de maintenir le même nombre d'élus, les cantons ont été regroupés et leur nombre réduit de moitié. Ce redécoupage a également permis de rééquilibrer démographiquement les cantons dont les limites n'avaient pas beaucoup évolué depuis le XIXe siècle. Au final, depuis le 26 février 2014, il n'y a plus que 1 995 cantons, au lieu des 3 863 auparavant.

Pour être élu, il faudra qu'un binôme recueille au premier tour, à la fois la majorité absolue (50 % des suffrages exprimés plus une voix) et 25 % des électeurs inscrits. Si aucun binôme ne recueille ses deux conditions, un second tour départagera les binômes ayant atteint le seuil de 12,5 % des inscrits. Plus l'abstention sera forte, moins le nombre de qualifié au second tour sera élevé. Les deux premiers binômes arrivés en tête au premier tour peuvent se présenter au second, même s'ils n'ont pas recueilli 12,5 % des inscrits. Ensuite, c'est le binôme qui recueillera le meilleur score qui sera élu.

Quels rôles ont les conseils départementaux ?

Aujourd'hui, les départements s'occupent de différents dossiers. Leur action principale consiste à « *l'accompagnement social* ». C'est environ la moitié de leur budget de fonctionnement. Plusieurs publics sont visés. D'abord, les enfants et les familles avec la protection maternelle et infantile et le soutien aux familles en difficulté financière. Ensuite, les personnes handicapées avec le versement de la prestation de compensation du handicap et les politiques d'insertion sociale. Les personnes âgées sont également concernées avec la gestion de maisons de retraite, la politique de maintien à domicile grâce à l'aide personnalisée à l'autonomie. Le département gère également l'aide sociale avec le RSA et la lutte contre la précarité énergétique. Les départements s'occupent aussi de la construction, de l'entretien et de l'équipement des collèges, ainsi que des 100 000 agents techniciens, ouvriers et de services de ces établissements. Ce poste représente 10 % de leurs dépenses. Autre compétence, les départements gèrent l'aménagement et les transports sur leur territoire. Ainsi, ils s'occupent de la voirie (autre que le domaine public national), des transports routiers en dehors des villes, des ports et de l'équipement rural, l'aménagement foncier et la gestion de l'eau. Des actions culturelles, pour la jeunesse et les loisirs sont également menées par les départements.

Quelles compétences demain ?

Les certitudes manquent encore à ce stade. En mai dernier, le Premier ministre avait parié sur la création de super-régions et la disparition des départements à l'horizon 2020. Cependant, ces derniers sont entrés en résistance. En première lecture, les sénateurs n'ont ainsi pas accepté que le gouvernement, dans son projet de loi NOTRe, élargisse les compétences des assemblées régionales au détriment des conseils départementaux, cantonnés à la gestion du « *social* » et de la « *solidarité* ». Le texte des députés, amendé par les élus de la Chambre haute – dont 115 sur 348 sont également conseillers généraux – prévoit que les assemblées départementales gardent la main sur les collèges, les transports scolaires, la voirie, les ports et le tourisme. A la mi-février, les députés se sont penchés sur le projet de loi. Les discussions devraient durer jusqu'au 10 mars, avant de passer en deuxième lecture au Sénat, pour une adoption définitive avant l'été. ■

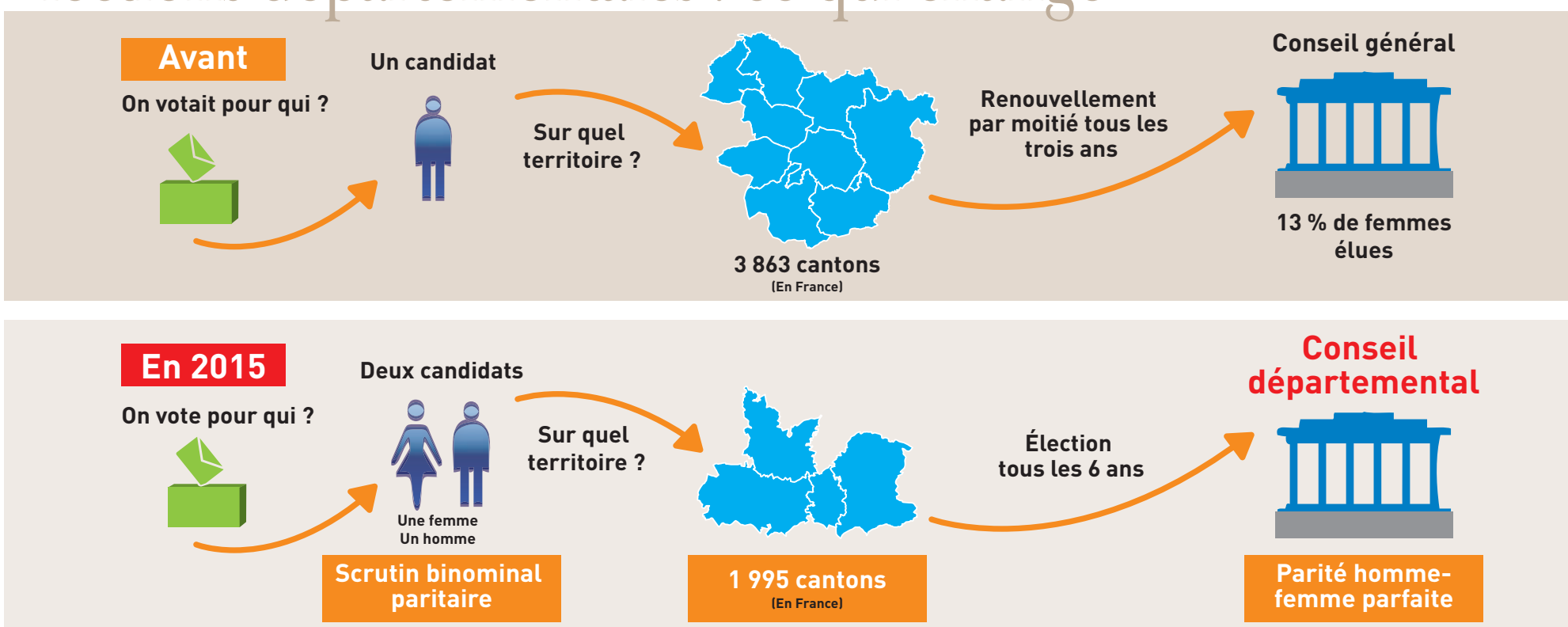
Camille Peyrache



La gestion des actions sociales (RSA, APA, petite enfance...) représente presque la moitié du budget des conseils généraux. L'entretien des routes et des collèges sont deux autres postes importants dévolus aux conseils généraux. Une nouvelle loi doit prochainement préciser leurs compétences définitives.



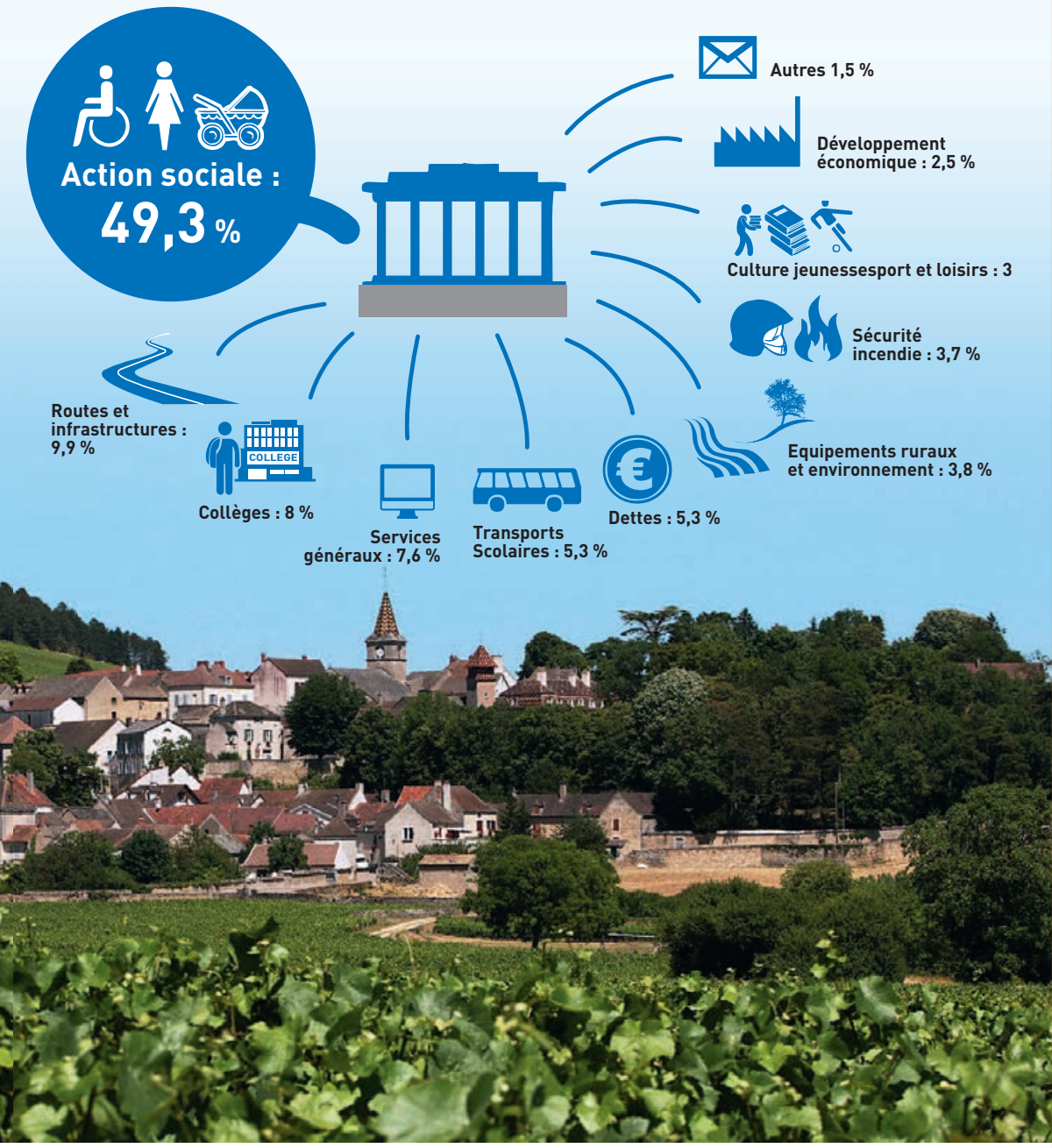
Elections départementales : ce qui change



les territoires ruraux

Les dépenses des départements

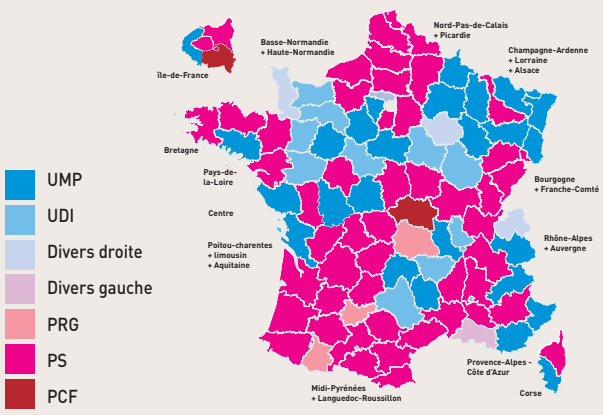
(chiffres 2011)



L'étiquette des présidents sortants des conseils généraux

Sur les 100 conseils généraux renouvelables (Paris, la Métropole de Lyon, la Guyane et la Martinique ne sont pas concernés), 59 sont actuellement présidés par une personnalité de gauche et 41 par une personnalité de droite. Selon plusieurs estimations, la gauche pourrait perdre entre 20 et 30 départements. Au soir du 2e tour du 29 mars, le rapport des forces gauche/droite pourrait être inversé et un à trois départements pourraient, pour la première fois, être en situation d'avoir un président d'extrême droite.

Couleur politique des départements aujourd'hui



Le Front national en tête...

Depuis décembre 2014, la tendance donnée par les sondages pour les prochaines élections départementales est constante. Chaque étude donne le Front national en tête avec un résultat national compris entre 27 et 33 % d'intentions de vote. La dernière étude en date réalisée fin février par Odoxa auprès de 807 personnes situe le FN à 33 % des intentions de vote, devant l'UMP alliée à l'UDI avec 27 % et le PS et ses alliés à 19 %. Le Front de Gauche est donné à 9 % et EELV recule à 4 %. C'est la première fois au cours de la Ve République que le parti de Marine Le Pen est annoncé à un tel niveau. Par rapport à une autre étude menée un mois avant par le même institut, le FN a gagné 7 points, l'UMP/UDI en a perdu 4 points et le PS a reculé d'un point.

MAIRES RURAUX / Le président national des maires ruraux de France, Vanik Berbérian, redoute une réforme territoriale qui néglige les territoires ruraux.

Ces territoires ruraux qu'on ne regarde plus !"

Les élections départementales des 22 et 29 mars s'organisent autour de cantons élargis. Ce nouveau découpage ne préfigure-t-il pas les contours des futures communautés de communes ?

Vanik Berbérian : Ce n'est pas dit par les pouvoirs publics. Mais chacun voit bien que la volonté politique est d'installer dans le paysage territorial des collectivités locales qui dépassent et se substituent aux communes. J'observe cependant que certains de ces nouveaux cantons correspondent à un découpage baroque avec des bassins de vie coupés en deux, parfois en trois, et des formes en banane sans cohérence géographique.

Le président des maires ruraux que vous êtes reste-t-il hostile à cette réforme territoriale et au renforcement des communautés de communes ?

Nous n'avons jamais été hostiles aux communautés de communes et les maires ruraux sont les premiers à pratiquer, par volonté ou par nécessité, la mutualisation de services entre communes. Dans ce domaine, notre règle est simple : faisons à plusieurs ce que nous faisons mal tout seul ! En revanche, ce que nous contestons c'est, qu'à terme, la commune soit dissoute dans l'intercommunalité. Avant de réformer notre organisation territoriale, il fallait se poser la question de quel aménagement du territoire nous voulions ? Ce qui n'a pas été fait car, le seul facteur pris en compte par les pouvoirs publics, c'est le critère démographique avec l'application de seuils de populations qui conduisent toujours à privilégier la collectivité territoriale supérieure jusqu'à créer des super-régions à douze départements !

Vous restez opposé à la suppression des départements dont on dit qu'ils pourraient être conservés après 2020 dans les seuls territoires ruraux. C'est une avancée. Non ?

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que le département est un échelon de proximité d'autant plus nécessaire que seront créées des régions immenses. Ensuite, c'est une question de compétences et si nous sommes d'accord pour supprimer la compétence générale[1] pour clarifier le rôle de chacun, en revanche, nous pensons que la nature de la compétence doit décider du niveau où elle doit être gérée. Prenez l'entretien des routes : il est absurde de le confier aux régions. Quelle connaissance aura demain les services à Dijon ou à Lyon du besoin d'entretien d'une route qui permet d'accéder à un hameau du Jura ou du Diois ? En revanche, il est cohérent que la recherche ou les grands investissements structurants soient gérés à l'échelle d'une grande région.

Vous déplorez que la dotation générale de fonctionnement versée aux communes rurales soit, par habitant, inférieure de moitié à celle que perçoivent les communes urbaines. Mais vous avez obtenu des assurances du gouvernement sur ce rééquilibrage. Non ?

C'est une grande victoire de l'action conduite par notre association des maires ruraux de France que d'avoir enfin obtenu de l'État qu'il reconnaisse insupportable qu'un habitant de la campagne compte pour la moitié de la valeur d'un habitant d'une ville ! Mais rien n'est arrêté et les élus des grandes villes font valoir la diminution de la contribution de l'État aux collectivités pour s'opposer à ce rééquilibrage. Nous demandons à l'État de rester ferme et d'envoyer un signal de justice aux territoires ruraux.

Les sondages montrent une forte poussée de l'extrême droite dans les territoires ruraux. Comment expliquez-vous cette tendance ?

Nous observons à la campagne, comme partout ailleurs, une perte de confiance des citoyens à l'égard des élus en général.


Vanik Berbérian, président de l'association des maires ruraux de France

S'ajoute à ce constat, dans le milieu rural, le sentiment d'être oublié, abandonné, déclassé. Ce qui m'inquiète, c'est de constater qu'on est passé d'un vote de protestation pour dénoncer ce déclassement dont se sentent victimes les ruraux à un vote d'adhésion aux idées extrêmes. » ■

Recueillis par SB

(1) La clause de compétence générale est le droit donné à une collectivité territoriale d'intervenir dans tous les domaines d'activité.

Des métiers d'avenir !

L'enseignement agricole donne accès à de multiples métiers dans lesquels les besoins en main d'œuvre sont réels. Ainsi, les métiers agricoles sont des métiers qui recrutent : plus de 9 diplômés sur 10 de l'enseignement agricole décrochent un emploi dans les trois ans qui suivent leur sortie de l'établissement.



Pour en savoir plus sur l'enseignement agricole : http://agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole

Agriculture, viticulture, services dans la ruralité, aménagement paysager, agroalimentaire… Autant de secteurs dynamiques qui recrutent aujourd'hui avec plus de 120 métiers recensés. En particulier, chaque année, en moyenne, plus de 55 000 postes de salariés permanents sont pourvus dans l'agriculture et les services à l'agriculture. Quant à l'agroalimentaire, il s'agit de la première industrie française, avec environ 14 000 entreprises et plus de 400 000 salariés.
Ces métiers et ceux émergents de la croissance verte sont au cœur de défis à relever dans l'avenir. Ils s'inscrivent dans les problématiques du développement durable, de la qualité des liens au sein des territoires et de l'innovation dans tous les domaines, thématiques pleinement intégrées dans les établissements d'enseignement agricole. L'insertion professionnelle des jeunes formés par l'enseignement agricole montre toute la place de ces métiers dans notre économie.

Des chiffres qui parlent

Dans l'enseignement technique agricole, près de 9 diplômés sur 10 décrochent un emploi dans les trois ans.
Le taux net d'emploi à 33 mois est de 88,4 % (Capa : 79 % ; Bepa 87 % ; BTA 89 % ; Baccalauréat professionnel : 94 % ; BTSA : 93 %).
Dans l'enseignement supérieur agricole long (au-delà de bac + 3), le taux d'emploi 18 mois après la fin d'études est de 90 %.
Pour connaître le devenir des anciens élèves de l'enseignement agricole, la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture réalise depuis 1993, avec l'appui de tous les établissements scolaires, des enquêtes sur le devenir professionnel des diplômés quatre ans après la fin de leur scolarité. L'analyse sur une longue période du cheminement de ces jeunes après l'obtention d'un diplôme permet d'appréhender la diversité des parcours conduisant à l'insertion professionnelle.
De même, chaque année, les établissements de l'enseignement supérieur agricole enquêtent les étudiants diplômés 6 mois et 18 mois après leur sortie. Cette enquête réalisée également dans le cadre de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) et avec l'aide d'Agrosup Dijon-Eduter permet de qualifier la situation professionnelle et le parcours des jeunes diplômés.



Enseignement agricole

De quoi parle-t-on ?



Deuxième dispositif éducatif en France, l'enseignement agricole relève du ministère en charge de l'agriculture. L'enseignement agricole, ce sont des formations pour tout niveau, une grande place à la vie étudiante et un accompagnement individualisé des apprenants pour une excellente insertion professionnelle. Il est dispensé au sein d'établissements associatifs, publics et privés répartis sur l'ensemble des territoires. L'enseignement supérieur agricole a pour objet d'assurer la formation d'ingénieurs, de paysagistes, de cadres spécialisés, d'enseignants et de chercheurs ainsi que celle des vétérinaires.

Ouvert…

Nul besoin de venir du monde agricole pour y accéder ! Pour preuve, 85 % des élèves qui y sont inscrits cette année ne sont pas issus du monde agricole.
Et l'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires - c'est là la véritable dénomination de l'enseignement agricole ! - ne forment pas que des futurs chefs d'exploitation. Il y a quantité de métiers à y apprendre !
L'enseignement 100 % nature, ce sont les productions agricoles, l'agroéquipement, les paysages et l'environnement, la commercialisation, les services en milieu rural...
Pour travailler dans ces filières, l'enseignement agricole offre des formations de tous les niveaux allant de la classe de 4ème au doctorat :
de la 4ème au Bac + 2 dans l'enseignement général, technologique et professionnel ;
de Bac + 3 au doctorat dans l'enseignement supérieur.
Avec un job à la clé !
Avec plus de 90 % d'insertion professionnelle, le résultat du système éducatif n'a pas de compte à rendre, lui qui est original, résolument au cœur du vivant et ancré dans les territoires.
Chaque année, près de 300.000 jeunes et adultes sont formés dans les plus de 800 établissements techniques et supérieurs répartis sur tout le territoire.

Fermes des lycées agricole

L'agroécologie renforce une dynamique existante

Pierre angulaire de la loi d'Avenir, l'agroécologie s'inscrit dans une dynamique et des préoccupations déjà bien présentes dans l'enseignement agricole. La transition agroécologique, chère à Stéphane Le Foll, ne devrait pas se faire en rupture avec ce qui existe déjà, mais plutôt dans la continuité des objectifs et des pratiques des fermes des lycées agricole notamment.

Pour les chefs d'établissement, la transition agroécologique n'est pas uniquement impulsée au niveau national. Elle vient plutôt conforter une dynamique d'innovation déjà bien engagée. Historiquement, l'enseignement agricole a toujours su innover pour s'adapter aux enjeux sociétaux. Sa dimension restreinte (170 000 élèves) permet plus de flexibilité et son lien fort avec les professionnels de l'agriculture, qui siègent aux conseils d'administration des établissements, sont autant d'atouts. Les établissement d'enseignement agricole et leurs fermes en particulier, jouent donc un rôle moteur pour accompagner et amplifier la transition agroécologique. Le rôle pédagogique de démonstration et d'expérimentation de ces exploitations va se trouver directement impacté par les nouveaux objectifs des programmes régionaux en cours d'élaboration. Chacun étant maintenant appelé à définir son projet pour *«enseigner à produire autrement»*.

Produire autrement: le changement dans la continuité

Au service régional de la formation et du développement de la DRAAF, Bruno Cogourdant, insiste sur cette *«dynamique agroécologique dans la continuité d'un mouvement»* qui n'a pas cessé de prendre de l'ampleur depuis le Grenelle de l'environnement. Dans ce contexte, les politiques et les instructions évoluent, se renforcent, mais les fermes des établissements publics restent au coeur de toutes les démonstrations. En Bourgogne, les douze fermes et l'atelier technologique de Plombières lès Dijon se trouvent donc et depuis longtemps, directement concernés par les thématiques du *«produire autrement»* et les enjeux de formation des enseignants et des élèves. Véritables laboratoires de terrain, les fermes sont toutes engagées dans des dynamiques de progrès, une situation d'innovation et de recherche en continu, qui facilite l'appropriation des nouveaux concepts et la réceptivité des équipes en place face aux nouvelles demandes.

Bruno Cogourdant précise ainsi que *«74% des exploitations de lycées ont déjà une orientation agroécologique, il n'y a donc pas de rupture de modèle, mais plutôt une continuité»*. Le choix du service régional s'est naturellement orienté vers une plus grande implication des structures d'exploitations des lycées dans la définition du *«produire autrement»*. Une préoccupation qui répond à la *«nécessité d'entraîner tout le monde dans le même bateau»*.

Les grandes lignes de la route sont tracées dans un plan régional destiné à *«enseigner à produire autrement»*. Chaque exploitation de lycée agricole ou atelier technologique s'astreint dans un premier temps à dresser un état des lieux précis des choix, des objectifs poursuivis, des actions en cours, des pratiques. Le Programme régional de l'enseignement agricole pour la transition agroécologique précise ainsi qu'il *«n'est pas question d'imposer des modèles de fonctionnement ou des raisonnements descendants, ou de fixer a priori et pour l'ensemble du territoire régional des indicateurs de performance à atteindre dans un quelconque délai»*. Chaque système de production s'inscrit dans une logique de territoire et un contexte singulier. Avec 940 ha de SAU, près de 270 ha de productions végétales, 65 ha de vignes, 350 bovins, 645 ovins, 25 équins, 185 caprins, 2 pisciculture... les fermes de lycées sont très largement représentatives des différentes productions de la région et offrent un terrain propice à la validation technico-économique et à la diffusion des nouvelles pratiques agricoles. Des formations, des échanges pédagogiques entre établissements, des visites, des échanges de pratiques... soutiendront la démarche pour mobiliser tous les personnels concernés par le *«produire autrement»*.

Côté enseignement, la rénovation des référentiels pédagogiques a été amorcée dès la rentrée 2014 pour les BTS production agricole, qui bénéficient de programmes rénovés intégrant l'agroécologie en tant que matière spécifique. Le CAPA (certificat d'aptitude professionnel agricole) sera quant à lui remanié pour la rentrée scolaire 2015. Tout l'enjeu étant de traduire des thèmes généraux en compétences à acquérir et en démarches.

En marge de ces actions, le réseau des EPLEFPA s'est associé au réseau des Chambres d'agriculture de Bourgogne pour co-piloter, à la demande de la DRAAF, une action d'animation sur la transition écologique dans le cadre du «Réseau rural bourguignon». Point d'orgue de cette initiative, se tiendront dans chaque département au printemps 2015, les premières *«rencontres de l'agroécologie»*.

AMK

En quoi consiste le projet agroécologique ?

L'agroécologie est une façon de pratiquer l'agriculture en utilisant au mieux les ressources de la nature, tout en préservant ses capacités de renouvellement. L'objectif étant de sécuriser le revenu de l'agriculteur en maintenant un haut niveau de production et en réduisant les coûts (énergie, engrais, traitements...).
Comment y parvenir ? En considérant non pas chaque parcelle indépendamment, mais en raisonnant sur l'ensemble de l'exploitation agricole dans une perspective globale, où les actions se complètent et où les déséquilibres se compensent. Au-delà d'une évolution des pratiques, il s'agit bien de « penser autrement ». Dans la réussite à grande échelle de la transition agroécologique, l'enseignement agricole a un rôle primordial à jouer en tant que dispositif de formation des agriculteurs. Dans l'enseignement agricole, le plan d'actions est défini pour une durée de quatre ans et ce décline en quatre axes : la rénovation des référentiels des diplôme, la construction et la diffusion des nouvelles pratiques par l'intermédiaire des exploitations des établissements d'enseignement , une gouvernance régionale renforcée par rapport à l'objectif « d'enseigner à produire autrement » et la formation des personnels des établissements d'enseignement.

Mooc Un cours en ligne sur l'agroécologie

Un Mooc ? Le mot n'est pas encore familier dans le langage agricole, mais il pourrait le devenir. Le premier cours d'université, en ligne, à contenu agricole, appelé Mooc (massive open ligne course) vient d'être lancé au salon de l'agriculture. Ce cours porte sur l'agroécologie et les futurs étudiants -agriculteurs, chercheurs, étudiants, consommateurs- peuvent déjà s'inscrire pour 2015.
Non diplômant, ce cours est gratuit et accessible en ligne sur la plateforme de France Université Numérique (FUN). Quatre cours en ligne sont créés en 2015 : viticulture, épidémiologie en santé animale, protéines végétales et outils de mesure.

Réussir autrement par alternance
50% à l'école - 50% en alternace
PORTES OUVERTES
Samedi 14 mars de 9 h à 17h

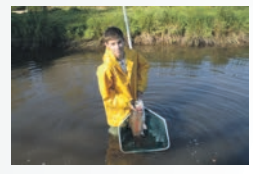
❑ **Pôle orientation**
4ème - 3ème de l'enseignement agricole

❑ **Pôle agricole**
Seconde pro productions animales ou végétales
Bac pro CGEA, système à dominante élevage
Bac pro CGEA, système à dominante cultures
(apprentissage).

❑ **Pôle services**
Seconde pro services aux personnes et aux territoires
Seconde générale et technologique, (SES, EATDD)
Bac technologique STAV services en milieu rural
BTSA développement animation territoires ruraux

❑ **Pôle médico social**
Prépa concours : moniteur-éducateur/éducateur spécialisé, éducateur jeunes enfants, IFSI.
Secrétariat médical.

MFR
Maison Familiale Rurale
33 Boulevard de Bellevue - BP 50046
21802 Quétigny Cedex - 03 80 46 35 49

LEGTA DU MORVAN
Apprendre un métier autrement


Aquaculture
Elevages, Agriculture
Services aux personnes
Animation, Tourisme
...de la 4ème au BTS




PORTES OUVERTES
SAMEDI 28 MARS - 9 H 30 À 16 H
VENDREDI 22 MAI - 13 H 30 À 18 H
http://formavenir.pronde.net
58120 CHÂTEAU-CHINON


Jeudi 19 mars, Lycée La Brosse

19ème Forum des métiers de l'agriculture

La 19ème édition des métiers de l'agriculture, organisée par les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, se déroulera jeudi 19 mars, au lycée agricole de la Brosse

Lieu d'information, de rencontres, d'échanges et de débats entre jeune en formation, porteurs de projets en agriculture et professionnels du secteur agricole, le Forum des métiers de l'Agriculture s'est fixé entre autres pour objectifs, de démontrer aux jeunes que l'agriculture peut-être au centre de leur projet professionnel et qu'il y a un avenir dans le secteur agricole. Et dans le même temps, leur faire découvrir la diversité des métiers du secteur agricole. L'édition 2014, qui se déroulait à la MFR de Villevallier et avait pour thème *«le foncier en agriculture»*, avait vu plus d'une centaine de jeunes venus d'établissements divers, faire le tour des stands des organismes professionnels présents. Cette année le forum se déroulera au lycée agricole de la Brosse, jeudi 19 mars, de 9h à 16h, avec pour thème, actualité oblige : *«Nouvelle PAC, comment s'adapter ?»* Plus de 20 organismes professionnels agricoles seront présents tout au long de la journée et pourront accueillir individuellement les visiteurs pour répondre à toutes leurs interrogations. Par ailleurs, un stand dédié à l'emploi, informera les visiteurs sur les débouchés dans le secteur agricole et les outils existants en matière de recherche d'emploi.

JA 89



Programme de la journée

- **8h30 :** Accueil des participants
- **9h00 :** Ouverture du forum, mot du président et présentation des structures présentes sur le forum et des métiers
- **10h15 :** Simulations d'installations en groupe par les Bac Pro en réalisant des entretiens avec les structures présentes
- **11h45 :** Accès libre aux stands
- **14h :** Restitution orale par les Bac Pro
- **14h45 :** Témoignages d'agriculteurs et débat animé par les BTS sur le thème « Nouvelle PAC, comment s'adapter ?»

Maison Familiale Rurale de Quetigny

Ils ont choisi le 50-50

Les élèves de la MFR passent la moitié du temps en cours, l'autre moitié en entreprise.



Bien dans leur tête, les jeunes s'épanouissent grâce à un emploi du temps enrichissant et une dynamique équipe d'encadrement.

Ils ont fait le choix de l'alternance et c'est leur dernier mot. Les 310 jeunes de la Maison familiale rurale de Quetigny découvrent le monde professionnel tout en étant scolarisés dans l'établissement. *«Nos classes vont de la Quatrième au BTS. Les bénéfices de l'alternance sont nombreux, il n'y a qu'à se pencher sur les taux d'insertion à la sortie pour se donner une idée...»* note Nicolas Perceval, l'un des formateurs de la MFR. A Quetigny, pas de place pour la moindre routine : *«les jeunes reviennent épanouis de leur passage en entreprise et cela se ressent dans nos cours. Ils apprennent vite et bien. Nous faisons le lien avec ce qu'ils voient sur le terrain. C'est certain, les jeunes ne s'ennuient pas. Pour eux, c'est du concret»* poursuit Nicolas Perceval. *«Réussir autrement»*, le slogan des MFR, prend tout son sens à Quetigny : *«nous évitons le plus possible les cours magistraux et varions les supports pédagogiques. J'enseigne personnellement l'histoire : nous visionnons fréquemment des vidéos, c'est beaucoup plus vivant. La guerre mondiale est actuellement au programme : certains élèves en stage dans des communautés de communes ont des exercices à effectuer sur des monuments aux morts. Mes collègues enseignant d'autres matières ont le même réflexe. C'est ce qui nous différencie principalement des autres établissements»*.

Les jeunes des MFR : des jeunes en difficultés scolaires ? N'en parlez pas à Nicolas Perceval : *«nous luttons constamment contre ces préjugés ! La majorité de nos jeunes s'inscrivent par choix et non par défaut. Ils veulent découvrir le milieu professionnel avant toute chose et cela leur sourit tout particulièrement»*. Les formateurs de la MFR jouent un grand rôle dans la réussite de chaque élève : *«les contacts sont permanents avec eux et leur famille. Nous allons les voir en entreprise dès que nous le pouvons. Les bulletins scolaires sont remis en mains propres aux parents. Nous appelons ces derniers très régulièrement. Plusieurs surveillants et animateurs s'occupent des internes. A noter qu'à Quetigny, il y a beaucoup de chose à faire en animations et divertissements, c'est un autre atout non négligeable. Dans notre organisation, chaque jeune a un tuteur de formation, nous sommes seize personnes dans l'équipe pédagogique de la MFR. Ici, il n'y a pas de salle des professeurs, chacun a un bureau dans lequel il peut recevoir l'élève dont il a la charge. N'importe quel sujet peut être abordé»*. **Aurélien Genest**

Rendez-vous Demain, les portes-ouvertes

La MFR de Quetigny, dirigée par Sophie Mollot, ouvre ses portes ce samedi 14 mars comme toutes les autres maisons familiales de la région. Il sera possible de découvrir les formations et diplômes proposés dans l'établissement : 4ème et 3ème de l'enseignement agricole, Seconde générale et technologique, Seconde professionnelle SAPAT, Seconde professionnelle production animale ou végétale, Bac pro CGEA, Bac technologique STAV, BTSA DATR, secrétariat médical, Prépas concours éducateur de jeunes enfants, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, IFSI... La classe de Bac pro agricole organisera une manifestation de 9 heures à 17 heures avec un marché de producteurs locaux, une présentation de matériel, des animaux de la ferme et une exposition photo faune et flore. Une conférence *«agriculture et innovation»* sera proposée à 10 heures. Les BTS organiseront quant à eux un marché nocturne médiéval à partir de 19 heures.



Maison Familiale Rurale de LIERNAIS
MFR
PORTES OUVERTES • Samedi 14 mars 9h00 - 17h00
• Samedi 30 mai Mercredi 25 juin
4ème 3ème: Réussir son orientation et découvrir un métier grâce aux stages. Obtenir le diplôme du brevet
FORMATION PROFESSIONNELLE : Pour devenir agriculteur, salarié agricole, mécanicien agricole, conducteur de machines agricoles, éleveur, etc
CAPA Productions Animales, Productions Végétales, Agroéquipement
BAC PRO Productions Animales, Productions Végétales, Agroéquipement
MFR Liernais - 21430 Liernais 03 80 84 41 60 - wwwmfrliernais.fr

Autun

Premier "abattoir école" de France

Partant du constat du manque de main-d'œuvre qualifiée dans sa spécialité, l'abattoir d'Autun (Saône-et-Loire) a fait le choix de se diversifier en proposant une formation d'opérateur de première transformation de la viande. Les huit premiers stagiaires termineront leur apprentissage en mai prochain.


La formation pratique est assurée par trois opérateurs de l'abattoir d'Autun qui ont été promus tuteurs.

En France, les abattoirs peinent à recruter leur main-d'œuvre. Au point que nombre d'entre eux sont obligés d'aller chercher en Roumanie, en Pologne ou au Portugal le personnel qu'ils ne trouvent pas en métropole. Le manque de qualification est l'autre pan du problème. *«Autrefois, la formation à l'abattage faisait partie du CAP de boucher. Mais depuis cinquante ans, la boucherie n'assure plus que la découpe fine. Si bien que les abattoirs ont été obligés de se charger eux-mêmes de la formation de leur personnel en interne. Cette formation sur le tas a un coût pour l'entreprise puisque le salarié en formation est affecté à un poste en binôme avec un collègue formé»*, explique Sibylle Le Meur, la directrice de l'abattoir d'Autun.

Se refusant à recourir à de la main-d'œuvre recrutée à l'étranger, ce qui aurait été éthiquement incompatible avec son objectif de développement des circuits courts, l'abattoir d'Autun a eu l'idée de se diversifier en *«abattoir école»*. Propriété de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan et géré par une Sica, ce dernier est un outil de proximité dont la chaîne d'abattage fonctionne deux jours et demi par semaine. *«L'accueil de cette nouvelle formation permettait aussi de rentabiliser les autres jours»*, confie la directrice.

Une formation pratique originale

Cette nouvelle formation est encadrée par le Cifa de Mercurey avec le concours de l'AMDF (association Autunois Morvan développement formation). Elle compte 55 journées, dont 36 de formation pratique au sein de l'abattoir. Les élèves passent ainsi 18 journées sur la chaîne d'abattage en pleine cadence et 18 autres journées en présence d'un échantillon de quatre bêtes mises à leur disposition. Trois tuteurs internes ont été formés au sein de l'équipe professionnelle de l'abattoir. C'est eux qui assurent la formation pratique des élèves sur la chaîne d'abattage. La formation est complétée d'enseignements théoriques sur le bien-être animal, l'hygiène… Ces apprentissages sont assurés par des formateurs du Cifa de Mercurey.

Six hommes et deux femmes

La première session a débuté le 17 novembre 2014 et prendra fin le 8 mai prochain. Huit stagiaires, âgés de 18 à plus de 50 ans, en font partie. *«Originaires pour la plupart de l'Autunois, certains sont en contrat d'avenir, d'autres en contrat professionnel, d'autres encore sont stagiaires à Pôle emploi»*, détaille Sibylle Le Meur. La promotion compte deux jeunes femmes. Au terme de leur stage, les élèves obtiendront un Certificat qualifiant professionnel ou CQP Opérateur de première transformation de la viande. C'est un diplôme de niveau BEP ou V.

Nouvelle session en septembre

Pour l'abattoir d'Autun devenu *«abattoir école»*, cette première session est une réussite. Au-delà du fait de rentabiliser l'outil existant, cette activité a pour effet de remotiver les équipes. Trois des dix opérateurs de la chaîne d'abattage ont ainsi été promus *«tuteurs de formation»*. Dans un métier qui n'est pas toujours bien perçu par le grand public, *«ils le vivent comme quelque chose de très valorisant »*, confie la directrice. Cette formation est aussi un excellent moyen pour l'abattoir de recruter ses futurs collaborateurs. D'ailleurs, un ou peut-être même deux des stagiaires pourraient bien être embauchés à l'issue de leur année. Une seconde session sera lancée en septembre 2015. Un appel aux candidats est d'ores et déjà lancé *«Nous réfléchissons également à une formation sur la découpe pour devenir opérateur de deuxième transformation en découpe industrielle»*, annonce Sibylle Le Meur.

Marc Labille

Renseignements au 03 85 86 27 43 ou 06 37 65 98 47.

Khadija Terniers, 35 ans «Un métier qui me plaît»


18 journées dans l'année, l'abattoir d'Autun réserve sa chaîne d'abattage exclusivement aux stagiaires en formation.

Khadija Terniers est l'une des deux jeunes femmes de cette promotion. Âgée de 35 ans, elle a travaillé dans la sérigraphie jusqu'à ce qu'elle quitte Chalon-sur-Saône pour Autun où elle est venue rejoindre son mari. A défaut de trouver un emploi dans son premier métier, Khadija a travaillé quelque temps dans la restauration avant qu'on ne lui propose cette formation à l'abattoir d'Autun. Dynamique et enthousiaste, la jeune femme à la silhouette pourtant frêle a tout de suite été emballée par ce métier plutôt «physique». Khadija a très vite appris les gestes techniques et précis qu'il faut mettre en œuvre sur les dix postes de la chaîne d'abattage. Un travail à la fois sportif, méthodique et méticuleux. A mi-parcours, la jeune femme savourait sa fierté d'avoir réalisé sa première bête entière, de la tuerie à la carcasse prête à passer en chambre froide. Se plaçant parmi les élèves les plus doués de la promotion, Khadija a passé avec brio les premières épreuves de l'examen. Prenant très à cœur son nouveau métier, la jeune Autunoise fait montre d'une motivation communicative. A l'issue de sa formation, elle postulera sans hésiter pour un emploi à l'abattoir d'Autun.

Jérôme Chevallier, 38 ans «Une opportunité d'emploi dans la région»


Boucher de formation, ce jeune père de famille s'est inscrit à la formation *«d'opérateur de première transformation de la viande»*

Jérôme Chevallier est âgé de 38 ans et habite une commune située à une vingtaine de kilomètres d'Autun. Boucher de formation, ce jeune père de famille a travaillé dix ans dans la grande distribution où il a fini responsable de rayon. Souhaitant rompre avec les horaires décalées de ce secteur, mais aussi avec la pression particulière qui y règne, Jérôme Chevallier s'est inscrit à la formation *«d'opérateur de première transformation de la viande»* à l'abattoir d'Autun après y avoir effectué un remplacement de quatre mois. *«C'est très différent de la boucherie»*, reconnaît l'ancien boucher qui ne cache pas que le premier contact avec la chaîne d'abattage fut un peu «*dur psychologiquement*». Néanmoins, ses connaissances de boucher ont été un avantage et la perspective d'être embauché à l'abattoir d'Autun le réjouit. L'ambiance de cette PME y sera moins pénible que dans la grande distribution et les possibilités d'évolution professionnelle ne sont pas exclues avec la salle de découpe à côté ou la perspective de devenir tuteur à son tour. Autre avantage indéniable à cette reconversion, Jérôme Chevallier appréciera le rythme de travail de l'abattoir avec ses quatre journées de travail par semaine, lui permettant de consacrer davantage de temps libre à ses enfants. Cet emploi en Autunois est aussi une opportunité pour lui dont l'épouse travaille à proximité de leur foyer et dont toute la famille se trouve dans ce secteur géographique.



Une première en Bourgogne

Le 1er forum des métiers de l'agro-équipement aura lieu le 21 mars

Compte tenu des difficultés du secteur à recruter et des opportunités de formation, du CAP au BTS, accessibles dans la Nièvre, le 1er Forum des Métiers de l'agro- équipement aura lieu le 21 mars à Saint-Benin d'Azy (58). Gratuit et ouvert aux collégiens, lycéens, salariés et demandeurs d'emploi, cet événement devrait inciter les jeunes et moins jeunes à s'orienter vers les trois centres de formation spécialisée du département puis vers des métiers qui recrutent...



La conseillère emploi de la Chambre des Métiers l'assure : au-delà des formations proposées dans les trois centres nivernais, le taux d'intégration professionnelle frôle les 95%. Les métiers de l'agro-équipement sont en tension dans la Nièvre comme partout en France...

« *A l'échelle de la France, ce sont 5000 postes qui ne sont pas pourvus chaque année. Rien que dans la Nièvre, une cinquantaine d'entre eux sont ouverts et ne trouvent pas forcément preneurs* » explique Elisabeth Gheeraert, la conseillère emploi de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre. C'est elle qui coordonne l'organisation d'un 1er forum, dédié à l'agro-équipement, qui aura lieu samedi 21 mars prochain, de 10 à 17h, aux Établissements Dachard (concessionnaire de matériel agricole) à Saint-Benin d'Azy. L'idée est d'orienter les jeunes et moins jeunes scolarisés ou en recherche d'emploi, d'abord vers les trois centres de formation spécialisés de la Nièvre, ensuite vers l'un des métiers ouverts auprès de la cinquantaine d'entreprises du département. *«Nous sommes partis du constat, dès 2013, que les professionnels éprouvaient de grandes difficultés à recruter, que ce soient des mécaniciens agricoles, des technico-commerciaux, des magasiniers, des chefs d'équipe mécaniciens ou encore des conducteurs d'engins»* souligne la conseillère. Dans le cadre de la Gestion anticipée des compétences emploi (GACE) sur le territoire, les élus de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ont visité ces entreprises en tension, il y a deux ans, plus particulièrement sur le Nivernais-Morvan, pour cerner leurs besoins en recrutement. *«Toutes nous ont dit qu'elles avaient les plus grandes difficultés à recruter du personnel qualifié et à former des jeunes via les contrats d'apprentissage dans ces métiers-là»*. Dans la Nièvre, et dans le contexte d'un chômage -hélas- grandissant, ce sont plus de 40 concessionnaires, réparateurs de machines agricoles, vendeurs d'équipements de gros et 55 entreprises de travaux agricoles qui sont prêtes à recruter… Une filière mal connue et souvent desservie par *«une image désuète»*, qui peut offrir des opportunités d'emploi. *«Ce secteur permet de bonnes conditions de travail, avec une convention collective qui a évolué, des possibilités d'évolution de carrière pour les plus motivés, ouvert aux femmes, avec un taux d'insertion de l'ordre de 95% des jeunes formés qui trouvent un CDI à l'issue de leur formation»* vante Elisabeth Gheeraert. Il était donc temps d'en faire la promotion.

Du CAP au BTS

D'autant plus que, ces métiers techniques ayant besoin que ses candidats s'y forment, la Nièvre dispose en la matière d'un tissu pédagogique très dense. Pas moins de trois centres de formation du département proposent des études en agro-équipement, initiales ou continues, *«et qui permettent de réaliser un cycle complet de formation du CAP au BTSA»*. Les trois établissements, qui forment près de 90 candidats chaque année, ne font pas le plein *«et peuvent encore se développer»* insiste la conseillère. Les besoins des entreprises, dans le département, en Bourgogne et dans toute la France, sont tels que leurs portes sont grandes ouvertes. *«Ce sont des métiers en tension et donc les financements des formations seront sans doute renouvelés»* prévoit Elisabeth Gheeraert, optimiste. Ainsi, *«l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), à Nevers, a du mal à remplir ses sections. Pourtant, elle propose des formations de niveaux IV et V de réparateurs en mécanique agricole, plutôt pour des adultes en tant que stagiaires de la formation professionnelle. Le Centre de formation des apprentis (CFA) de Marzy, quant à lui, propose la préparation à deux diplômes, un CAP et un BTM de mécanique agricole, par alternance. Enfin, l'IPERMA, à Saint-Saulge, qui attire déjà des jeunes en BAC pro agro-équipement, sous l'égide du CFA de Challuy, devrait ouvrir un BTSA plus axé sur la maintenance et la conduite d'engins agricoles, à la prochaine rentrée de septembre»*. Le dossier, déposé au Conseil régional, est en bonne voie… Le 1er forum des métiers de l'agro-équipement, le 21 mars à Saint-Benin d'Azy, sera une occasion unique, dans la Nièvre et dans toute la région, de promouvoir ces cursus de formation tellement ouverts vers l'intégration professionnelle. *«La seule contrainte*, souligne Elisabeth Gheeraert, *c'est que les personnes intéressées soient mobiles, prêtes à bouger pour aller s'installer au plus près des besoins des entreprises. Par exemple, chez Dachard, où aura lieu l'événement, plusieurs apprentis formés en alternance dans la Nièvre sont devenus ouvriers dans l'entreprise à l'issue de leur formation. Aujourd'hui, ils ont un métier, un emploi et se sentent pleinement épanouis»*.

EMMANUEL COULOMBEIX

Rendez-vous Le 21 mars à Saint-Benin d'Azy

Organisé par les trois chambres (Métiers et artisanat, Agriculture, Commerce et industrie) de la Nièvre, en partenariat avec les trois centres de formation spécialisés du département ainsi que l'association AVENIR et la Fédération CUMA Bourgogne, ce 1er forum des métiers de l'agro-équipement est ouvert, gratuitement, aux collégiens, lycéens, salariés et demandeurs d'emploi de toute la région. Il se tiendra le samedi 21 mars, de 10h à 17h, aux établissements Dachard (concessionnaire de matériel agricole) à Saint-Benin d'Azy. Au programme, sont prévues des rencontres avec les professionnels (entreprises et centres de formation), des démonstrations de matériels innovants, et des offres d'apprentissage et d'emploi. Contact : Elisabeth Gheeraert, conseillère emploi de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, au 03 86 71 80 60 ou par mail à egheeraert@artisanat-bourgogne.fr.

L'enseignement au machinisme dans le viseur du ministre

Stéphane Le Foll veut promouvoir la recherche et l'enseignement sur le machinisme dans l'enseignement technique agricole « *dès la rentrée prochaine* ». C'est un moyen de répondre aux besoins de la filière où l'on recense 5000 à 7000 postes vacants. Une mission a été confiée à cinq personnalités afin de définir les orientations d'un plan de recherches et d'innovations à mettre en oeuvre dans les domaines de l'agroécologie, du bio-contrôle, des agroéquipements, du numérique en agriculture et de la bioéconomie. Ce rapport qui devrait être remis en septembre 2015 devrait déboucher dans la foulée sur des engagements concrets des Pouvoirs publics en la matière. Le ministre a souhaité aussi que les pôles de compétitivité soient associés à cette démarche. Le financement serait assuré par une ligne budgétaire disponible à Bruxelles, portant sur 1,6 milliards d'euros, sur laquelle le commissaire européen à l'agriculture aurait déjà donné son accord.

Centre de Formation d'Apprentis de Saône et Loire
Les métiers de la nature… Les fruits de la réussite
• Site d'ETANG-SUR-ARROUX
Les Métiers de la forêt - 03.85.85.50.00 → en CAP
• Site de TOURNUS
Les métiers du paysage et del'environnement - 03.85.32.26.00 → BTS
• Site de SAINT-MARCEL
Les métiers de l'Horticulture et du Paysage - 03.85.42.22.66 → en CAP et Bac Pro
• Site de GUEUGNON
Les métiers de l'Elevage, du Machinisme et du Paysage
03.85.85.50.00 → en CAP, BP et Bac Pro
• Site de FONTAINES
Les métiers de l'Elevage
et des Productions Végétales - 03.85.47.82.82 → en Bac Pro et BTS
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE SAONE-ET-LOIRE
Chazey - 71130 Gueugnon
Tél: 03.85.85.50.00 - Fax.03.85.85.34.39
e-mail : cfa.saone-et-loire@educagri.fr
www.epl-fontaines.fr
PORTES OUVERTES 2015
• Etang-sur-Arroux SAMEDI 21 MARS
• Gueugnon SAM. 21 MARS / MERC. 13 MAI
• Saint-Marcel SAMEDI 21 MARS
• Fontaines DIM. 22 MARS / MERC. 20 MAI
• Tournus SAMEDI 14 MARS

IPERMA
58330 - St Saulge
Tel. 03 86 58 33 87
Fax 03 86 58 34 74
site: www.iperma.net
INTERNAT
PORTES OUVERTES
SAMEDI 18 AVRIL de10h. à 18h.
VENDREDI 5 JUIN de 14h. à 18h.
• 3ème et 4ème E.A.
• BEPA Services aux personnes
• BAC PRO services aux personnes et aux territoires (en 3 ans)
• BEPA conduite d'engins et de travaux agricoles
• BAC PRO Agroéquipements en 3 ans (apprentissage dès la 2ème année)
• BTS G.D.E.A (Génie des équipements Agricoles) en apprentissage
• STAGE en entreprise
IPERMA: Les métiers du machinisme agricole et des services aux personnes

Emplois en agriculture

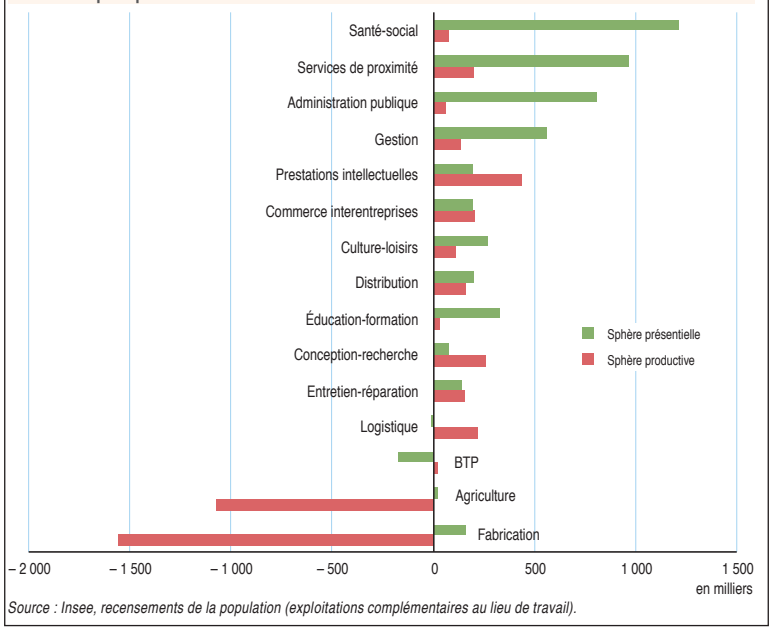
Château de cartes

Coup sur coup, l'Institut national des statistiques (Insee) a publié deux études économiques. La première révélant que *«les disparités territoriales de revenus se creusent en Bourgogne»* (et en Franche-Comté). La seconde revient sur *«trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi»*.



Pour mieux comprendre les évolutions à l'échelle des territoires, les activités économiques ont été divisées en deux grandes sphères : celle productive (agriculture, industrie, commerce de gros et services aux entreprises) et celle présentielle, (commerce de détail, la santé et l'action sociale, l'éducation, les services aux particuliers, l'administration et la construction).
En France, entre 1982 et 2011, les effectifs des activités productives ont diminué (-6 %), tandis que ceux de la sphère présentielle ont augmenté fortement (+42 %). Ainsi, en 2011, les activités présentielles représentent 65 % de l'emploi total contre 56 % en 1982.
Si on s'intéresse à la sphère productive uniquement, l'Insee constate que les emplois de production abstraite prennent le pas sur la production concrète. Ainsi, en 2011, leur part n'est que de 30 %, contre 56 % en 1982. *«Cette baisse trouve son origine dans les mutations que connaît l'appareil productif sur longue période en lien avec le progrès technologique et la mondialisation»*, analyse l'Insee.
Autant dire que l'agriculture, dans cette définition large, ressemble de plus en plus à un colosse aux pieds d'argile. Il suffirait d'un souffle - grippant la production - pour que tout le château de cartes s'écroule...

Évolutions des effectifs d'emploi entre 1982 et 2011 par fonction au sein de chaque sphère



Source : Insee, recensements de la population (exploitations complémentaires au lieu de travail).

Compagnons du Devoir

Et pourquoi pas ?

Qui n'a pas entendu parler des mythiques Compagnons du devoir et de la formidable formation tant technique qu'humaine qu'ils dispensent aux jeunes ? Dans les jours à venir, ils ouvrent leurs portes…

L'association ouvrière des Compagnons du devoir et du Tour de France est reconnue d'utilité publique, elle qui réunit des femmes et des hommes de métier mobilisés autour d'un même idéal professionnel : permettre à chacun de s'épanouir dans et par son métier. L'originalité de leur formation repose sur le compagnonnage, dont le concept est inscrit sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.
Les Compagnons du devoir proposent des formations en alternance allant du CAP à la licence professionnelle. Ils forment actuellement près de 10 000 jeunes suivant un parcours de formation en alternance en entreprise dont la spécificité est la mobilité. Les Compagnons du devoir et du Tour de France sont aujourd'hui présents dans six filières : bâtiment, industrie et métallurgie, matériaux souples, les métiers du vivant, les métiers du goût ainsi que l'aménagement et la finition des bâtiments.

Un road show…

Jusqu'à mi-avril, les Compagnons organisent leurs "Rendez-vous d'Avenir", partout en France. Seize maisons participent à ce road show qui allie information et *«job dating»*. Une initiative originale qui met en relation directement les jeunes avec les entreprises qui recrutent, tout en leur proposant une formation adaptée à leurs ambitions professionnelles ! Pour cette 2ème édition, les Rendez-vous d'avenir ont pour thème central *«Les relations avec la génération Y»*. Un sujet parfaitement ancré dans la réalité des entreprises qui doivent aujourd'hui comprendre cette génération de jeunes, leur mode de vie, leur façon de travailler pour mieux les intégrer dans leur système économique. Accessibles aux jeunes détenteurs d'un premier diplôme, en recherche d'emploi, ou à ceux qui souhaitent se réorienter vers un nouveau métier, les Rendez-vous d'avenir proposent de trouver une formation, une entreprise et un emploi. Une immersion rapide dans la vie active rendue possible grâce à la formation en alternance. Organisée sur une journée unique, les maisons des compagnons participantes se transforment en un lieu de partage d'expérience, de rencontres et d'échange entre les jeunes et les entreprises.

Des Rendez-vous d'avenir

Au cours de ces Rendez-vous d'avenir, les Compagnons du devoir partageront leur expérience. Ils expliqueront, à travers des échanges, débats, tables rondes et autres animations, les clés d'une bonne intégration et d'une meilleure implication du jeune, que ce soit en entreprise, en cours et au quotidien. Ils apporteront des pistes de réflexion pour collaborer avec ces jeunes pleins de talents.

Ce qui attend les jeunes lors de ces Rendez-vous d'avenir :

- trouver une formation adaptée, un emploi et un éventuel hébergement ;
- rencontrer des entreprises qui embauchent ;
- échanger directement avec des employeurs ;
- discuter avec des jeunes qui suivent ou ont suivi leur formation en alternance et pourront parler à la fois de leur cursus mais aussi de leur expérience du métier (l'apprentissage d'un savoir-faire, le lien avec l'entreprise, leurs ambitions…) ;
- assister à une ou plusieurs table(s) ronde(s) sur l'emploi, les perspectives économiques de la région et les relations avec la génération Y.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.compagnons-du-devoir.com

Le calendrier

Samedi 14 mars : Marseille et Nîmes
Samedi 21 mars : Dijon et Paris
Samedi 28 mars : Nancy, Strasbourg et Troyes

À découvrir…



À l'occasion des Rendez-vous d'avenir, la BD «Compagnons, nouveau départ», écrite par Tito, illustrée par Manuel Lieffroy et éditée par Casterman, sera présentée dans chaque maison. Cette BD novatrice pousse les portes des Compagnons du devoir et dépoussière leur image sous un angle décalé et contemporain. À travers les péripéties de quatre personnages, les auteurs donnent ainsi un tout autre regard sur le compagnonnage, bien loin de l'image d'Épinal de bâtisseurs de cathédrales.

MFR
Journées Portes Ouvertes
14 mars, 15 avril et 20 juin de 9h à 17h
L'ALTERNANCE VERS L'EMPLOI
De la 4ème aux formations supérieures

Formations initiales :
- **la 4ème, dès 14 ans** pour une remobilisation scolaire et une découverte de l'alternance.
- **en 3ème, pour le travail de l'orientation,** construction du projet individuel du jeune.
- **le CAP «Services en milieu rural»,** en alternance. Travail auprès des publics fragiles + une dimension accueil et vente.
- **le BAC PRO «Services aux personnes et aux territoires»,** 3 ans en alternance.

Formations continues :
- **BAPAAT** (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technique), «loisirs tous publics» diplôme de niveau V.
- **BPJEPS** (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) «Animation sociale»de niveau IV.
- **DEAVS** «diplôme d'état d'auxilliaire de vie sociale».
- **VAE** «Auxilliaire de vie sociale».

RÉUSSIR autrement

Maison Familiale Rurale Champeaux - 89130 TOUCY
03 86 44 02 02 - mfr.toucy@mfr.asso.fr. Site : mfr89.info/toucy

CHALLUY-NEVERS
Tél. 03 86 21 66 00
Site internet: www.epleanevers-cosne.educagri.fr

Lycée Agricole
LEGTA
NEVERS/COSNE

COSNE-COURS/LOIRE
Tél. 03 86 26 67 67

PORTES OUVERTES

SITE DE COSNE
Samedi 28 mars
9h00 - 17h30

SITE DE CHALLUY
Samedi 11 avril
9h00 - 17h30

COSNE et CHALLUY
Mercredi 20 mai
13h30 - 17h30

COSNE
- 4ème - 3ème Agriculture-Environnement - Services
- BAC PROFESSIONNEL - Productions Agricoles - Elevage - Viticulture

CHALLUY

SECONDE GÉNÉRALE
- Écologie - Agronomie - Dev. durable - LV2 Espagnol
- Méthodes et pratiques scientifiques

BAC S
- Écologie - Agronomie - Dev. durable - LV2 Espagnol

BACS TECHNOLOGIQUES
- Sciences et technologies de l'Agronomie et du Vivant
 - Systèmes de productions: animales et végétales
 - Environnement et aménagement

BREVETS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS
- Productions Animales (possibilités : élevage du cheval / élevage bovin, ovin)
- Analyse et conduite des systèmes d'exploitation (gestion)
- Gestion et maîtrise de l'eau
- Aménagements paysagers (par apprentissage)
- Génie des équipements agricoles (sous réserve)

LICENCE PROFESIONNELLE :
Traitement des eaux et des déchets

Options facultatives possibles: Hippologie-équitation, Rugby, prat. professionnelles

Photovoltaïque

La prudence est de mise avant de s'engager

Faire construire un hangar de stockage soit disant «*gratuitement*» par une société photovoltaïque est tentant. Mais soyez vigilant avant de verser le moindre acompte.

Certaines sociétés photovoltaïques proposent actuellement de fournir aux exploitants agricoles un hangar «*gratuitement*». Le montage est le suivant : l'agriculteur loue son terrain à la société. Celle-ci y édifie un bâtiment sur lequel sont posés des panneaux photovoltaïques et se rémunère par la vente d'électricité. Le bâtiment est loué à l'agriculteur pour un usage agricole. La société prend à sa charge les frais de permis de construire et les autres démarches. Les frais de terrassement sont à la charge de l'agriculteur ainsi que des «*frais administratifs*». Les éventuels aménagements intérieurs, voire le bardage selon les cas, sont également à la charge de l'exploitant agricole. Le bâtiment peut être utilisé gratuitement par l'agriculteur pendant toute la durée du bail. A la fin du bail, le bâtiment et son installation photovoltaïque sont remis gratuitement à l'agriculteur. Si cette proposition peut paraître séduisante de prime abord, il est fortement recommandé d'être très prudent avant de signer quelque accord que ce soit et de verser une quelconque somme d'argent. Confier à un juriste la relecture de l'accord et des clauses du bail proposé est un préalable indispensable. En effet, il s'avère souvent que de nombreux points restent flous et peu précis, pouvant donner lieu à toutes les interprétations, et par là même, potentiellement, à des abus. Dans certains cas, des sommes importantes (jusqu'à 8 000 euros) de «*frais administratifs*» sont demandées dès le départ, pour payer la demande de permis de construire et les «*autres frais*». Cette somme élevée peut déjà alerter et devrait aussi amener à poser des questions : à quoi sert cette somme ? Qu'est-ce qui justifie le paiement de cette somme par l'agriculteur alors que c'est la société qui sera propriétaire du bâtiment ? A quelles conditions cette somme peut-elle être remboursée ? Que deviennent ces frais si la société décide de ne pas poursuivre le projet parce qu'elle le juge non rentable ? En particulier si les frais de raccordement au réseau d'électricité s'avèrent trop élevés. Ou si le projet n'aboutit pas pour d'autres raisons ? Quelles garanties donne la société vis-à-vis de l'aboutissement du projet ? La plupart de ces questions n'est pas abordée dans l'accord proposé, ou alors de manière imprécise, voire contradictoire, laissant la porte ouverte à toutes les interprétations...



Des questions à se poser

D'autres points doivent être regardés attentivement et être éclaircis impérativement avant d'apposer sa signature sur des documents : Y a-t-il un engagement sur les délais de réalisation ? Que se passe-t-il si ces délais ne sont pas respectés ? L'agriculteur peut-il retrouver la liberté d'utiliser sa parcelle à sa guise si les délais sont trop longs ? Ces délais sont-ils compatibles avec les besoins de l'agriculteur ? Au niveau des assurances : qui assure quoi ? Le terrain est loué à la société qui construit le bâtiment, et qui met le bâtiment à disposition de l'agriculteur. Quelle est la responsabilité de chacun en cas de sinistre, et quelle assurance complémentaire l'agriculteur doit-il souscrire ? Que devient le bâtiment en cas de sinistre important entraînant sa destruction totale ? Quelles sont les conditions d'utilisation du bâtiment par l'agriculteur ? Quelles sont les activités permises dans le bâtiment, ou interdites ? Quels aménagements l'agriculteur peut-il y faire ? Certains accords n'évoquent même pas le sujet. Dans ces conditions, quelle certitude a l'agriculteur de pouvoir utiliser le bâtiment conformément à ses besoins ?

Attention à la fiscalité

Des questions sont également posées concernant la fiscalité au moment de la récupération du bâtiment par l'agriculteur. Celui-ci récupère gratuitement le bâtiment à l'issu du bail. Cela constitue un revenu foncier, qui sera imposable. S'il s'agit d'un bail emphytéotique, le montant de ce revenu foncier sera à la valeur vénale du bâtiment à l'issu du bail. Mais quelle sera cette valeur, et donc l'imposition qui en découle ? S'il s'agit d'un bail à construction, la valeur du bâtiment au moment de la rétrocession est calculée à partir de la valeur à neuf avec un abattement de 8% par an à partir de la 18e année. Dans ce cas, si le bail n'est que de 20 ans, la valeur du bâtiment sera très élevée la 20e année (84% de la valeur à neuf !). L'imposition sera donc conséquente. En revanche, si le bail a une durée de 30 ans, la valeur au moment de la rétrocession sera nulle et il n'y aura donc pas d'imposition. Il est donc important de prévoir un bail d'une durée proche de 30 ans. Enfin, des questions se posent quand à l'obtention du permis de construire. Ces sociétés visent souvent des bâtiments de plus de 1000 m². Mais pour pouvoir obtenir un permis en zone agricoles, le bâtiment doit avoir avant tout une fonction agricole. Si la surface du bâtiment est disproportionnée par rapport aux besoins de l'exploitation, le projet s'expose à un refus de permis de construire. De nouveau se posera alors la question du remboursement ou pas des frais administratifs versés par l'agriculteur. Certains accords le prévoient, d'autres pas… Tous ces points qui posent question doivent être travaillés avec l'aide d'un juriste indépendant avant de signer un accord, quel qu'il soit, et de verser une quelconque somme d'argent. En effet, une fois ces sommes versées, vous ne serez plus en position de force pour négocier un contrat qui vous sécurise.

VINCENT CAUSSANEL, CHARGÉ DE MISSION ÉNERGIE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AIN

Quel tarif de rachat de l'électricité ?

La commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié le 22 janvier dernier les coefficients déterminant les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité produite par les panneaux solaires photovoltaïques, valables jusqu'au 31 mars 2015.

	INTEGRATION AU BATI Tarif T1	INTEGRATION SIMPLIFIEE Tarif T4		TOUT TYPE INSTALLATION Tarif T5
TARIF EN c€/kWh jusqu'au 31 MARS 2015	0 à 9 kwc	0 à 36 kWc	36 à 100 kWc	0 à 12 MWc
Tarif de rachat	26.55 c€/kWh	13.47 c€/kWh	12.79 c€/kWh	6.62 c€/kWh
Rappel tarif trimestre précédent	*26.96 c€/kWh*	*13.75 c€/kWh*	*13.05 c€/kWh*	*6.80 c€/kWh*

Rappel des règles d'évolution des tarifs :
A la fin de chaque trimestre, en fonction des nouvelles demandes reçues par les gestionnaires de réseaux, les ministres en charge de l'énergie et de l'économie arrêtent la valeur de l'ajustement trimestriel.
Si le nombre de projets déposés est conforme à la trajectoire prévue de 200 MW/an pour le segment des toitures intégrées au bâti et de 200MW/an pour le segment des toitures intégrées simplifiées au bâti, cet ajustement consistera en une baisse du tarif d'achat de 2,6%.
Si le flux de nouveaux projets est moins important, la baisse sera moins marquée voire nulle. Si le flux est plus important la baisse sera accentuée.
Si le nombre de projets déposés durant un trimestre n'est pas conforme à la trajectoire-cible de 50 MW/trimestre, la baisse des tarifs d'achat est accentuée ou diminuée dans l'objectif de ramener le rythme de développement de nouveaux projets à 50 MW au trimestre suivant.
Les évolutions de tarifs sont calculées en fonction des dossiers déposés. Or ERDF annonce que 43% des dossiers sont sortis des files d'attente sans être raccordés.
Les projets de taille comprise entre 100 et 250 kWc d'une part, et supérieurs à 250 kWc d'autre part, font l'objet d'appels d'offres.
Le dossier d'appel d'offres pour les installations de plus de 250 kWc sont en cours pour un dépôt avant juin 2015. Les modalités de l'appel d'offres pour les projets de 100 à 250 kwc sont attendues.

SYLVIE LEMAIRE

Rétrospective 2014

	1 T 2014		2 T 2014		3 T 2014		4 T 2014	
	Ddes racco	Tarif	Ddes racco	Tarif	Ddes racco	Tarif	Ddes racco	Tarif
T1	41.79 MW	28.51 c€/Kwh	34 MW	27.93 c€/Kwh	28.9 MW	27.37 c€/Kwh	25.4 MW	26.96 c€/Kwh
T4	53.91 MW	14.51 c€/Kwh	23.4 MW	14.17 c€/Kwh	11.7 MW	13.96 c€/Kwh	30.8 MW	13.75 c€/Kwh
		13.81 c€/Kwh		13.45 c€/Kwh		13.25 c€/Kwh		13.05 c€/Kwh

FERMES OUVERTES
Bâtiments à visiter entre 9h et 18h
Vaches laitières, jeunes bêtes et stockage

ets pretot frères
03.84.68.30.30
Samedi 14 mars Champdivers (39)

Sociétés photovoltaïques : faire le tri

Avant de choisir une société pour un projet photovoltaïque, il faut s'assurer un minimum de son sérieux. Certaines sociétés photovoltaïques prennent l'habitude de se recommander d'organismes officiels (Chambre d'agriculture, banques, etc…) ou mettent en avant des partenariats avec certains de ces organismes. Il s'agit avant tout de vérifier ces partenariats qui dans certains cas ne recouvrent aucune réalité.
De même, n'hésitez pas à demander des références : des noms d'agriculteurs chez qui des installations photovoltaïques ont déjà été réalisées par cette société, et prenez le temps de les contacter ou d'aller les voir, pour vous rendre compte par vous-même du sérieux de la société en question.
Enfin, faites-vous accompagner par des conseillers indépendants pour évaluer la rentabilité de l'investissement et analyser juridiquement les contrats proposés. Le sérieux des contrats proposés est aussi un indicateur de la fiabilité de l'entreprise. Pour plus d'information : Sylvie Lemaire, chargé de mission énergie, Chambre d'agriculture Côte d'Or. Tél : 03 80 28 81 38

Nodimat

Journée Amazone à Longeault



Les Ets Nodimat, concessionnaires New Holland, ont organisé le 3 mars dernier à Longeault (21), une journée de présentation des gammes pulvérisateurs et distributeurs d'engrais Amazone en présence de Laurent Kubler, inspecteur commercial du constructeur allemand.

Une cinquantaine d'agriculteurs ont découvert les pulvérisateurs Premium, une déclinaison qui inclut : le Distance Control (hauteur de rampe par rapport au sol), le GPS Switch (coupure de tronçons), GPS Track (guidage), le Pack Confort qui permet de réaliser les opérations de remplissage, rinçage de cuves et élimination des reliquats, ainsi qu'une station de lavage embarquée pour rincer le pulvérisateur au champ. Toutes ces fonctions sont désormais regroupées dans un seul et même boitier Isobus: l'Amatron 3. La gamme Amazone est composée d'une version portée UF de 900 à 1800 l (2800 l avec le système Twin) et de 15 à 28 m de largeur de rampes. La version trainée UX est disponible de 3200 à 6200 l et des rampes de 18 à 40 m.

La nouvelle génération de distributeurs d'engrais ZA-TS, successeurs des ZA-M Ultra, voient leurs capacités augmentées. Les ZA-TS bénéficient d'un entrainement des aubes d›épandage mécanique ou hydraulique (version Hydro) avec une largeur de travail de 24 à 54 m. Le système d›épandage Auto TS, repose sur deux aubes d'épandage, une pour la distribution en plein champ et une pour les bordures. Piloté depuis la cabine, ce système commande indépendamment les deux disques et permet de réduire le débit lors du traitement des bordures, tout en évitant une sur-fertilisation à l'intérieur du champ. Le passage d'une aube à l'autre peut être automatisé via l'option GPS Switch. Cette option permet de réaliser une gestion automatique de la largeur de travail avec 8 tronçons au total. Quatre capacités de trémie sont proposées : 2200, 2700, 3200 et 4200 litres. Amazone annonce une vitesse de travail jusqu'à 30 km/h. Résultat, un débit de chantier pouvant atteindre 50ha/h ! L'ordinateur de bord Amatron 3 calcule la régulation proportionnelle à l'avancement. Les épandeurs Amazone ZA-TS disposent de la pesée embarquée qui, grâce à deux capteurs travaillant à haute fréquence (200 Hz), compare la dose appliquée avec celle souhaitée.

Sureau Agriculture

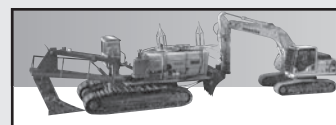
Jean-Philippe Dourneau craque pour l'édition Jubilé d'Or

Sureau Agriculture vient de livrer son premier New Holland T7 270 Auto Command version Jubilé d'Or à Jean-Philippe Dourneau, agriculteur céréalier de Trucy l'Orgueilleux (58) et fidèle client de l'entreprise. Cette édition limitée se caractérise par une peinture bleu métallisée *«Profondo Blue»*, des grilles de capot et de pot d'échappement dorées, des sièges conducteur et passager revêtus de cuir gris ainsi que des jantes grises. La remise des clés de ce tracteur de 270 cv avec surpuissance s'est déroulée en présence de Sébastien Sureau et Justine Chapuis, responsable commerciale de la concession.



▶ Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
Démonstration de pose de clôture électrique permanente
Jeudi 19mars
Mr Choublet Laurent
Mercueil 21210 La Motte Ternant
à 10h ou 14 h
N° Tél. J-P Clerget 06 80 34 11 73 - Delphine Buisson 06 84 63 92 41
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois


DRAINAGE
AGRI TRAVAUX Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - 06 80 72 24 03
agritravaux@gmail.com
Curage de fossés,
Terrassement,
Lavage de drain,
Travaux publics...

Agriculteurs - Eleveurs - Particuliers - Entreprises
Réduisez votre facture d'eau
SARL BOUDOT
FORAGE DBF
FORAGES - GÉOTHERMIE
Pour particuliers et professionnels
DEVIS GRATUIT
Z.A. des Grivelles
18600 SANCOINS
02 48 77 00 35 ou 06 77 58 36 89
www.boudot-forage.com
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES

SURVEILLANCE VELAGES
& SECURITE DES BATIMENTS
CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
Conditions Spéciales Morte Saison
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 73 69 80 21
info@camerail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Le Sima 2015 en images

Matrot Un Falcon de 6000 litres



Ce nouvel automoteur à rampe avant est surtout destiné à l'export. Il adopte une transmission hydrostatique permettant d'offrir une voie variable hydraulique de 3 à 4 m et une suspension pneumatique indépendante sur les quatre roues. Le Falcon est doté d'un moteur Cummins Tier 4 de 380 cv, propose une largeur de rampe de 36 à 48 m et est conçu pour rouler jusqu'à 35 km/h dans les champs. Sur route, il est homologué en France à 25 km/h compte tenu de sa largeur de 4 m.

Fendt 500 cv sous le capot



Le constructeur bavarois présentait le Fendt 1000 Vario, un tracteur standard de très forte puissance. La gamme est composée de 4 modèles de 380, 420, 460 et 500 cv. Il est doté d'une nouvelle cabine x5 S. Ces tracteurs sont équipés du moteur Man 6 cylindres de 12,4 litres répondant à la norme Tier 4 Final.

Kubota Les M7 jusqu'à 170 cv



Le constructeur japonais présentait sa nouvelle gamme M7, composée de 3 modèles : le M7 131 de 130 cv, le M7 151 de 150 cv et le M7 171 de 170 cv. Les M7 sont disponibles en 3 finitions : Acces, Premium et Premium KV-T. Les 2 premières disposent d'une transmission 6 gammes robotisées à 4 rapports sous charge tandis que la troisième reçoit la KV-T, une transmission à variation continue. Ils sont animés par un moteur Kubota 4 cylindres de 6,3 litres qui respecte les normes moteurs Tier 4 final grâce à l'intégration d'un filtre à particules et d'un système Scr à Adblue. Le relevage arrière affiche une capacité de 9 tonnes et de 3,5 tonnes à l'avant.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 04/03 au 10/03/2015	Bourg-en-Bresse 10/03/2015	St Christophe-en B. 04/03/2015	National 04/03 au 10/03/15
Vaches viande (V)	U		3,95 €	4,04 €	4,04 €
	R	3,65 €	3,70 €	3,70 €	3,63 €
	O	-	3,35 €	-	3,23 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,20 €
	O	3,17 €	3,15 €	-	3,11 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,68 €
	P	2,52 €	2,60 €	-	2,46 €
Génisses VML	U	4,15 €	4,25 €	4,57 €	4,28 €
	R	3,95 €	3,80 €	3,96 €	3,72 €
	O	-	3,20 €	-	3,06 €
Taureaux VML	URO	-	2,55 €	2,90 €	2,68 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 10/03/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	3,31
200-250 kg	-	3,37	3,17
250-300 kg	-	3,13	3,00
300-350 kg	-	2,96	2,88
350-400 kg	-	2,78	2,65
400-450 kg	-	2,64	2,49
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	2,76	-
300-350 kg	-	2,51	2,44
350-400 kg	2,82	2,50	2,36
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	2,35	-
450-500 kg	-	-	-
500-600 kg	-	2,48	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-24 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	2,44	2,33
400-450 kg	-	2,38	2,35
450 kg et +	-	2,29	-
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,67	-
Vaches	E	U	R
- 5 ans	-	2,21	2,07
5 -10 ans	-	2,11	1,92
+10 ans	-	1,96	1,80
Génisses	E	U	R
24-36 mois	-	2,31	2,07

Bovins :1299

Broutards : Bonne ambiance commerciale. Relève nulle. Depuis plusieurs semaines, les besoins à destination de plusieurs pays du magnreb dopent les tarifs des sujets plus légers et par ricochet, tirent vers le haut les tarifs des sujets plus lourds. Bonne demande également en limousin et blonds d'Aquitaine.

Laitonnes - Genisses 2 ans : Transactions calmes. Les besoins existent, mais pour un tarif qui a tendance à plafonner.

Vaches- Génisses 3 ans : Légère progression des cours. La météo, plus clémente, contribue à rendre les transactions plus animées, notamment dans les herbagères.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

DIVERS : Broutards culards 224 à 359 kg : 770 à 1200 (3,34 à 3,44). Génisses culardes de 12 à 18 mois : 262 à 344 kg : 1150 à 1510 € (4,39 à 5,45). Une génisse 3 ans formée 700 kg : 2100 € (3,00). Laitonnes formées de 218 à 363kg : 870 à 1060 € (2,79 à 3,99).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 09/03

Bovins (491)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
205 à 360 kg	670 - 970	2,61 - 3,48
370 à 410 kg	960 - 1100	2,42 - 2,67
420 à 505 kg	1090 - 1230	2,38 - 2,62
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
Laitonnes		
185 à 315 kg	490 - 810	2,55 - 2,91
340 à 370 kg	850 - 900	2,43 - 2,51
Génisses		
390 à 550 kg (16-24mois)	800 - 1150	1,97 - 2,40
525 à 700 kg (24-36mois)	1010 - 1460	1,93 - 2,19
Taureaux		
915 à 1080 kg	1550 - 1750	1,57 - 1,75
Vaches		
Vaches légères	950 - 1190	
Vaches entre deux	1210 - 1460	
Vaches lourdes	1480 - 1640	

Vente globale et rapide en mâles. La demande est toujours très forte en légers à des tarifs plus fermes. En lourdes la présentation de bonne qualité permet de facilement reconduite les cours. Apports plus importans en laitonnes, la demande est plus active en maigres légères à des tarifs plus porteurs. Cours fermes en lourdes avec seulement deux lots invendus.Pour les génisses, les sujets maigres sont mieux valorisés par rapport aux animaux dits "en état", aucun invendu. Cours stables en taureaux. Meilleure demande en vaches maigres cette semaine à des tarifs plus fermes.

Bovins gras : 9
Vaches de viande : 3,64 à 4,26 kg de viande. Placement plus fluide sans variation de tarifs.

Prochain marché bovins le lundi 16 mars 2015 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 11/03/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,30	3,05
250 à 300 kg	3,15	2,93
300 à 350 kg	2,95	2,82
350 à 400 kg	2,80	2,58
400 à 450 kg	2,62	2,47
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,60	2,45
250 à 300 kg	2,60	2,45
300 à 350 kg	2,57	2,40
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,38	2,05
Vaches		
- 5 ans	2,08	1,97
de 5 à 10 ans	1,99	1,85
+ 10 ans	-	1,76

Broutards, Laitonnes : Lademande en veaux persiste; cours reconduits dans l'ensemble.

Vaches-Génisses : L'approche de la mise à l'herbe facilite le commerce en vache : cours reconduis en génisses.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 10/03/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,00 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-

Tendance : Cours difficilement reconduits dans toutes les catégories

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 02/03/15 au 08/03/2015*

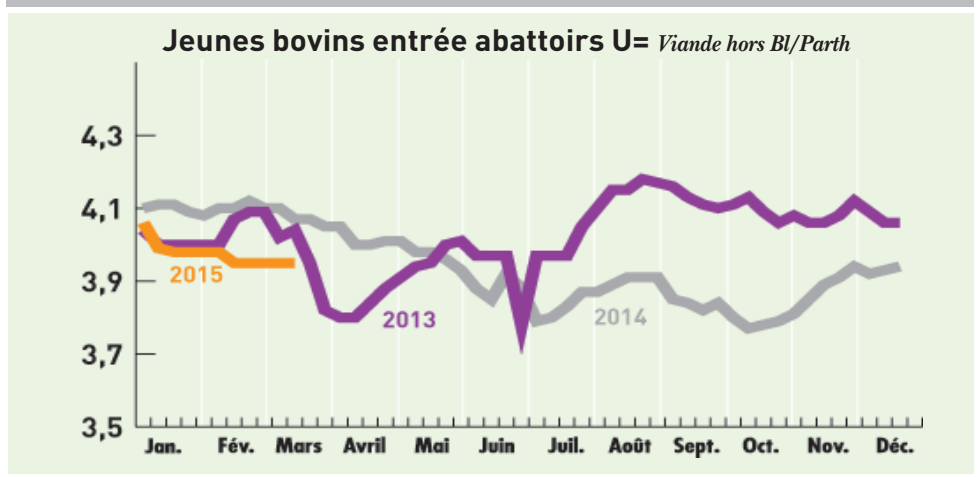
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,77 €	-
350 kg	-	2,65 €	-
400 kg	-	2,57 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,39 €	-
500 kg	-	2,28 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,52 €	2,43 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,27 €	-

Tendance :
Bonne orientation du marché.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 02/03/15 au 08/03/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,95 €	3,77 €	-			
Races mixte		-	3,49 €	3,48 €	3,45 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,41 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,02 €	3,89 €	3,57 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,07 €	3,96 €	3,86 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,42 €	4,35 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,37 €	3,33 €	-	-
Races lait				-	-	2,80 €	2,78 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,70 €	4,46 €	4,15 €	4,00 €			

tendance : Baisse dans les jb et plus ferme dans les laitiers.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 02/03/15 au 08/03/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,01 €	4,00 €	3,78 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,73 €	4,25 €	4,13 €	3,78 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	3,99 €	3,96 €				
Races mixte					3,46 €	3,26 €		-
Races lait						-	2,79 €	2,72 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,92 €	4,65 €	4,25 €	-				

Tendances SEM. 11 / 2015

Bovins de boucherie

Le retour du soleil regonfle le moral après cet hiver particulièrement pluvieux. A la veille des concours de haute valeur bouchère qui vont animer l'ensemble des régions françaises pour les achats de Pâques, les éleveurs bichonnent leurs meilleurs animaux. Les artisans bouchers et les bonnes GMS devraient encore être les animateurs des ventes pour servir des consommateurs en recherche de produits de terroir.
Sur les marchés, les échanges sont calmes avec des tarifs stables pour les animaux haut de gamme ou Label. La tendance est également au maintien des prix pour les bonnes génisses et les jeunes vaches viandées (-5ans). En allaitantes de choix secondaire, la commercialisation est plus régulière face au recul des sorties. Dans les réformes laitières, la modestie de l'offre permet de maintenir une tendance haussière dans l'ensemble des vaches Frisonnes, Abondances ou Montbéliardes. En jeunes bovins, le commerce reste calme avec des marchés exports Italiens et Grecs peu dynamiques. Les tarifs restent néanmoins assez stables dans les bons Charolais, Limousins.

Bovins d'embouche et d'élevage

L'activité commerciale reste pénalisée par la faiblesse des tarifs pratiqués dans la viande. Les herbagers ont des besoins pour le printemps, mais les prix stagnent après la progression de ces dernières semaines.

Broutards

L'activité commerciale reste dominée par les exportations vers la Turquie et les pays du Maghreb. La demande en mâles de moins de 300kg est forte alors que l'offre se raréfie dans l'attente des broutards d'automne. La commercialisation est également fluide dans les bons mâles Charolais, Limousins de 300kg à 400kg avec des besoins pour la repousse ou l'export. Les tarifs se maintiennent dans les plus lourds. Dans les femelles, la demande est suivie pour les bonnes laitonnes lourdes. La vente est un peu plus régulière dans les ordinaires à destination de l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le recul des besoins pour les sorties d'août face à des volumes retreints, entraine une stabilisation des cours dans les bons veaux Montbéliards Frisons, Abondances ou croisés laitiers. Le tri est plus sévère dans les sujets ordinaires et légers. L'écoulement est également plus sélectif dans les bons croisés/Montbéliards avec des tarifs revus à la baisse.

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 2 mars) :
«Contexte favorable en femelles, mais plus délicat en mâles où il est cependant raisonnable d'envisager une reconduction des cours.»

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 2 mars)
«Marchés bien orientés.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 02/03/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**2,93 - 3,16**	-
Gras (38-44 kg)	-	**2,71 - 3,23**	-
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	**2,34 - 2,71**	-
Laitons (32-38 kg)	-	**3,23 - 3,23**	-
Laitons (38-44 kg)	-	**3,12 - 3,51**	-
Laitons (+44 kg)	-	**2,59 - 2,98**	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**1,34 - 1,67**	-	-
Divers			
Béliers: 97 à 131 €	**1,17 - 1,64**	-	
Agneaux maigres : 17 à 110 €	**0,83 - 2,86**		
Caprins : 18 à 44 €	**0,44 - 1,04**	-	
Boucs :			

Ovins : 238

Agneaux : L'offre est toujours au minima. Quelques lots de laitons de qualité négociés sur de bonnes bases entraînant une légère plus value dans les gris de qualité.

Brebis : Les besoins sont très supérieurs à l'offre. Les sujets de qualité gagnent quelques centimes.

Béliers-Caprins : La demande est toujours présente et la vente rapide.

Effectifs : Agneaux: 137 - Brebis : 26
Béliers : 5 - Caprins : 22 - Divers : 48

Prochain marché : le lundi 17 mars 2015 (pesée 7h00 - vente 9h00).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 09/03*

Ovins : 66	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	**70 - 92**	**2,06 - 2,63**
Agneaux gras	**100 - 130**	**2,28 - 2,93**
Brebis	**50 - 100**	**0,86 - 1,28**
Béliers	-	-

La faiblesse des apports engendre une vente globale à des tarifstrès fermes.

Prochain marché ovins le lundi 23 mars 2015 aux horaires habituels.

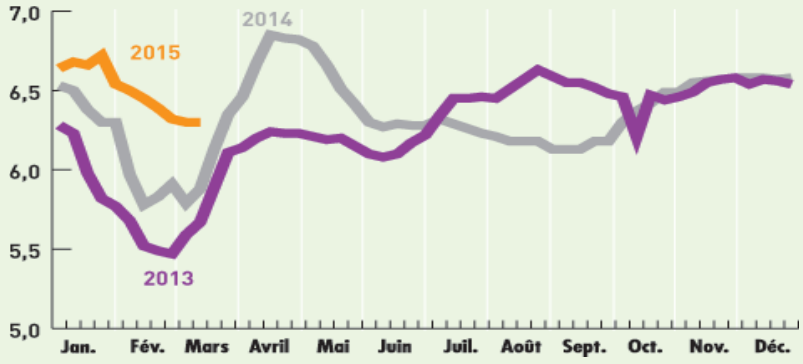
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 02/03/15 au 08/03/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,54 €**	**6,08 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,43 €**	**6,08 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,70 €**	**5,57 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 02/03/15 au 08/03/2015*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,30 €	**6,21 €**	**2,40 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 02/03/2015 au 08/03/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,16 0,03	7,18 -0,01	-	-	-	-	-
	R Var.	6,60 =	6,58 -0,10	6,40 -0,08	-	6,82 -0,07	6,80 -0,10	-	-
	O Var.	5,53	5,59 -0,19	5,53	-	6,21 =	6,14 -0,05	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,01 0,04	6,96 0,04	6,23 -0,07	-	6,78	6,51 -0,23	-
	R Var.	6,66 0,10	6,58 =	6,38 -0,03	5,87 0,02	6,54 -0,01	6,43 0,02	6,18 -0,02	5,80 -0,01
	O Var.	6,08	6,17 0,15	6,19 0,17	5,77 0,17	6,08 -0,01	6,08 0,02	5,94 -0,01	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,70 0,02	5,61 0,03	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,57 -0,02	5,42	-

Zone nord : Agneaux : Période de soudure avant les fêtes Pascales, des réajustements de cours s'opèrent dans un marché globalement reconduit. Brebis: Marché équilibré, bonne marchandise recherchée.
Zone sud : Agneaux : Malgré des apports en augmentation, le marché reste fluide. Brebis : Marché stable.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2014

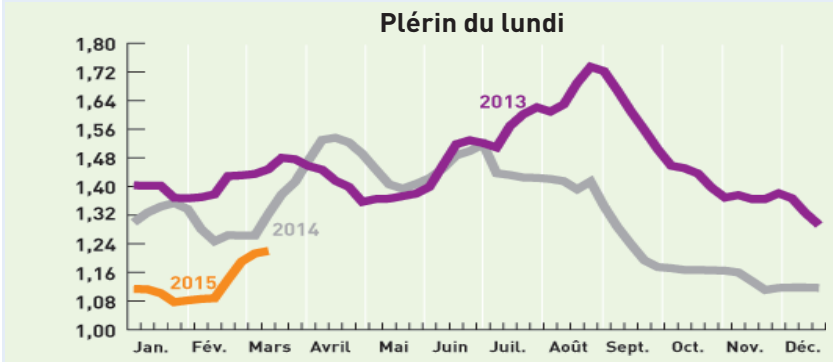
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (10267 porcs présentés) — *Cotations du Lundi 09 mars 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,220 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 27/02 au 05/03/15*
1,44 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

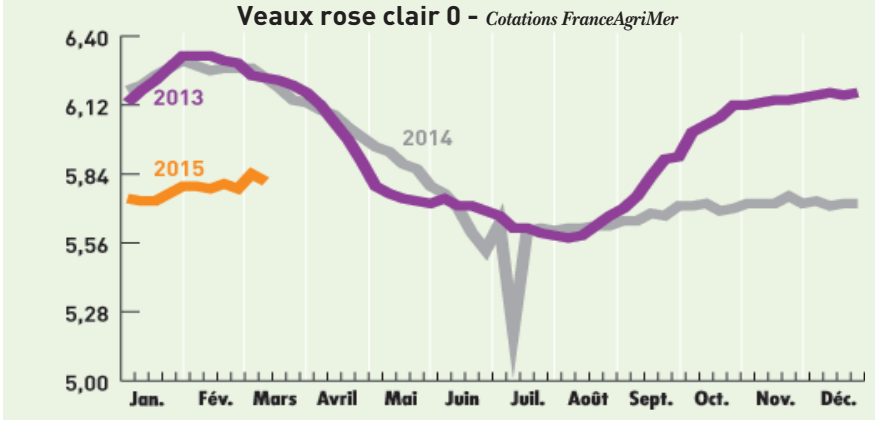
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 02/03/15 au 08/03/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,62 €**	-	-
U	-	**7,82 €**	**6,74 €**	-
O	-	**5,81 €**	**5,05 €**	**4,27 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 9/03/15 au 13/03/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**96**	**470-610 €**	**320-450 €**	**245-335 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**255-315 €**	**215-285 €**	**120-150 €**	**40-60 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**395-515 €**	**305-385 €**	**200-250 €**	**60-80 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**560-650 €**	**405-465 €**	**260-310 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**759**	**240-360 €**	**210-290 €**	**90-185 €**	**55-85 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 02/03/15 au 08/03/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,45 €**	**2,29 €**	**1,45 €**	**–**
Bons	**2,17 €**	**1,81 €**		

Céréales

Marché du 05 mars 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	mars-juin	175	T C
	fourrager	mars-juin	150	T C
Nord Côte-d'Or	76/220/11	mars-juin	174	N C
	fourrager		inc.	C
Aube/Yonne	fourrager	mars-juin	150	T C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	mars-juin	150	N C
Sud Côte-d'Or	62/63 kg/hl	mars-juin	147 à 149	A/V C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl	mars-juin	144 à 145	A/V C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl	mars-avril	147	T C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	mars-avril	147	T C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone			n.p.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		mars-juin	136	A C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		fèvr.-juin	132	V C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		mars-juin	220	N C
Yonne		mars-juin	218	N C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale	mars-juin	240	N C
LUZERNES DÉHYDRATÉES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	dispo	163	V
PULPES DE BETTERAVES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	4 d'avril	156	V

Matériel

Tracteur

38 - Vds jeune noyeraie 25 ares Dionnay rég. St Marcellin 38, px à débattre.
04 74 97 43 26 - 06 30 13 46 41

38 - Vds tracteur Renault 891 4x4 cabine 6577 H 6 cyl, 5 ans, TVA
06 86 06 82 18

38 - Vds Ford 2000 super avec remorque basculante rotovator benette. cultivateur
04 76 75 25 92

38 - Jumelage sodijantes MD+4 AR 18/4R38 AV 14/9R28, TBE. 4 crochet par roue, le tout 1900€.
06 81 01 41 35

39 - Vds tract. Case CX 90, 5 000 h, 98, 4 RM tbe pneus 40% cessation 17 000 TTC
06 37 07 36 72

57 - Vends tracteur Claas Axion 840 Cmatic 2.350 H 240 cv, toutes options hyd. gros débit.
06 62 49 43 33

69 - Cause maladie vends vaches laitières montbéliardes.
06 26 38 53 79

Travail sol

01 - Vds charrue Fenet 3 socs + 1 soc prix 450 euros
06.40.95.37.68

01 - Vds vibro Kongskilde SGC 5m30, repl. hydro, 4 rangées de dents, peigne 4 roues pneu bé 2900 euros
06.79.81.75.08

26 - Recherche vibro 5 à 6 m carré Lemken, Ripert 3 à 3.50m et Chizel 3 à 3.50m avec rouleau 5 à 7 dents.
06 83 00 65 05

69 - Vds déchaumeuse 2 rangées de 6 disques montée sur bâti à trous déplaçable à volonté. TBE 1500 euros. Exo TVA.
04 78 90 58 71 soir

69 - Vds décompacteur Lely 5 dents en V avec sabots en carbure. TBE. 1500 euros exo TVA.
04 78 90 58 71 soir

69 - Vends charrue Huard Master 100, 3 corps, extensible 4 corps, sécutité hydraulique, très bon état. Recorbet André - 69550 Ronno.
04 74 89 06 80

69 - St Pierre de Chandieu vds 1 vibro porte outil 3 m - 1 cultivateur 11 dents carre 30.
06 18 48 73 26

74 - Vends charrue Huard bisoc BR 61 S, herse rotative Lely 2,50m avec ou sans relevage, bon état.
06 77 12 37 13

84 - Vends charrue Grenier 8 bis ¼ de tour, TBE : 5 500 euros.
06 09 33 53 03

Récolte

07 - Vds Semoir Engrais Amazone 500l + Faucheuse Rotative 4 assiettes marque Vicon
06 77 01 42 90

18 - Vends MB Axial 2366, an 1998, 2.220 h, rotor coupe 5,30 m.
06 88 06 65 35.

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale Krone (réf. 090A)
06 29 81 80 05

26 - Vds matériel fenaison presse J. Deere 332A conditionneuse Heston PT7 andaineur Kuhn groupeur Doucet TBE.
04 75 50 31 78 (HR)

38 - Vds Moissonneuse batteuse JD2054 de 1994 4.8m chariot BE + pneumatique 30 000 à deb. Laisser message /répond
06 86 28 59 46

38 - Vds MB JO 1065 coupe blé tournesol maïs 4R problème à refaire. Tél le soir : 04 74 58 34 61
06 76 71 34 44

58 - VENDS faucheuse Kuhn GM D 600, série 2, - andaineur Kverneland 9038, servi 150 ha. (réf. 0907)
06 09 89 68 24

69 - Vds faucheuse conditionneuse FC283 Kuhn.
06 08 26 56 33

Traitement

26 - Vds canon Calvet bon etat traite 8 rangs vigne à 2 m possible traite. noyer portée 25 m prix 400 euros
04 75 21 70 66

54 - Vends épandeur Dangreville EV10, centrale hydro, révisé, 650-75-32, TBE, année 2005.
06 07 13 70 18

Epandage

42 - Vds épandeur Goyer 3.5 T bon état + rouleau larg 2.50 M - attelage 3 p ou traîné BE
04 77 20 70 41

42 - Vds semoir engrais Kuhn 921 1995 tbe ac rehausses 2 big bags disques épandage 1 campagne
06 75 13 93 48

Irrigation

26 - Vds électro pompe Guinard 30 kw 50 m3 10 bars + armoire + cable TBE
06 88 59 62 54

Forestier

38 - Vds fendeuse bois horizontale 20T iros avec chargeur
04 74 58 82 66

38 - Vds élévateur Richon 8 M pour bois tapis hs moteur hydraulique 300€, vibro 3 m 29 dents 300€
06 13 19 18 70

Trav. publics

38 - Vds porte vhar p pelle 15T attelage tracteur agricole. Tél soir : 04 74 58 34 61
06 76 71 34 44

58 - VDS Rétro pelle Faucheux 325 extention plus 3 godets très bon état. (110B)
06 75 86 52 20

Agri. divers

01 - Vds salle de traite 2X4 vestfalia, 2 cellules à grains 50T, silo 4T, pompe à lisier hacheuse, brosse VL, géomembrane 930 m3
06.71.54.20.46

• Gros arrivage de barrières herbage toutes longueurs galvanisées - PRIX SPÉCIAL -
• Location régénérateurs de prairie
• Nouvelle gamme largeur 6 m
Ets LEVEQUE
21350 Saffres 03 80 49 63 86

01 - Vds semoir engrais Sulky double plateaux 1000L - tracteur Deutz 5506, 55 cv, avec chargeur - autochargeuse Deutz 40m3
06.70.54.91.74

07 - Vends Piquet Clôture Chataigniers
04 75 64 23 47

21 - VENDS cause retraite presse MF 160 F Pick up, large 120 x 130, ficelles et filet, 2004, peu servi, TBE, - faneuse Vicon 523 rel. hyd. 2003, TBE, - andaineur Stoll R 420.4.DS, 2004, TBE, - vis à grains Honoré sur chariot, 10 m., diam. 130, 2001, TBE. (réf. 090E)
03 80 84 32 07

21 - Cause RETRAITE vend : vibroculteur 4.50 m repliage hydraulique TBE, - benne Brimont 7 T - TBE, - rateau faneur Kuhn TBE, - pailleuse Lucas BE, - cuve à fouil avec volucompteur neuve, - semoir Nodet 4 m. GC, BE (réf. 100D)
✆ **06 79 16 95 97**

26 - Vds 1 scie à ruban mural D.90cm 500 euros, 1 machine à traire 200 euros + 2 pots à lait bovin Wesfalia 100 euros.
07 81 21 62 84

26 - Vds tracteur international 453 avec fourche godet à terre et fumier Cultivateur de 29 dents + herse incorporée
04 75 59 62 13

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 12 T.
04 66 24 26 11

38 - Vds chassis épandeur fumier 6 et 8 T, herse 4,20M, essieux 8 T. Dpt 38
06 75 04 60 70

38 - Vds remorque GILIBERT PROFI 1000, 10T rehausse ensil 550 60 22,5 flech ressort 1999. TBE
06 20 80 79 08

38 - Vds tuyaux diam. 50 perrot bancillan 6 et 9 M, 1 cultiparker 2,5 - 1 tonneau à désherber 600 L - rampe 10 M.
04 74 84 02 25

42 - Vds quad Yamaha 4x4 griffe Alfa Laval décrochage étable + réception à lait verre + pompe à lait inox + semoir blé 11 rangs Mc Cormick bon état
06 60 71 43 71

42 - Recherche presse BR 120x120 ou volume variable PU large - tract. 60 à 120 cv
06 23 19 33 18

43 - Vds CONVOYEUR Laverda 5 secoueurs Devers, coupe sans rouleau ameneur, état neuf,
04 71 08 00 06

67 - Vends laveuse d'asperges occ. et griffes d'asperges (Cumulus etc...) Cherche tracteur occ. 100 - 130 cv (4RM) et moteur 80 - 120 cv pour groupe d'irrigation.
✆ **03 88 70 72 74 ou 06 14 36 28 98**

69 - Vds atomiseur Hardi Zennith 400 l. turbine 750 AG TBE - Peugeot 205 essence 52 000 km. BE.
04 78 44 13 37

70 - Achète Presse BR Claas, WELGER, Carraro, Krone, Supertino, JD et MF 690, Laverda 3350, 3450, 3500, Enrubanneuse, Semoir maïs Monosem type PNU - NG - NG+ Boite plastique. Presse MD JD - Claas. Herse rotative 2m50 et 3m. Charrue Kverneland.
06 83 59 05 70.

71 - Vends rigoleuse Agram Greffet D 2000, relevage hydraulique, fers neufs.
03 85 24 12 35 H.R.

Véhicule

Utilitaire

25 - VDS Renault Master 150 cv caisse alu de 2010 100.000 km entretien garage + étalons trait comtois approuvé.
06 12 35 10 61

71 - Vends bétaillère bon état, Hauswirth, 5 places, 1.200 TTC.
06 83 83 05 88

Tourisme

38 - Vds Renault Laguna break, année 2000, 226 000 Km, diesel nombreuses factures à l'appui. 2000€
04 76 95 72 59

84 - Vends 207 1,6 HDI 6 CV sport 5P 112000 km. CT OK, freins OK, embrayage OK, vidange OK. TBE, pas de frais à prévoir.
06 09 33 53 03

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend livre très bon regain 2ème et 3ème coupe prairie artificielle à partir de 150 E/T + bon foin
✆**06.83.33.41.45**

01 - Vds regain 2014, 43 B - regain 2013, 5B. - foin 2013, 10B. - balles carrées
06.74.75.29.99

01 - Vds piquets châtaigner 1m90 appointés, 2 euros le piquet
06.26.95.52.32. ou 09.83.36.58.57

07 - Foin en balle ronde
04 75 68 52 24 ou 06 02 65 39 68

21 - VEND foin bottes rondes 120 x 120, année 2013, 70 €/tonne (réf. 1001)
03 80 84 34 36

26 - Vds fumier de bovins bonne qualité environ 100 tonnes
04 75 59 82 51

26 - vds foin balle ronde 120x120 et presse john deere 336 A
06 83 48 29 67

38 - Vds presse balle ronde NEW HOLLAND BR 6090, année 2008, ficelle et filet éjecteurs de bottes.
06 30 53 87 64

38 - Vds regain récolte 2014
06 08 32 95 59

43 - Vds MAIS PL + MAIS épis, en bottes enrubannées, à partir de 53euros/T, liv assurée,
06 11 37 50 64

Bois

Achète sur pied ou abattus,
• **chênes américains, chênes français,** très beaux **cèdres** et très **beaux noyers** d'Amérique
✆ **06 07 06 90 15**

Fourrage

01 - Vds foin 1ère et 2ème coupe bottes carrées 0,70x0,80x2,20 année 2014 bonne qualité
06.78.64.01.75

01 - Vds foin rouleaux
06.89.10.96.56

ACHÈTE PAILLE-FOURRAGE
Tous Formats
Ste T.N.D.
Tél. : 03 84 32 31 08

01 - Vds foin prairie naturelle BR filet 2014
06.88.55.38.02

01 - Vds foin P.N. 200 BR 120x130 année 2014 prix 90 Euros/T - foin 2013, 250 BR 120x130 prix 75 euros
06.15.73.20.88

01 - Vds foin regain récolte 2014 stock hangar livraison possible
06.81.13.67.64

03 - vends foin bonne qualité en bottes rondes 300kg, 60euros la tonne.
06 86 98 91 85

63 - ACHETE foin de luzerne ou luzerne bonne qualité.
06 59 33 46 00

69 - Vds paille de qualité, foin HD ou BR, livré par Crq.
04 74 00 30 70 ou Rép.

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

71 - Vds foin, regain, enrubanné, bon prix, livraison assurée.
06 09 97 91 59

Pépinière

26 - Vds plants de chênes truffiers vert et blanc sélectionnés et mycorhizés par mes soins.
06 76 92 81 71

Propriété

38 - Recherche à acheter exploitation agricole avec plusieurs Ha avec ou sans Bât habitation, secteur Voironnais et Drôme.
06 08 57 63 24

39 - VENDS grande ferme Bressanne, mézanine, 170 m2 avec meubles et literies dans village du Jura, chasse et pêche, médecin, pharmacien et école, terrain, 2000 m2, autoroute 39 à 7 kms entre Dole et Lons. (réf. 090F)
06 87 10 48 05

54 - Recherche exploitation en polyculture à reprendre pour toute cessation de suite à 2-3 ans. Ecrire au journal Le Paysan Lorrain - 5, rue de la Vologne, 54520 LAXOU sous la référence 70780.



58 - Céde expl. centre Nièvre 205 HA dont vente BAT EXP HAB et 20 HA bail 185 HA.(110C)
06 68 73 50 45

71 - VENDS maison de caractère, pierre XIXè à Rully, 1 000 m2, caves et cuverie, caveaux de réception, - plateforme cimentée 200 m2 pour aménagement habitation, chauffage central au gaz, grande cour privée 400 m2, 300 000 € (réf. 0910)
06 07 30 10 92

88 - Exploitation agri montagne Vosges cherche ferme pour association secteur Vosges Hte Saône, plaine ou montagne. Désire apporter ses surfaces en estive.
06 38 43 97 22

89 - VENDS ferme ov/cap BIO (retraite) 32 ha, habit. 140 m2, chauf. cent., bât. 900 m2, labo. from. viande, ch. froide. Important potentiel développement vente directe, 6 km.Toucy, 20 km. Auxerre, 1 h 45 Paris : 370 K€. Possibilité d'acheter tout ou partie (réf. 070C)
✆ **liperi@laposte.net - 06 41 90 21 10**

Terrain

69 - Vends 2 ha de vignes cru Chiroubles, prix à débattre.
04 74 04 46 88 ou 04 74 71 10 20 après 20 h.

Divers

01 - Vds hangar métallique 30mx12,50 tôles ondulées une seule pente bardage et portail en bois
04.74.21.29.98. hr

01 - Part cause surplus plants peupliers variétés 214 et beauprès cal 10-12, 12-15
06.82.07.33.68

21 - Disponible terrain pour ruches, belle situation, - VEND roues complètes section 20 - 700 - 750 - 8.25 - 900 - 8.50 x 12 (2 roues), - divers petit matériel (réf. 110A)
03 80 55 30 17 HR ou après 20 h.

26 - Vds atomiseur Berthoud Fructair TCI 2000 calibreuse MAF abricots Remorque Roche hydro 5 pals tracteurs 4x4 élévateur fiat avec vide palox Transpalette électrique MIC 2 T
04 92 66 01 22

38 - Vds épandeurs fumier Scobel 6 T. et FIAM 3,5 T. Bas prix 900€ et 500€. Semoir maïs 4 RGS Meca 200€.
04 76 38 69 62

42 - Fourniture de bois d'oeuvre, sapin, douglas, chêne et autres, bardages terrasses
06 77 63 56 32

42 - Agric. vds foin 1 coupe PN 2 coupe PT 1 coupe enruban. PT 2014 + tank lait Japy 1200 L Sud Loire
06 88 73 18 88

69 - Recherche prés pour foin ou pâtures à louer et hangar de stockage fourrage, matériels - Secteur Bessenay - Etudie toutes propositions.
06 26 17 02 90

Location

Agricole

26 - Jeune agriculteur cherche terrain agricole à louer en Drôme labourable et irrigable
06 89 44 75 22

Offre

Emploi

38 - Cherche salarié agricole pour exploitation laitière de 35 vaches, dans la commune de Gillonnay. Intéressé par tout profil.
06 74 11 70 96



Groupe SOREAL — **Soréal Nutrition Animale**

PME multi-sites de plus de 150 personnes, spécialisée dans la nutrition animale, renforce ses effectifs et recherche pour son site de Joigny (89) :

UN(E) TECHNICO-COMMERCIAL(E) RUMINANT (CDI)

Descriptif du poste : Au sein d'une équipe commerciale dynamique, vous assurez le développement des ventes de produits de la gamme «ruminant», auprès d'une clientèle d'éleveurs, d'agriculteurs et de distributeurs.
Vous aurez pour mission de gérer et développer un portefeuille de clients sur un secteur géographique pouvant comprendre les régions Bourgogne, Centre et une partie de l'Auvergne.
Vous bénéficierez de notre savoir-faire et du soutien de notre équipe technique pour répondre au mieux aux attentes des clients.
Vous bénéficierez d'une rémunération attractive (fixe, primes variables, véhicules fourni) et d'avantages divers (mutuelle, comité d'entreprise…)
Profil : Titulaire d'un BAC+2, type BTSA, vous possèdez une première expérience de 3 ans minimum. Vous êtes rigoureux, impliqué et dynamique. Vos qualités relationnelles, votre enthousiasme et votre capacité à convaincre seront vos atouts pour réussir dans ce poste.
Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation à l'adesse suivante :

SORÉAL service RH-Mme Fabienne Logerot - 01540 Vonnas ou par mail à : fabienne.logerot@groupe-soreal.fr

58 - Recherche salarié agricole motivé avec expérience souhaitée. (1105)
03 86 29 83 56 HR

58 - Exploitation polyculture élevage CHERCHE salarié période estivale. Pour plus de renseignements (réf. 1101)
06 72 35 57 11

71 - Exploitation viticole du sud Mâconnais recherche un(e) salarié(e) viticole en CDI temps complet. Tous les travaux de la vigne et conduite d'engin. Poste évolutif. Profil recherché : expérience et autonomie ou jeune motivé, avec une première expérience et désireux d'évoluer. Poste à pourvoir de suite. Rémunération selon profil. Contact : FDSEA 71, maison de l'agriculture, BP 522, 71010 Mâcon cedex - courriel : service.emploi
03.85.29.57.29. 03 85 29 56 50

84 - Rech. JH fils Agriculteur exp. cond. tracteur pr. trav. vignes, lavande. Logé studio, de mai à octobre. Siren 342849718.
06 86 86 84 30 – 04 90 72 44 64

Service

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles et viticoles. Rectification culasse, etc...http://michelservignat.wiw.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

Demande

Emploi

71 - Jeune homme, 15 ans, actuellement en classe de Dima au CFA de Gueugnon dans le 71, recherche pour la rentrée de 2015 un maître d'apprentissage dans le secteur de l'agriculture, région Bourgogne. Si vous êtes intéressé, vous pouvez appeler au
06 03 36 50 85

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses 46 termes Mars et Avril sanitaire OK - 18 km de Bourg en Bresse
04.74.51.70.16

01 - Blonde d'Aquitaine vds taureaux de 12 à 18 mois + 2 vaches garanties sanitaires livraison possible
06.77.19.11.44

03 - vends taureaux 2 ans et taureaux 13 mois au pré. Prix intéressant GOZARD Gilles
06 69 01 80 73

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 15 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
02 48 56 21 49 ou 06 81 38 47 12 ou 06 07 91 98 08.

18 - GAEC Dérimay vend 3 taureaux 7-18 mois + 8 veaux de l'année, HBC, bonnes origines.
06 12 87 55 51 ou 02 48 74 08 87.

18 - Elevage HBC vds 3 taureaux de 18-22 mois et repro de 13 mois, calmes dociles, qualités maternelles. Breton, 18 Germigny.
06 82 25 17 13.

18 - L'élevage charolais Jubert à Massay vous propose reproducteurs 2 ans et 1 an. Site : charolais-jubert.
06.07.75.73.13.

18 - Vds taureaux 1 et 2 ans, inscrits HBC, élevage Trameson, 18350 Charly.
06 10 91 41 94.

21 - VENDS grand choix de reproducteurs HBC 1 et 2 ans. GAEC Ferroux - Savilly (réf. 08VB1)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène 2 taureaux adultes, 25 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf. 080C)
03 80 97 23 28 - 06 07 75 59 74

21 - VENDS reproducteurs charolais. EARL de Jully - Lobreau - Magnien (réf. 0902)
03 80 90 08 79 - 06 70 11 90 57

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 1 an et 2 ans. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB1)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - Elevage charolais inscrit VEND veaux 15 mois, OR IA, vêlage facile, Virgil, Artois et monte naturelle, fils de Grand Duc, prix de famille Semur 2014, TGS, prime CG 21. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0911)
06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno VEND taureau adulte 5 ans, origine Cadoux, - taureaux 2 ans et 13 - 14 mois, IND IBR (réf. 1002)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - VENDS jeunes taureaux LIMOUSINS dociles 15 mois. (réf. 1003)
06 99 96 25 01

21 - VENDS taureaux HBC 2 ans, 15 mois, vêlage facile, TGS. Livraison assurée. Fred. Lechenault (réf. 1004)
06 67 09 79 80

21 - VENDS taureaux reproducteurs CHAROLAIS 1 à 3 ans, - 4 vaches vêlées, - 8 laitonnes, - 5 génisses de 2 ans. G.S. Gérard Virely - 21460 Epoissotte (réf. 100B)
✆ **06 73 10 01 13**
03 80 96 44 68

21 - VENDS taureaux charolais HBC, 2, 4 et 5 ans, IBR A, TGS. Tursin Sébastien - Villargoix (réf. 1005)
06 85 51 56 86

21 - Prends bêtes en pension région Saint Seine - Sombernon (réf. 1007)
✆ **06 17 06 24 93**

21 - CHERCHE pâture à louer ou acheter ou bête à mettre en pension (réf. 1008)
06 03 09 07 20

21 - Elevage HBC depuis 30 ans 100% IA Vend 2 taureaux de 2 ans à génisses, VIRGIL, LORSINI,7 taureaux de 18 mois FULL SC,GIONO ,TOMBAPIC,VIVIERS, VITTOZ,IV MATdes mères de 103 à 114, le tout IBR-A, PCR-BVD négatives, tous éligibles, prime CG, Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Terrnant.(110D)
03 80 84 33 13 ou 06 15 28 77 63

38 - Vds taureaux Charolais 16 mois et génisses 13 mois - HBC GAEC de NAVOUX.
06 16 85 50 52

38 - Taureau Limousin 15 mois, bonne origine
06 87 32 80 93

ESPACE Affaires

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
www.collect-world.com Tél. 02 33 96 02 79 Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria...
Tout le catalogue sur le site !

Herses de prairie LITZENBURGER (émousseuses)
Série standard
• 4 rangs éléments lourds et pointus
• Largeurs de travail de 2 à 8 m
Série lourde
• 5 rangées de dents
• Largeurs 5, 6 et 7 m
• Poids 523, 659 et 758 kgs.
Élément lourd et pointu
Nouvelle série HYBRO
• 3 actions simult. par passage
• Largeurs 4, 6 et 8 m
• Poids 1 150, 1 330 et 1 510 kgs.
SERMA (DIMAG) - 67670 MOMMENHEIM
Tél 06 07 78 98 40 - Fax 08 26 38 44 21

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • STOCKAGE
• GARANTIE DECENNALE • PME-PMI
• ELEVAGE • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

La Maism de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
HERSE DE PRAIRIE
Disponible en 5 m - 6 m - 8 m de large
CHASSIS GALVANISÉ PAS D'ENTRETIEN
➲ Robuste et efficace
➲ Elle scarifie
➲ Elle émousse
➲ Elle ébouse

Elan ✆ 01 49 84 94 28
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).
53 € TTC FRANCO DE PORT RÉF. 219501
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
Bandeau en ABS - polyvinyl
111 € TTC FRANCO DE PORT RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN 4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
239417		111,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles. Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG37 - Photos non contractuelles

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 16 mois - HBC - vel. facile - Cuisset JM
04 77 64 53 33 ou 06 30 92 60 12

42 - Vds taureaux charolais 16 mois HBC livraison assurée Gaec Lapendery
04 77 65 67 21

42 - vds cse cess. troupeau Charolais HBC ivmat 107 naisseur Vittoz - Crepet JC
06 83 72 25 96 - 04 77 28 15 07

42 - Vds génisses 2 ans- taureaux de 1 à 2 ans inscrits HB Charolais hivernés au pré- Denis JF
06 82 46 99 41

42 - Prends en pension bovins à partir du printemps
06 27 08 74 26

54 - Prends bovins ou chevaux en pension pour herbage 2015. Secteur Nomeny 54.
✆ **06 82 92 54 44**

58 - VENDS taureaux charolais HBC, - veaux reproducteurs 2 ans et adultes issus de très bonnes origines, GS, semences pour vêlage facile sur génisses. Elevage Roger Batho - 58330 Saxi Bourdon (réf. 0210)
03 86 58 35 52 - 06 74 69 21 83

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ **06 10 09 65 69 ou 03 45 82 90 10**

58 - VENDS reproducteurs charolais 2 ans, TGS, bonnes origines. GAEC du Champ-Morin - Saint Seine (réf. 0602)
06 78 59 03 92

58 - VENDS reproducteurs 14 - 15 mois, HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 060E)
06 03 59 84 26

58 - VENDS reproducteurs charolais 1 an - 2 ans - 3 ans, HBC et non. Guinot - Sermarges (réf. 0605)
03 86 84 33 19 ou 06 50 19 42 35

58 - VENDS taureaux 18 mois/2 ans + veaux de l'année, charolais inscrits HBC, toutes garanties sanitaires (réf. 07VB1)
06 31 37 86 81

58 - VENDS taureaux de 2 - 3 et 4 ans, le tout HBC, IBR A, TGS. EARL Berger Stéphane - Ternant (réf. 080A)
06 25 72 20 74 - 06 03 61 72 87

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC, prêt à saillir. Charetier - Anlezy (réf. 0909)
03 86 60 23 29 - 06 37 43 86 56

58 - VENDS 1 taureau 2 ans, gros veaux reproducteurs HBC ou non. TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 0905)
03 86 50 05 60

58 - VENDS veaux reproducteurs charolais HBC. GAEC Debout - Niault 58110 Chougny (réf. 100C)
06 26 01 58 72

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC. Gaec Deboux, Niault, 58110 Chougny.
06 26 01 58 72

58 - VENDS 2 taureaux charolais HBC 4 et 5 ans, IND IBR. EARL Coudret 58350 Chateauneuf Val de Bargis (réf. 1006)
03 86 69 25 38 - 06 99 35 67 34

58 - VDS bon taureau charolais HBC TGS IBR A. Maenhout Francis, chevenon.(1102)
06 62 11 09 65

58 - VDS Reproducteurs limousins 15 mois à 2 ans, type mixte viande, très doux + laitonnes Limousines.(11VB1)
✆ **06 10 34 28 10**

58 - Elevage charolais HBC - EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureau 4 ans, - taureaux 2 ans et 15 mois, ind. IBR. Livraison toutes distances (1106)
06 70 34 71 84

58 - VD Veaux reproducteurs 12-15 mois HBC IBRA Gaec BEAUZON Préporché (1106)
✆ **03 86 84 21 53 ou 06 58 95 93 59**

69 - Achète broutards et vaches charolaises bien conformés pour engraissement. Règlement assuré.
06 80 44 67 41

69 - Elevage limousin vend gros veaux reproducteurs-trices calmes bonnes origines HBL 5m 7F. Prix raisonnables dispo aussi quelques limousins non inscrits.
06 82 22 56 77 ou 04 72 31 13 72

69 - Vend génisses 1 mois Montbéliarde.
04 74 70 94 03

69 - Vends taureaux charolais 8 ans 3 ans viande et élevage - Bacot Aigueperse.
04 74 66 91 10

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
06 81 99 18 93

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine.
06 07 57 55 40 ou 03 85 24 24 96 H.R.

71 - Vends taureaux 2 ans et 15 mois, HBC. Gauthey Alexis, La Comelle.
06 22 32 71 91

71 - VENDS taureau adulte, 18 - 12 mois au pré, soins raisonnés, bonnes origines. GAEC Goulliard (réf. 090B)
06 74 09 49 89

71 - Vds taureaux 18-24 mois, non inscrits, IBR A, livraison possible.
06 75 75 59 80

71 - Vds taureaux charolais HBC, 2 ans, 1 an et adultes au pré, TGS, IBR A. Chatillon J-M., 71 Mesvres.
06 15 93 22 70

71 - Vds bons taureaux, HBC, 2, 3 et 4 ans, TGS, liv. poss. Ducert Claude, Martigny-le-Conte.
06 07 75 81 61

71 - Elevage limousin vend taureaux 15-22 mois, inscrits HBL ou non, hivernés au pré.
06 20 55 81 02

71 - Elev. charolais HBC, vente amiable, 25 taureaux 20-24 mois. EARL Pacaut J.-M., "Chazeux", Laizy.
06 84 10 17 27

71 - Vds taureaux et génisses 18 mois, HBC, garanties sanitaires, livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne, 71 La Tagnière.
06 07 69 80 55 ; 06 07 31 03 42

71 - Elevage HBC vd 1 taureau 4 ans + 1 taureau 3 ans + 2 tx 2 ans + grand choix veaux, TGS, prix raisonnable. Coureault Gabriel.
06 33 30 80 95

71 - Vends génisses charolaises élevage, cause cessation.
06 17 93 99 06

71 - Vends 20 taureaux 22 mois, HBC, repro., au pré, T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
06 81 89 18 52

89 - VENDS taureaux 18 mois et veaux reproducteurs 15 et 16 mois avec ou sans corne, HBC, facilité de vêlage, livraison assurée (réf. 0803)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - VENDS taureaux à génisses charolais HBC, TGS, - 1 adulte 3 ans et 16 mois. EARL Baudot - Fulvy (réf. 0806)
03 86 75 15 33 - 06 19 96 60 17

89 - VDS 6 Taureaux 17 mois or IA, velage facile

89 - VDS 6 Taureaux 17 mois or IA velage facilité TGS EARL MONTENAT Lucy le Bois.(1103)
06 13 13 39 48

Caprin

18 - Achète chevreaux 3 jours, gras et chèvres de réforme, départements 18, 45, 58 89 et bordure 41. Ets Sénéchal.
06 14 85 04 00 ou 02 33 73 36 32.

38 - Vends chevrettes et boucs issus d'insémination. Bonnes références, contrôle laitier.
06 62 19 95 28

42 - Vds chevrettes alpines de 11 mois sallies de 1 à 2 mois 120 euros - livr. assur.
06 86 57 38 41

Ovin

21 - VDS Béliers Ile de France cause retraite .(1104)
03 80 35 00 84 HR

26 - Vds agnelles de 2013.
07 85 54 74 03

71 - Tondeur de moutons cherche lots de brebis.
✆ **06 28 35 76 75**

Porcin

26 - Vds charcutiers 120 kgs, jeunes truies, livraison possible.
06 73 47 78 29

38 - Vds une truie de réforme. Laisser message,
06 81 38 59 45

Volaille-Lapin

69 - Av poules pondeuses élevé plein air 4 euros pièce prix par quantité. Dispo à Bessenay.
06 85 42 47 22

Chien

42 - Vds chiots Border Collie tbo lof origine Scott travail vaches moutons - 21316 3883
04 77 24 86 37

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
06 82 28 12 19

Gaec VALIGNAT Race Charolaise
« Les Petites Barres » - 03210 MEILLERS - Port. 06 50 66 15 82 - Tél. 04 70 47 23 80 - 06 87 32 00 63
24es PORTES OUVERTES d'hiver
du 14 au 19 mars 2015
Mise en vente de :
6 béliers charollais non inscrits 1 an
11 taureaux de 18 à 26 mois au pré
46 taureaux de 10 à 16 mois
1 taureau adulte de 30 mois
12 laitonnes
6 génisses 2 ans
Le meilleur accueil vous sera réservé
Verre de l'amitié
Prix raisonnable - Livraison

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net
ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net
ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net
PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net
PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net
STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net
INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr
Adresses utiles

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant : TTC
(dont TVA 20 % soit €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SCI GOZZI

**SCI au capital de 259 900 euros
Siège social : 3 Place Dupuis
21 000 Dijon
RCS Dijon 492 639 117**

Aux termes d'une délibération en date du 25 janvier 2015, l'assemblée générale extraordinaire des associés a adopté la décision suivante :

Il est pris acte de la démission de ses fonctions de co-gérante à cette même date de Mademoiselle Laure Innocenzi, domiciliée à Dijon, 7 bis Place Darcy. Les trois co-gérants précédemment désignés restent en fonction.

L'article 21 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis

La gérance

AL211113954

TRANSFERT DE SIÈGE

EMMA REDINGER

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 35, avenue Jean Jaurès
21 000 Dijon
491 197 869 RCS Dijon**

Par un procès-verbal de l'associée unique du 28 février 2015, le siège social a été transféré 1, rue Marcelin Berthelot, 89 000 Auxerre à compter du 1er mars 2015. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL211113898

SCI LES PRES SAMPAGNY

**Société civile au capital de 304,90 €
Siège social : Couchey (21160)
6 Impasse Les Prés Sampagny
337 807 549 RCS Dijon**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Février 2015, le siège social a été transféré de Couchey (21160) 6 Impasse Les Prés Sampagny à Dijon (21000), 129 B Avenue Victor Hugo. L'article 4 (Siège social) des statuts a été modifié en conséquence.

Le Gérant

AL211113952

MODIFICATION DE CAPITAL

LEIA MANAGEMENT

**Société par actions simplifiée
au capital de 535.260 €
Siège social : 2 Avenue Eugène Spuller
21340 Nolay
519 012 868 R.C.S. Dijon**

Par décision du Président du 12 mars 2014, il a été constaté une augmentation du capital social de la société LEIA MANAGEMENT de 12 500 euros pour le porter de 535 260 euros à 547 760 euros.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis

Le Président

AL211113939

SEMALOAL SARL

**au capital de 100 € porté à 200550 €
7 rue de Volnay
21800 Chevigny Saint Sauveur
804 485 266 RCS Dijon**

Avis.

L'AGE du 30/12/2014 a décidé d'augmenter le capital social de 200450 € par voie d'apport de droits sociaux. Les articles 6, 7 et 8 des statut sont été modifiés .

Ancienne mention : le capital social est fixé à 100 €

Nouvelle mention : le capital social est fixé à 200 550 €.

AL211113962

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**LA SCP ARGON-POLETTE
Avocats Associés
6 Boulevard Clemenceau Résidence Saint Nicolas 21000 Dijon
Tel : 03.80.70.19.30
Fax : 03.80.73.63.38
claude.polette@club-internet.fr**

**SELARL NEVEU CHARLES
& ASSOCIES
Avocats au Barreau de NICE
5, bd Victor-Hugo, 06000 Nice**

**Tél. 04.93.87.05.40
Email :
em@neveu-charles-avocats.com**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE DU DIXIEME

**Une Maison d'habitation en pierres d'une superficie de 421 m²
avec terrain attenant**

située sur la Commune de Beaumont Sur Vingeanne (21310), lieudit «Le Village»

cadastré section A n°143 pour une contenance de 09a 81ca

et A n°144 pour une contenance de 12a 70ca

Adjudication mercredi 15 Avril 2015 à 10h30

Palais de Justice de Dijon, Salle A, 13, boulevard Clemenceau, Dijon (21027)

Le ministère d'avocat est obligatoire pour enchérir

Occupation : le bien est inoccupé.

Mise à prix : Quatre Vingt Dix Mille Deux Cent €, 90.200 €

Pour tous **renseignements**, s'adresser au cabinet de la SELARL NEVEU CHARLES & ASSOCIES, ou au Cabinet de la SCP ARAGON-POLETTE.

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au greffe du JEX IMMOBILIER du tribunal de grande instance de Dijon où il a été déposé le 05 août 2013 sous le n°13/66, et peuvent être consultées audit Greffe, consultation uniquement le matin et au Cabinet de la SCP ARGON-POLETTE.

Visites sur place, sous la conduite de la SCP SOULARD – DE FOURNOUX

Huissiers de justice, 2 rue Amiral Roussin, BP 52604, 21027 Dijon cedex

le 31 mars 2015 à 14h30

AL211113941

APPEL D'OFFRES

Département de la Côte d' Or

COMMUNE DE MONT ST JEAN

**Mairie 21320
Tél. 03.80.84.30.89
montsaintjean.mairie@wanadoo.fr**

Procédure adaptée

Avis d'appel à la concurrence

1- Maître d'ouvrage :

Commune de Mont Saint Jean – Mairie – 21320 Mont Saint Jean Tél : 03 80 84 30 89

montsaintjean.mairie@orange.fr

2- Objet du marché : Travaux d'aménagement de la place de la Halle

3- Conditions de la consultation : Marché à procédure adaptée (article 28 du CMP)

4- Liste des lots

Lot unique : Travaux préparatoires – Terrassements – Réseaux pluvial – Revêtements de surface – Maçonneries – Bordures caniveau – Espaces verts – Mobilier.

5-Délais

Travaux 3 mois. Début d'exécution envisagé : 30 avril 2015

6- Pièces à produire par les concurrents à l'appui de leur offre

Documents visés à l'article 45 du code des marchés publics

7- Modalité d'attribution des lots suite à un classement en fonction des critères pondérés suivants

Valeur technique de l'offre (50%)

Prix (50%)

8 – Renseignements

Administratifs : Commune de Mont-Saint-Jean, M. le Maire, 03 80 84 30 89

Techniques : Agence JDM paysagistes DPLG, 03 80 66 71 69

9- Retrait du dossier de consultation:

Le dossier pourra être demandé par mail à : j.d.m@orange.fr

10- Dépôt des offres

Les offres seront adressées sous enveloppe cachetée et recommandée avec accusé de réception, ou remises contre récépissé à : AGENCE JDM PAYSAGISTES / 54 boulevard Carnot / 21000 Dijon / tel 03 80 66 71 69. L'enveloppe devra porter la mention : Ne pas ouvrir – procédure adaptée pour la commune de MONT SAINT JEAN, Travaux d'aménagement de la place de la Halle.

11- Date limite de remise des offres **: 27 mars 2015 à 12h**

12- Date d'envoi de l'avis à la publication: **03 mars 2015**

AL211113940

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend quinze appartements à Genlis (21110)

Au 31, avenue de Sprendlingen :

au premier étage :

- Lot 5, UG 6070 - T4 d'une surface de 81,40 m² comprenant : une entrée, un dégagement, une cuisine, un séjour, trois chambres, une salle de bain, un w.-c., un cellier et **une terrasse d'une surface de 19 m². Classe Energie : E** - Quote- part de charges annuelles pour le lot : 1.680 € par an soit 140 € par mois. **Prix : 80.586 € ***

- **Lot 6, UG 6071 - T3 d'une surface de 67,40 m²** comprenant : une entrée, un dégagement, une cuisine, un séjour, deux chambres, une salle de bain, un w.-c., un cellier et **une terrasse d'une surface de 15 m². Classe Energie : E** - Quote- part de charges annuelles pour le lot : 1.440 € par an soit 120 € par mois. **Prix : 66.726 € ***

- **Lot 7, UG 6072 - T4 d'une surface de 81,40 m²** comprenant : une entrée, un dégagement, une cuisine, un séjour, trois chambres, une salle de bain, un w.-c., un cellier et **une terrasse d'une surface de 19 m². Classe Energie : E** - Quote- part de charges annuelles pour le lot : 1.680 € par an soit 140 € par mois. **Prix : 80.586 € ***

Au deuxième étage : Lot 9, UG 6074 - T3 d'une surface de 67,40 m², comprenant : une entrée, un dégagement, une cuisine, un séjour, deux chambres, une salle de bain, un w.-c., un cellier et **une terrasse d'une surface de 15 m². Classe Energie : E** - Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1.440 € par an soit 120 € par mois. **Prix : 66.726 € ***

Au troisième étage : Lot 14, UG 6079 - T2 d'une surface de 52 m², comprenant : une entrée, une cuisine, un séjour, une chambre, une salle de bain, un w.-c., un cellier et **une terrasse d'une surface de 15 m². Classe Energie : E** - Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1.320 € par an soit 110 € par mois. **Prix : 51.480 € ***

Au quatrième étage :

- Lot 18, UG 6083 – T2 d'une surface de 37,40 m², comprenant : une entrée, un coin cuisine, un séjour, une chambre, une salle de bain, un w.-c., un cellier et **une terrasse d'une surface de 15 m². Classe Energie : E** - Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1.080 € par an soit 90 € par mois. **Prix : 37.026 € ***

- **Lot 19, UG 6084 – T2 d'une surface de 52 m²**, comprenant : une entrée, une cuisine, un séjour, une chambre, une salle de bain, un w.-c., un cellier et **une terrasse d'une surface de 15 m². Classe Energie : E** - Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1.320 € par an soit 110 € par mois. **Prix : 51.480 € ***

- **Lot 20, UG 6085 – T2 d'une surface de 37,40 m²**, comprenant : une entrée, un coin cuisine, un séjour, une chambre, une salle de bain, un w.-c., un cellier et **une terrasse d'une surface de 15 m². Classe Energie : E** - Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1.080 € par an soit 90 € par mois. **Prix : 37.026 € ***

Lots soumis au statut de la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété

(y compris les annexes) : 20 lots.

Au 106 rue Maurienne :

Au deuxième étage :

- Lot 9, UG 6054 - T3 d'une surface de 67,50 m², comprenant : une entrée, un dégagement, une cuisine, un séjour, deux chambres, une salle de bain, un w.-c. et un cellier. **Classe Energie : E** - Quote-part de charges annuelles pour le lot :1.440 € par an soit 120 € par mois. **Prix : 60.750 € ***

- **Lot 10, UG 6055 - T3 d'une surface de 67,50 m²**, comprenant : une entrée, un dégagement, une cuisine, un séjour, deux chambres, une salle de bain, un w.-c. et un cellier. **Classe Energie : E** - Quote-part de charges annuelles pour le lot :

1.440 € par an soit 120 € par mois. **Prix : 60.750 € ***

Au quatrième étage : Lot 20, UG 6065 – T2 d'une surface de 38 m², comprenant : une entrée, un coin cuisine, un séjour, une chambre, une salle de bain, un w.-c., un cellier et **une terrasse d'une surface de 15 m². Classe Energie : E** - Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1.080 € par an soit 90 € par mois. **Prix : 37.521 € ***

Lots soumis au statut de la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété

(y compris les annexes) : 20 lots.

Au 33, avenue de Sprendlingen :

au troisième étage :

- Lot 13, UG 6038 – T2 d'une surface de 52 m², comprenant : une entrée, un dégagement, une cuisine, un séjour, une chambre, une salle de bain, un w.-c., un cellier et **une terrasse d'une surface de 15 m². Classe Energie : E** - Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1.320 € par an soit 110 € par mois. **Prix : 51.480 € ***

- **Lot 16, UG 6041 - T3 d'une surface de 66,80 m²**, comprenant : une entrée, un dégagement, une cuisine, un séjour, deux chambres, une salle de bain, un w.-c. et un cellier. **Classe Energie : E** - Quote-part de charges annuelles pour le lot :

1.440 € par an soit 120 € par mois. **Prix : 60.120 € ***

- **Lot 17, UG 6042 – T2 d'une surface de 51,80 m²**, comprenant : une entrée, une cuisine, un séjour, une chambre, une salle de bain, un w.-c., un cellier et **une terrasse d'une surface de 15 m². Classe Energie : E** - Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1.320 € par an soit 110 € par mois. **Prix : 51.282 € ***

Au quatrième étage : Lot 20, UG 6045 – T2 d'une surface de 37,30 m², comprenant : une entrée, un coin cuisine, un séjour, une chambre, une salle de bain, un w.-c., un cellier et **une terrasse d'une surface de 15 m². Classe Energie : E -** Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1.080 € par an soit 90 € par mois. **Prix : 36.927 € ***

Lots soumis au statut de la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété

(y compris les annexes) : 20 lots.

* (Hors frais de notaire et bancaires)

« Les syndicats des copropriétaires ne font pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557

du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Christelle DE OLIVEIRA - Tél : 08 11 74 12 12 **cdeoliveira@groupesni.fr**

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL211113826

CESSION

CESSION

La location gérance du fonds de commerce de négoce et de commissionnaire de vins, sis à Meursault (21190) 7 Impasse des Acacias, consentie par acte sous seing privé en date à Meursault du 03.01.1985, enregistré à Beaune le 14.01.1985, Bordereau 31 F°35 Case 14, par Mme Catherine Javillier demeurant 7 Impasse des Acacias 21190 Meursault, à la SARL GUYOT JAVILLIER, SARL au capital de 350.170 euros, dont le siège social est à Meursault (21190) 7 Impasse des Acacias, immatriculée sous le n°331.593.939 RCS Dijon, a pris fin à la date du 09.12.2014, suite à l'achat du fonds par la SARL GUYOT JAVILLIER.

Suivant acte sous seing privé en date à Meursault du 09.12.2014, enregistré au SIE DE Dijon Nord, le 17.02.2015, Bordereau n°2015/416, Case n°25, Ext. 1255, Mme Catherine Javillier demeurant 7 Impasse des Acacias 21190 Meursault, a cédé à la SARL GUYOT JAVILLIER, SARL au capital de 350.170 euros, dont le siège social est à Meursault (21190) 7 Impasse des Acacias, immatriculée sous le n°331.593.939 RCS Dijon, un fonds de commerce de négoce et de commissionnaire de vins, sis à Meursault (21190) 7 Impasse des Acacias, immatriculé sous le n°311.918.791 RCS Dijon, moyennant le prix de 180.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 180.000 euros et aux éléments corporels pour mémoire. Jouissance le 09.12.2014. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds, 7 Impasse des Acacias 21190 Meursault, où domicile a été élu.

AL211113953

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon**

SCI LES CHTIBOUTS

**Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 29 quai National
21170 Saint Jean de Losne
794 984 484 RCS Dijon
SIRET 794 984 484 00012**

Avis

A la suite du décès de Monsieur Patrick Delgrange survenu le 25 février 2015, l'avis de constitution a été modifié comme suit :

Gérance :

Ancienne mention :

- Madame Sandrine Bourcey et Monsieur Patrick Delgrange demeurant ensemble 7 chemin des Calotiers 21170 Saint Jean de Losne

Nouvelle mention :

- Madame Sandrine Bourcey demeurant 29 quai National 21170

Saint Jean de Losne

Pour avis, la Gérance

AL211113947

GRANDE PHARMACIE DE CHENOVE

**SELARL de pharmaciens d'officine
au capital de 100.000 €
Siège social : Chenôve (21300),
1 Rue Maxime Guillot
809 278 625 RCS Dijon**

Suivant délibérations de l'assemblée générale du 4 mars 2015, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Robert Baumgarten de ses fonctions de cogérant à compter du 31 mars 2015 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis

AL211113948

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon**

LES CH'TIS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 29 quai National
21170 Saint Jean de Losne
794 645 242 RCS Dijon
SIRET 794 645 242 00015**

Avis

A la suite du décès de Monsieur Patrick Delgrange survenu le 25 février 2015, l'avis de constitution a été modifié comme suit :

Gérance :

Ancienne mention :

Madame Sandrine Bourcey et Monsieur Patrick Delgrange demeurant ensemble 7 chemin des Calotiers 21170 Saint Jean de Losne

Nouvelle mention :

Madame Sandrine Bourcey demeurant 29 quai National 21170 Saint Jean de Losne

Pour avis, la Gérance

AL211113951

DISSOLUTION LIQUIDATION

MICROINTERVENTION

**Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 61 Rue Daubenton
21000 Dijon
492459680 RCS Dijon**

Par décision du 09 Mars 2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01Avril 2015 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur M. MONNOT Patrick Gérant et Associé unique, demeurant 61 Rue Daubenton 21000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 61 Rue Daubenton 21000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL211113955

CUMA DU BAN BOURGUIGNON

**à Bligny-sur-Ouche
N° d'agrément : 21/95/047
RCS Dijon : RCS Dijon 401 029 871**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 Février 2015 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA du Ban Bourguignon, à compter du 09 Février 2015 et désigné aux fonctions de liquidateur :

- Pierre BAZIN demeurant à 21340 La Rochepot

- Alain NICOLAS demeurant à 21340 Nolay

Lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Mairie – 21260 – Bligny-sur-Ouche siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon

Pour avis

Les Liquidateurs

AL211113956

CUMA DU BAN BOURGUIGNON

**en liquidation
Siège social : Mairie – 21260 – Bligny-sur-Ouche N° d'agrément : 21/95/047
RCS Dijon : RCS Dijon 401 029 871**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 09 Février 2015 à Nolay sur convocation des liquidateurs.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon

Les Liquidateurs

AL211113957

CUMA DU RU DE VAU

**en liquidation
Siège social : Mairie - 21150 - Frôlois
N° d'agrément : 21/87/524
RCS Dijon : RCS Dijon 340 070 606**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 24 Mars 2014 à Frôlois sur convocation des liquidateurs.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon

Les Liquidateurs

AL211113958

AVIS DE CONSTITUTION

SIRIUS 21

**Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 6 rue Romelet
21600 Longvic**

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date à Longvic du 28/02/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SIRIUS 21

Siège social : 6 rue Romelet, 21600 Longvic

Objet social : Activité de commissionnaire de transports de plus de 3,5 tonnes et de commissionnaire en douane ; Transport de plus de 14 m3 et de plus de 3,5 tonnes,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS

Capital social : 25 000 euros

Gérance : Mme Amandine Laraize, demeurant 517 route des Gouilles, 71290 Simandre

M. Alain Pascutto, demeurant 7 rue Paupier Besson, 69800 Saint Priest

Immatriculation de la société au RCS de Dijon

Pour avis

La Gérance

AL211113943

**CABINET JACQUES BRET Avocats
62 rue de Bonnel 69003 Lyon**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société BENIGNE JOLY-COTE D'OR

Forme : Société Civile régie par les dispositions des articles 1832 à 1870 du Code Civil, les textes subséquents.

Objet : La mise en commun de tous moyens utiles ou nécessaires à l'exercice de l'activité de ses membres. La société peut notamment à ce titre acquérir ou louer des locaux, installations et appareillages, engager le personnel nécessaire, de façon plus générale effectuer toutes opérations financières, mobilières, immobilières ou autres.

Siège : Allée Roger Renard, 21240 Talant

Durée : 99 ans

Capital : 100 euros

Gérance : Mme Florence Marnat demeurant 22 rue Charles Le Téméraire, 21000 Dijon, M. Jean-Paul Camuset demeurant 29 rue de la Saône, 21121 Fontaine les Dijon, M. Grégory Favrolt demeurant 3 Bis rue du Moulin, 21380 Massigny et Vantoux, M. Denis Henrion demeurant 9 rue Bernard Lebert, 21121 Fontaine les Dijon, M. Julien Bry demeurant 10 rue Joseph Boudot, 21000 Dijon, M. Edouard Daguet demeurant 9 rue Bernard Courtois, 21000 Dijon, M. Jean-Paul Millery demeurant 42 Grand Rue, 21121 Ahuy, M. Michel Ecosse demeurant 11 Bis rue Alexandre III, 21000 Dijon, M. Alain Proy demeurant 10 rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, M. Jean-Yves Cobacho demeurant 1 rue d'Assas , 21000 Dijon

RCS : Dijon

Pour avis la gérance

AL211113944

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TRANS MOUTARDE EXPRESS

Forme : SARL

Siège social : 13 RUE Joseph Milsand 21000 Dijon

Objet : Messagerie intra agglomération non motorisée

Durée : 99 Années

Capital : 1 000 Euros

Gérance : Monsieur Dimitri Deschatrettes, domicilié 9 rue des Aqueducs 21000 Dijon

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour Avis

AL211113946

NEXEN AVOCATS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Quétigny du 05/03/2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TOP RUN 21

Siège social : Galerie Commerciale Carrefour Grand Quétigny - Cellule 101

Avenue de Bourgogne, 21800 QUETIGNY

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de vente au détail de chaussures de sports-loisirs et accessoires s'y rapportant

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 2 000 €

Gérance : Monsieur Philippe Mercier, demeurant 12, route des 4 Vents - 21910 BARGES, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211113960

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : expertise comptable conseils et assistance

Forme : sarl

Siège social: 2-4 rue du dauphine, 21121 Fontaine les Dijon

Objet : expertise comptable

Durée : 50 années

Capital : 20 000 euros

Gérance : Monsieur Jean Develay demeurant 57 Avenue Charles Jafffelin, 21200 Beaune

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour Avis

AL211113961

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: AUTO BUDGETS

Capital: 15000 euros

Siège: 18 rue Antoine de St-Exupéry 21300 Chenôve

Objet: Commerce de véhicules automobiles et de véhicules légers neufs et d'occasions. Durée: 99 ans.

Gérant: M. Dhib Mohamed, 18 rue Antoine de St-Exupéry 21300 Chenove

RCS: Dijon.

AL211113967

NIÈVRE

AVIS

pour mise à disposition de terrains pour le pâturage d'ovins et caprins sur le domaine public fluvial

Francs-bords et terrains dépendant du domine public fluvial de La Loire et de l'Allier avec respect du cahier des charges pour le pâturage

Lots disponibles

situés sur les communes de :

– CUFFY : lot n°PASTO5-182-18, d'une surface de 10 ha

– COURS-LES-BARRES : lot n°PASTO6-075-18, d'une surface de 15 ha

– LA CHAPELLE-MONTLINARD/HERRY : lot n° PASTO7-RESERVE-18, d'une surface de 62 ha

– POUILLY/MESVES : lot n°PASTO8-RESERVE-58, d'une surface de 87 ha

– NEUVY-SUR-LOIRE : lot n°PASTO9-193-58, d'une surface de 14 ha

– NEUVY-SUR-LOIRE : lot n°Pasto010-193-58, d'une surface de 15 ha

Renseignements, consultation des lots et cahier des charges auprès de :

Direction départementale des territoires de la Nièvre, 2 rue des pâtis BP 30069

58020 Nevers Cedex, tél 03-86-71-71-66 ; fax : 03-86-71-71-79

Boite mail : subdivision-loire.sspr.ddt-58@nievre.gouv.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 3 avril 2015

AL581114221

TRANSFERT DE SIÈGE

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

TRADELEC

SARL au capital de 8.000 €
Siège social : 8 avenue Louis Fouchère
58640 Varennes-Vauzelles
en cours de transfert
423 180 660 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2015, que le siège social a été transféré du 8 avenue Louis Fouchère – 58640 Varennes-Vauzelles au 9 rue du Lieutenant Roger Tiphaine – 58640 Varennes-Vauzelles.

Pour avis, la gérance.

AL581114203

MODIFICATION DE CAPITAL

SEFLODI

SAS au capital de183 840 €
12 rue Georges Tardy
58000 Nevers
442 587 341 R.C.S. Nevers

Aux termes de l'AGE du 01/12/2014, le capital social a été réduit d'une somme de 2 496 € pour être ramené de 183 840 € à 181 344€ par voie de rachat d'actions. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de Nevers.

AL581114204

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Théveny Christophe, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 27/2/2015, **Mr Billebault** Michel Jean Claude et **Mme Gadois** Françoise Suzanne Michèle, son épouse, dt à Neuvy sur Loire (Nièvre) les Pelus, mariés à la mairie de Neuvy sur Loire(Nièvre) le 9/1/1971 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Me Paul BONNET, Notaire à Neuvy sur Loire(Nièvre) le 18/12/1970,

Ont adopté pour l'avenir, le régime de **la Communauté Universelle.**

Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice par Me Théveny, Notaire à Cosne Cours sur Loire

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis

Me THEVENY, Notaire.

AL581114202

MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

R & H TRANS DEM

SARL au capital de 30 300 euros
Siège social : 457 Quartier de la gare
58190 Tannay
R.C.S. Nevers 453 099 905

Délibération du 12/02/2015 : La collectivité des associés a décidé de modifier l'activité principale de la Société qui sera désormais le transport routier de personnes et d'étendre son objet social à l'activité de taxi et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : la Gérance

AL581114196

SCM BECLERE

Société Civile de Moyens
au capital De 141.777,59 Euros
Siège social : 30 avenue Pierre Bérégovoy
58000 Nevers
778 474 445 RCS Nevers

AGOE du 15.02.2015

Nomination aux fonctions de cogérant à effet du 1er Mars 2015 de :

Monsieur le Docteur Sylvain Foscolo

demeurant à Nevers (58000)

22 allée du Docteur Raymond Chanel

Augmentation du capital d'une somme de 45,73 euros par création de 3 nouvelles parts sociales pour être porté à la somme de 141.823,32 euros.

Dépôt légal au Tribunal de Commerce de Nevers.

AL581114197

CESSION

Etude de Me Sophie KREICHER, notaire
2, place du Docteur Bondoux
58120 Château Chinon

CESSION

Suivant acte reçu par : Maître Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Maître Sophie KREICHER dont le siège est à Château-Chinon (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux. le 16 Février 2015, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers, le 26 Février 2015, Bordereau n°2015/206, Case n°1, ext 473.

Madame Marie-Line Françoise **Sallat** demeurant à Ouroux en Morvan (Nièvre) Savault, célibataire., née à Soyaux (Charente), le 7 mars 1980.

a cédé à :

Monsieur Jacky Jean Raymond **Legaigneur** et Madame Patricia Juliette Nadine **Mahaux** son épouse, demeurant ensemble à Saint Just d'Ardèche (Ardèche) 70 Route de Saint Martin. Nés tous deux à St Lo (Manche), le 11 avril 1967 pour le mari et le 23 janvier 1970 pour l'épouse.

Un fonds de commerce consistant en l'exploitation d'un établissement permettant de pratiquer une activité de location d'hébergements touristiques, en gîte d'étape et en chambre d'hôte et une activité de restauration de tables d'hôtes, connu sous l'enseigne « Savaul'détour » situé et exploité à Ouroux en Morvan (58230) au lieudit «Savault».

Prix : Treize Mille Cinq Cents euros(13.500,00 €), s'appliquant savoir : aux éléments incorporels pour Huit Mille Cinq Cents euros (8.500,00 €), aux éléments corporels pour Cinq Mille euros (5.000,00 €), payé comptant et quittancé audit acte.

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Château Chinon (58120), 2 Place du Docteur Bondoux, où domicile est élu à cet effet, dans les dix (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique

Maître Stéphane SANDELLI, notaire.

AL581114198

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AUTO EVENT BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : Le Bourg
58270 Saint Jean aux Amognes
807 597 695 RCS Nevers

Gérance

Aux termes d'une délibération en date du 28 Février 2015, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Cédric Collard à compter du 28 Février 2015 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis La Gérance.

AL581114200

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé le Plan de continuation de

VUONO AMENAGEMENTS (SARL) - RCS Nevers 492 799 804 - Travaux de menuiserie bois et PVC - RN 81 58300 Sougy-sur-Loire Commissaire à l'exécution du plan Selarl Aurélie Lecaudey 14 avenue Marceau BP 529 58000 Nevers.

AL581114205

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Conversion en liquidation judiciaire de :

LA CHAUMIERE BRETONNE (SARL) - RCS Nevers 521 231 217 - Restauration traditionnelle - 91 91 bis rue Camille Barrère 58400 La Charité-sur-Loire.

Liquidateur Selarl Aurélie Lecaudey 14 avenue Marceau BP 529 - 58000 Nevers.

AL581114206

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour insuffisance d'actif de :

CARDOSO Fernando - RCS Nevers 330 323 015 - Sans activité - 6 Faubourg de Bouhy 58220 Donzy.

AL581114207

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour insuffisance d'actif de :

RABOTAGE ET PROFILAGE DE CLAMECY (SAS) - RCS Nevers 523 254 050 - Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation - Moulot 58500 Clamecy.

AL581114208

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour insuffisance d'actif de :

CHARLOTTE A NEVERS (SARL) - RCS Nevers 522 760 412 - Restauration traditionnelle - 6 rue Henri Barbusse - 58000 Nevers.

AL581114209

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour insuffisance d'actif de :

JOKA (SARL) - RCS Nevers 751 696 006 - Restauration traditionnelle - 4 rue Benoît Frachon 58640 Varennes-Vauzelles.

AL581114210

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour insuffisance d'actif de :

SOCIETE OZKA (SARL) - RCS Nevers 502 032 311 - Construction de maisons individuelles - 1 rue du Petit Sablon 58000 Nevers.

AL581114211

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour insuffisance d'actif de :

NEVER' S TRAINS (SARL) - RCS Nevers 452 741 747 - Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé - 6 Pont Carreau 58000 Challuy.

AL581114212

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour insuffisance d'actif de :

MAISONS DU VERT PAYS - RCS Nevers 342 472 008 - Construction de maisons individuelles - 6 Rue Jean Desveaux 58000 Nevers.

AL581114213

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour insuffisance d'actif de :

Mrs Eric ALLIOT - BERNARD PASCAL - 11 Rue Adam Billaut 58000 Nevers.

AL581114214

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour insuffisance d'actif de :

EURL DELPONT (SARLU) - RCS Nevers 489 661 462 - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie - La croix de Vauilly 58340 Cercy-la-Tour.

AL581114215

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour insuffisance d'actif de :

DELHOMME Sabine - RCS Nevers 531 840 825 - Restauration traditionnelle - route d'Antibes 58400 Mesves-sur-Loire.

AL581114216

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour insuffisance d'actif de :

NIEVRE BATIMENT (SARL) - RCS Nevers 388 548 430 - Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment - Les moulins à vent 58240 St Pierré le moutier.

AL581114217

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour extinction du passif de :

SWIERCZEK JEAN CLAUDE - RM 316217454 - Les Etiveaux - 58400 Mesves-sur-Loire.

AL581114218

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture pour extinction du passif de :

GRENIER Patrice - Jacques - RM 311 580 997 - 32 rue Paul Barreau - 58140 Lormes.

AL581114219

Par jugement en date du 04/03/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la Clôture du plan de continuation de :

SARL VILLATTE - RCS Nevers 339 691 339 - Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment - 13 Rue des Courlus - 58150 Tracy-sur-Loire.

AL581114220

DISSOLUTION LIQUIDATION

XN CONSULTING IMMOBILIER SARL

au capital de 6000 euros
Siège social : 19 Rue de la Folie
58180 Marzy
RCS Nevers 51871447200025

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/02/15 la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/02/15. et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Mme Annick Girard demeurant 19 rue de la Folie à Marzyet fixé le siège de la liquidation à cette même adresse, adresse du siège social. Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis

AL581114191

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2015 de la société BELLI IMMOBILIER, société en liquidation, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, siège social : 14 route de Dornes, 58240 Chantenay Saint Imbert, RCS 479 661 654, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour de ladite assemblée, et de sa mise en liquidation.

Il a été nommé en qualité de liquidateur : Giacomo Belli, demeurant à Chantenay Saint Imbert (58240) 14 route de Dornes.

Le siège de liquidation est fixé : 14 route de Dornes 58240 Chantenay Saint Imbert

Lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis

AL581114224

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi en date du 02/03/2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LSML,

Siège social : 1 rue Jean Baptiste Dumesnil, Challuy (Nièvre)

Objet : l'acquisition et la gestion de titres de sociétés de capitaux de tous secteurs d'activité

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 81 000 euros

Gérance : Monsieur Nicolas Loisy, demeurant 1 rue Jean Baptiste Dumesnil, Challuy (Nièvre),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Nevers,

Pour avis, le gérant

AL581114189

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me J.P JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, le 19/2/2015,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Dénomination : SCI D'EGLANTINE

Siège social : Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 4 allée d'Eglantine.

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, et généralement toute opération civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Apports en nature : la nue propriété de divers biens situés à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) , rue de vignelle, rue du commerce, rue de villechaud, et à Bitry (Nièvre) les patis, le tout évalué à 100.200 euros

Apport en numéraire : la somme de 200 euros.

Capital social : 100.400 euros divisé en 1004 Parts de 100 euros chacune numérotées de 1 à 1004 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

Gérance : Sont nommés comme cogérants pour une durée illimitée : Mr Fabre Philippe et Mme Mrkaljevic Veselinka, son épouse, dt à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 4 allée d'Eglantine.

Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis

Me JACOB, Notaire.

AL581114194

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ALLIGNY-EN-MORVAN (AA 15 /020)

BOIS :

5 ha 42 a 05 ca

- La vendue: F-150-151-152

Cmne de BICHES (AA 15/017):

77 a 18 ca

- Romenay: ZD-183

Cmne de CHAMPALLEMENT (AP 14/111)

Biens loués sur la totalité:

46 ha 82 a 42 ca

- Champagne manoir: A-664-665-666-931[655] - Champs bonnot: A-601-603-605-606-610-611-613-703[610]-826[613] - Le mellier: A-614-615-617 - Les theanes: A-642-649-650-651 - Pre cannebeau: A-637-638

Cmne de EMPURY (AA 15/021)

BOIS :

3 ha 90 a 34 ca

- Breugny: ZC-55-56 - La jugeotte: ZC-71 - Le vernet jacquemin: ZC-91-92 - Les pres de fourioux: ZC-64-65-67

Cmne de LA MAISON-DIEU (AA 15/022):

1 ha 25 a 60 ca

- La croix de messire jean: ZA-97)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 30/03/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL581114223

SCI PAR 3

Aux termes d'un PV de l'Assemblée Générale du 16/2/2015, le siège de la société constituée pour une durée de 50 années à compter de son immatriculation au RCS ayant pour objet, l'acquisition, la possession, l'administration, la gestion de tous immeubles, dénommée SCI PAR 3 au capital de 1.525 euros immatriculé au RCS de Nice sous le n° D 350 785 564 qui était à Nice (06200) 197 route de Bellet, a été transféré à Sainte Colombe des Bois (Nièvre) « Le Suchet » à compter du 16/2/2015.

Cette société sera immatriculée au RCS de Nevers comme conséquence de ce transfert.

Pour avis

Le Gérant.

AL581114201

YONNE

SUCCESSION

AVIS

préalable à l'envoi en possession de la succession déclarée vacante

La Directrice Régionale des Finances Publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, Administratrice générale des Finances publiques, dont les bureaux sont à DIJON (21042) 1bis, place de la Banque, nommée curateur des successions ci-après désignées par jugements du tribunal de grande instance De SENS, fait connaître qu'elle a décidé de procéder par elle-même à la formalité de publicité prévue à l'article 1354 du nouveau code civil de procédure, avant de présenter au tribunal de grande instance De SENS, la requête en vue d'obtenir que l'Etat soit envoyé en possession définitive de la succession vacante de :

. M. Gérard Philippe LUTTMANN célibataire, né à Argenteuil (95) le 12/03/1951, fils de Charles LUTTMANN et Marguerite OBERT, demeurant de son vivant 8, cité Oury à Saint Martin du Tertre (89100), décédé en son domicile le 19/12/2011 - jugement de curatelle du 26/04/2012 (réf 12.4563)

AL891114265

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI VIMVET

Société Civile Immobilière
au capital de 30 000 euros.
Siège social : 221, Rue Saint Merry
77300 Fontainebleau
510 870 660 RCS Melun

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 06 janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 221 Rue Saint Merry, 77300 Fontainebleau à ZA du parc, 9 rue Guillaume des Barres, 89340 Villeneuve la Guyard à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis La gérance

AL891114217

LECLERCQ

SCI au capital de 762, 25 €
Siège social :
5 route de poilly, Auvergne,
89110 Poilly-sur-Tholon
378 845 028 RCS de Sens

L'AGE du 26/02/2015 a décidé de transférer le siège social de la société 62 Rue Jacques d'Auxerre, chez Mme Papillon Corine, 89300 Joigny, à compter du 26/02/2015

Mention au RCS de Sens

AL891114269

CONVOCATION

Fédération Départementale
Des Chasseurs de l'Yonne
20 avenue de la Paix
89000 St Georges sur Baulche
Adresse postale :
20 avenue de la Paix
St Georges sur Baulches
B.P. 80168 - 89003 Auxerre cedex

ASSEMBLEE GENERALE 2015

Convocation

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne se déroulera

samedi 25 avril 2015, à 9 h 00, à Auxerrexpo

Rue des Plaines de l'Yonne à Auxerre

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 avril 2014
- Rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration, la situation morale et les activités de la Fédération
- Rapport des Commissions Fédérales
- Bilan des projets associatifs

Petit Gibier

Marais de la Vallée de la Druyes

- Rapports du Trésorier et du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014

(documents comptables consultables au Siège de la Fédération)

- Affectation du résultat
- Vote du montant des cotisations fédérales et des diverses participations 2015-2016 (Service Général et Service d'Indemnisation des Dégâts de Grand Gibier)
- Approbation du budget 2015/2016

(documents consultables au Siège de la Fédération)

- Vote des diverses résolutions
- Demande d'autorisation pour toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeubles fédéraux
- Examen des vœux
- Propositions des dates d'ouvertures et de clôtures de la chasse 2015/2016, heures journalières de chasse, chasse en temps de neige…
- Questions diverses

Conformément à l'article 11 des Statuts et à l'article 7 du Règlement Intérieur :

- Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la Fédération dispose d'une voix. Il peut donner procuration **par écrit** à un autre adhérent. Selon les dispositions du Règlement Intérieur approuvé à l'Assemblée Générale du 27 avril 2002 et modifié le 19 décembre 2003 et le 19 avril 2008, le titulaire du permis de chasser, membre de la Fédération qui veut voter individuellement à l'Assemblée Générale doit, **vingt jours avant celle-ci, adresser à la Fédération la copie du document de validation annuelle de son permis de chasser sur laquelle il aura collé son timbre-vote (code barre)**, pour être inscrit sur la liste électorale.
- Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la Fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 50 pouvoirs.
- Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent de la Fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent.

La superficie retenue pour l'établissement des droits de vote est celle qui a été déclarée lors de l'adhésion annuelle. A défaut ou en cas de contestation, la superficie retenue sera celle validée dans le cadre des plans de chasse pour l'année en cours. Il pourra être demandé un justificatif de territoire.

- Les adhérents de la Fédération qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser la liste nominative des droits de vote dont ils disposent. La Fédération arrête ces listes avant l'assemblée. Tous les adhérents de la fédération peuvent en prendre connaissance au siège de la Fédération pendant les huit jours précédant l'assemblée. Ils peuvent consulter la liste de l'ensemble des adhérents.
- Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente.
- En outre, pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour, elle doit être présentée, soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit et reçue au secrétariat de la Fédération **vingt jours avant la date prévue pour cette séance.**

Le Président

O. LECAS

AL891114275

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 06/03/2015 concernant

la société M. Maouchi Kassi / M. Regley David. Il fallait lire : La location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01/05/2015 pour se terminer le 01/05/2016

AL891114259

MODIFICATION DE STATUTS

EMMA REDINGER

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 35, avenue Jean Jaurès
21 000 Dijon
491 197 869 RCS Dijon

Personne habilitée à engager la société: Madame Emmanuelle Michelet, Résidence Watteau – appartement 58 – 17, rue Georges Brassens – 89 240 Chevannes, Présidente.

Par un procès-verbal de l'associée unique du 28 février 2015 :

1) la transformation de la Société en société par actions simplifiée a été décidée à compter du 1er mars 2015, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 7.500 euros désormais divisé en 750 actions de 10 euros. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par : Madame Emmanuelle Michelet, Résidence Watteau, appartement 58, 17, rue Georges Brassens – 89 240 Chevannes, Gérante. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Madame Emmanuelle Michelet, Résidence Watteau, appartement 58, 17, rue Georges Brassens, 89 240 Chevannes, Présidente.

2) la dénomination sociale a été modifiée et devient **EMMA** à compter du 1er mars 2015,

3) le siège social a été transféré 1, rue Marcelin Berthelot, 89 000 Auxerre à compter du 1er mars 2015,

4) l'associée unique a décidé d'étendre à compter du 1er mars 2015 l'objet social de la Société aux activités de : toutes prestations de prothésiste et styliste ongulaire, toutes prestations de soins esthétiques et bien-être, toutes activités liées à l'utilisation de matériels de remise en forme.

Les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La Société sera radiée du RCS de Dijon et immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL891113897

ORBIS CONSULTANTS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 800,00 €
Siège social : ZAC des Vauguillettes,
1 boulevard des Noyers Pompons
89100 Sens
749 833 885 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal des prises de décisions de l'Associé unique du 28 février 2015, il résulte que:

L'associé unique de la SARL ORBIS CONSULTANTS a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 28 février 2015. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Ancienne mention :

Gérant : Monsieur Arnaud Lefranc, demeurant à 1, Rue Saint Pierre, 89260 Thorigny Sur Oreuse.

Nouvelle mention :

Président : Monsieur Arnaud Lefranc, demeurant à 1, Rue Saint Pierre, 89260 Thorigny Sur Oreuse.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis,

AL891114230

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé en droit des Sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

RACINE CONSTRUCTION SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : rue des Hauts Musats
89100 Malay le Grand
509 475 935 RCS Sens

Avis

Aux termes d'une décision en date du 2 mars 2015, l'associé unique a décidé:- d'étendre l'objet social aux activités de serrurerie métallerie, carreleur, peinture, menuiserie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

AL891114240

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 Avenue Albert Camus
21000 Dijon

ENVLIM GROUP

Société par actions simplifiée
au capital de 230.000 euros
Siège social : Route de Lyon
ZI Bas de Bouchot
89460 Cravant
518 696 570 RCS Auxerre

1° AGE 19.02.2015 : transformation de la société ENVLIM GROUP en SAS à compter du 19.02.2015. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/03/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sci SCI LE CLUB DES CINQ** 15 rue du 4 Septembre 89130 Toucy (la propriété, l'administration d'immeuble). RCS Auxerre 418390159. CIP 3668. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ 24 RUE D'EGLENY 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891114247

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/03/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique CONSTRUIRE POUR DEMAIN** 6 Bis rue des Dannots BP 33 89700 Epineuil (Conseil, ingénierie, maîtrise d'œuvre et d'ouvrage). RCS Auxerre 538044108. CIP 3669. Administrateur : Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891114248

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/03/2015 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl OK BOIS MULTISERVICES** 3 boulevard Dussautoy 89560 Courson les Carrieres (coupe et vente de bois de chauffage). RCS Auxerre 797605367. CIP 3667. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891114249

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/03/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl MARL** 3 avenue du 19 Mars 1962 89600 Vergigny (Hôtel bar brasserie restauration). RCS Auxerre 521487397. CIP 3659. Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au Bodacc.

AL891114250

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/03/2015 prononçant la clôture de la procédure de sauvegarde après exécution par anticipation du plan de sauvegarde de **Monsieur Mohammed Nassim HADJADJ** rue Paul Doumer Gare SNCF 89000 Auxerre. RCS Auxerre 491077335. CIP 3418.

AL891114251

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Guy Maurice FOVET** 5 rue Landrecies 89600 Saint Florentin. RCS Auxerre 778682963. CIP 1090.

AL891114252

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Annick Danielle Andrée ROUSSY** rue Basse et Place du Chateau 89430 Tanlay. RCS Auxerre 421610965. CIP 1976.

AL891114253

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Claude Robert RAMON** 5 rue des Marguerites 89470 Monéteau. RCS Auxerre 324395110. CIP 3399.

AL891114254

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Mathieu PEZE** montée Saint Michel 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 518591045. CIP 3410.

AL891114255

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SAS SOCIETE D'INJECTION TONNERROISE** route de Tanlay Zone Industrielle 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 405399692. CIP 3435.

AL891114256

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/03/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl EURO - SECHOIRS** 14 lotissement Les Sablons 89240 Beauvoir. RCS Auxerre 434443248. CIP 3633.

AL891114257

- Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

- Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

- Ancienne mention : Gérant : Cédric Billault 6 rue du Champ Gaillard 89560 Ouanne

- Nouvelles mentions : Président : Cédric Billault 6 rue du Champ Gaillard 89560 Ouanne

Commissaires aux comptes

En qualité de Commissaire aux comptes titulaire : EQUINOXE, 8 avenue Jean Bertin 21000 Dijon

En qualité de Commissaire aux comptes suppléant : Annick Pusset 21 rue Georges Derrien BP 70279 - 71107 Chalon sur Saône

Mentions complémentaires

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les actions sont librement négociables.

2° AGE du 19.02.2015 et Décisions du Président du 19.02.2015 : augmentation du capital social de 30.000 € en numéraire.

- Ancienne mention : Capital : 200.000 €

- Nouvelle mention : Capital : 230.000 €

RCS Auxerre

AL891114260

ODELOT ENVIRONNEMENT SAS

au capital de 150.000 €
Zi La Saunière
La Ferme Du Renard, 89600 Saint Florentin
427020409 RCS Auxerre

Commissaires aux comptes

Aux termes de l'AGO en date du24/02/2015, les associés ont décidé la modification de commissaire aux comptes à compter du 24/02/2015.Changement :- INTERCOMEX SA, sise 2bis Rue veuve Benard Dodie, 10600 La chapelle St Luc et immatriculée au RCS sous le numéro 421325424 (suppléant), en remplacement de FIDUCIAIRE D'EXPERTISE ET CONSEIL DE CHAMPAGNE

Mention sera faite au RCS de Auxerre

AL891114277

TRANSPORTS ODELOT FRANCK

SAS au capital de 100.000 €
Zi La Sauniere - La Ferme Du Renard,
89600 Saint Florentin
338018047 RCS Auxerre

Commissaire aux comptes

Aux termes de l'AGO en date du24/02/2015, les associés ont décidé la modification de commissaire aux comptes à compter du 24/02/2015.Changement :- INTERCOMEX SA, sise 2 bis rue Veuve Benard Dodie, 10600 et immatriculée au RCS sous le numéro 421325424 (suppléant), en remplacement de Fiduciaire d'expertise et Conseil De Champagne

Mention sera faite au RCS de Auxerre

AL891114278

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL PEPINIERES FRANCAIS

L'AGO du 31.12.2014 des associés de la SARL PEPINIERES FRANCAIS capital de 125.000 €, siège social à Perrigny (89) Lieu-Dit Les Groseilliers, 402 365 225 RCS Auxerre, a constaté la démission du gérant et a nommé à compter du 01.01.2015 un nouveau gérant. Ancienne mention publiée : Gérant : M. Frédéric Bachelier, Auxerre (89) 16, av . des Clairions, Nouvelle mention : Gérant : Mme Dominique Bachelier, Auxerre (89) 16, av. des Clairions

AL891114209

SCI TREROC

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social 47, rue Carnot
89500 Villeneuve sur Yonne
RCS Sens B 798 639 241

Aux termes d'un PV de l'AGE en date du 26 février 2015,

Monsieur Olivier Tréanton, demeurant 37, avenue du Gal Leclerc 92100 Boulogne Billancourt est nommé en qualité de Gérant en remplacement de Mme Rocquin Nathalie, gérante démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Sens

AL891114264

DISSOLUTION LIQUIDATION

EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE DES MASURES

Société civile en liquidation
au capital de 44 820,01 euros.
Siège social : 12 rue des Dauges
les Masures
89100 Villeroy
411 711 401 RCS Sens
Liquidateur : M. Patrick Bauwens
12 rue des Dauges
les Masures, 89100 Villeroy

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2014, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL891114114

LE COMPTOIR GOURMAND

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2014, l'associé unique de LE COMPTOIR GOURMAND, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 500 euros, dont le siège est 16 Rue Joubert 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 751093618, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

AL891114212

SARL HOLLAND SERRES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 774,90 €
Siège social : 89190 Courgenay
RCS Sens 322 750 860

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 05/02/2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable.

L'assemblée générale a nommé comme liquidatrice, Mme Isabelle Van Kempen-Wagner demeurant Ferme de la Pierre Couverte, 89190 St Maurice aux Riches Hommes et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé 89190 Courgenay. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la liquidatrice

AL891114237

SORTROLL

SARL au Capital de 1 000 euros
Siège social : 1, rue de la halle
89110 La Ferté Loupierre
520 057 563 RCS Sens

Le 19 décembre 2014, l'AGO a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation

Mention faite au RCS de Sens.

AL891114245

SCI POUZAUD-LEMOINE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 102.140,84 eur
RCS Sens 402.661.631

Avis de clôture de liquidation

Suivant procès-verbal en date du 26 février 2015, l'assemblée générale extraordinaire a :

- 1-approuvé les comptes définitifs de liquidation

-2-donné quitus et déchargé de son mandat de liquidateur : Monsieur Pierre Pouzaud, demeurant à Sens (89100), 31 rue Carnot

-3-constaté la clôture de la liquidation

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL891114270

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 février 2015, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : EARL DES CHICODERIES.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural.

Capital social : 161 100 euros.

Siège social : 19 les Hautes Bergeries - 89260 Voisines.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en nature de biens meubles pour un montant net de 161 003,54 euros et apports de numéraire pour un montant de 96,46 euros.

Gérant : M. Thibaut GRÉGOIRE, demeurant 19 les Hautes Bergeries,

89260 Voisines.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL891114216

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI MARINE au capital de 1 000 €, dont le siège social est à Escamps (89) Lieudit Les Monts Serein, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. M. Frédéric SPARTALAVOLLEE demeurant Escamps (89) Lieudit Les Monts Serein, a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL891114225

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date à Boeurs en Othe (Yonne)du 2 mars 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : JEAN-NOU

Siège social : 2 Route d'Arces, 89770 Boeurs en Othe

Objet social : Piste de danse, club libertin, débit de boissons et restauration.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Madame Manuella Lamy, demeurant 2 Route d'Arces 89770 Boeurs en Othe

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis La Gérance

AL891114238

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 9 février 2015, il a été constitué une Société Civile :

Dénomination : MILWARD,

Siège social : 10 promenade de l'Ouest, Véron (Yonne),

Objet : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers,

Durée : 99 ans.

Capital : 50 euros.

Gérance : Elizabeth, Anne Milward demeurant 22 High St, Sorrento, Western Australia (6020), Graham Milward, demeurant 22 High St, Sorrento, Western Australia (6020).

Agrément des Cession : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Sens.

AL891114239

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre cedex

MEUNIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 8 Lot Sainte Reine
89130 Villiers St Benoit

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Villiers St Benoit du 3 mars 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MEUNIER

Siège social : 8 Lot Sainte Reine, 89130 Villiers St Benoit

Objet social : aménagement d'intérieur, tous corps d'état

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4 000 euros

Gérance : Monsieur Alan Meunier, demeurant 8 Lot Sainte Reine 89130 Villiers St Benoit

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, la Gérance

AL891114241

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/03/2015, il a été constitué une SARL dénommée : IBS SERVICE ET NETTOYAGE

Siège social : 1 rue de l'Europe, 89300 Joigny

Capital : 1.000€

Objet : Activité de nettoyage

Gérance : M. Sissoko Cheick Oumar, 1 rue de l'Europe, 89300 Joigny

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL891114242

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Egriselles Le Bocage en date du 27/02/2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GARAGE LEGUEDARD

Siège social : 1 Rue du Bocage, Egriselles Le Bocage (Yonne)

Objet : L'exploitation de tout garage, notamment entretien et réparation d'automobiles, d'engins de motoculture, de 2 roues et de quads, vente de pièces détachées, d'accessoires et de lubrifiants, achat et vente de tous véhicules neufs ou d'occasions ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Sébastien Leguédard, demeurant 36 route du Montholon, Paroy sur Tholon (Yonne),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis et mention, la gérance

AL891114258

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/02/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : VOTRE-PAYSAGISTE.FR

Siège social : 2 place Saint-Georges, 89150 Villebougis

Forme : SASU

Capital : 500 Euros

Objet social : Activité de paysagiste : réalisation de petits travaux de construction d'ouvrages paysagers. Entretien d'espaces verts

Président : Monsieur Olivier LACOUR demeurant : 2 place Saint-Georges,

89150 Villebougis élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891114261

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/02/2015, il a été constitué une SARL:

Dénomination : NATURAL HYGIENE CONCEPT (NHC)

Sigle : NHC

Objet social : Le négoce et la distribution de tous produits et services non réglementés par tous les canaux de distribution. La mise a disposition à titre onéreux et/ou gratuits sous forme de vente et/ou de location d'appareils de distribution de toutes boissons non règlementées. Le télémarketing.

Siège social : 20 rue Edouard Boutier, 89500 Villeneuve-sur-Yonne.

Capital : 4.000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. Olivier Tréanton demeurant 37 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne Billancourt

Immatriculation au RCS de Sens

AL891114263

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Cheny (Yonne) du 5 mars 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BROSSIER RENOVATION INTERIEURE

Siège : 8B rue Victor Hugo, 89400 Cheny

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : peinture intérieure et extérieure, décoration, revêtement de sols et murs, vitrerie, placo, isolation, faux plafond, ponçage de parquet, vitrification, achat et vente de tous produits liés aux activités ci-dessus, location de matériel, carrelage et faïence.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Rodolphe Brossier, demeurant 8B rue Victor Hugo, 89400 Cheny

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, le Président.

AL891114266

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/02/2015, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée

Dénomination sociale : C.V.R

Durée : 99 ans

Siège social : 15 Grande Rue, 89100 Sens

Capital social : 1 000 euros

Objet : La commercialisation de maisons individuelles sur terrains isolés ou en lotissement. La réalisation de toute opération commerciale se rapportant à la construction de pavillons, aux aménagements annexes aux constructions.

L'acquisition et la vente en l'état futur d'achèvement.

Président : Monsieur Stéphane Petit, demeurant Saint-Clément (89 100), 67 ter rue Charles de Gaulle,

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS Sens

Pour avis, le président

AL891114268

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mars 2015, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Dénomination sociale : SCEA MOREAU DANIEL

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 187 000 euros.

Siège social : 1 la Michotterie – 89480 Étais La Sauvin

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en nature : Matériels agricoles et autres biens meubles pour un montant net de 187 000 euros.

Gérant : M. Daniel MOREAU, demeurant à Étais La Sauvin (Yonne), 1 la Michotterie.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions consenties par un associé au profit de son coassocié lorsque la société a deux associés, qui sont libres.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs

AL891114273

JARDIN Contempler son jardin sans avoir à se dire que la « corvée » d'arrosage est à venir : le rêve ! La réponse existe mais elle a un coût et demande préparation et organisation.

Concevoir et installer un arrosage intégré

On peut créer soi-même son système d'arrosage intégré. Le site www.arrosage-irrigation.fr parle d'un véritable guide pour une installation réussie. Et, selon ce site, on ne commencera pas à creuser des tranchées pour un système d'arrosage intégré sans avoir déterminé ses besoins et concevoir un minimum le projet.

Conception

Trois grandes phases préludent à toute installation : caractéristiques de l'arrivée d'eau, plan de l'arrosage et, bien sûr, liste des matériels nécessaires à l'installation.

Concernant le premier point, deux cas de figure : soit l'on opte pour une pompe (questions de pression en bars et de débit en l/h ou m3/heure à régler), soit l'on travaille avec une arrivée d'eau type robinet extérieur. Les questions portent alors sur le débit et sur la pression pour laquelle il faut se renseigner auprès de la société des eaux prestataire ou la mesurer soi-même à l'aide d'un manomètre. Ne jamais oublier : si l'on opte pour une pompe, regardez les caractéristiques de celles qui sont dans une fourchette de prix qui convient au budget prévu.

Pour la partie concernant le plan d'arrosage, il faut partir du plan du terrain et du plan d'implantation de la maison dans le terrain, à l'échelle. Le but du jeu consiste à répartir les turbines pour couvrir de façon la plus efficace possible les zones à arroser. L'idéal est de procéder par arcs de cercle couvrant des surfaces allant de 5 à 15 mètres en taille réelle. Les zones non couvertes à l'issue de cet exercice peuvent être prise sen charge par un système de tuyères qui ont des portées de 2 à 5 mètres.

Étape suivante : relier les arroseurs via les tuyaux. Cinq idées à conserver en tête : 1) la somme des débits de tous les éléments de chaque réseau devra être inférieure à celle de votre arrivée d'eau ; 2) un même réseau ne peut comporter qu'un type d'arroseur (tuyère OU turbine ; 3) pour un arrosage optimal, éviter les zones non arrosées ; 4) plus le réseau est grand, moins la pression sera élevée en fin de ligne ; 5) ne pas oublier les bouches d'arrosage en les plaçant sur leur propre réseau de tuyaux et enfin essayer, si possible, de faire passer les tuyaux dans des tranchées communes pour éviter des travaux superflus.

Réalisation

Si l'on raccorde l'installation au réseau d'eau de la maison, il faut faire attention d'effectuer le raccordement vers l'arrosage avant l'éventuel réducteur d'eau que le constructeur a pu poser en tête de l'installation de plomberie.


DR

L'objectif est d'avoir de la pression, mais pas de la réduire en faisant le piquage au mauvais endroit.

Un dernier conseil avant de se lancer dans l'ultime étape : prendre un peu de temps et aller dans le jardin pour vérifier sur le terrain que les hypothèses et les mesures émises sur le plan correspondent bien à la réalité physique. On peut s'aider en matérialisant au sol les implantations de matériels et même les zones de couverture des futurs arrosages avec une bombe de peinture neutre.C'est plus prudent et le coup d'oeil peut aider à prendre conscience de possibles difficultés ou oublis.

Reste à acquérir ensuite le matériel pour passer à l'acte.Voici une liste pense-bête pour être sûr de ne pas manquer l'essentiel : programmateur, câble électrique / boîtier étanche / domino, électrovanne, raccord de sortie d'électrovanne, rouleau de 25 m de tuyaux diamètre 25 ou 32 (compter + 10%), rouleau de 50 m de tuyaux diamètre 25 ou 32 (compter +10%), raccord classique en T, raccord classique coudé, collier de prise en charge (ou équivalent), allonges, tuyères, téflon, clef de serrage, clef pour réglage arroseur, regard rectangulaire pour électrovannes, bouche d'arrosage et raccord fin de ligne.

C'est parti avec l'étape des tranchées, à la pelle ou avec une trancheuse (location possible) avec une profondeur minimale de 20 centimètres (la profondeur optimale étant de 33 cm) et en ôtant les cailloux tranchants. Pour la pose des tuyaux, garder en tête que le polyéthylène est une matière rigide et donc que la pose n'est pas toujours aisée, car le tuyau garde sa forme arrondie. On peut disposer des parpaings ou des briques pour les caler. On peut aussi marquer les tuyaux pour ne pas se perdre lors de la pose des arroseurs. On place d'abord, sur le tuyau, la molette de serrage, puis la rondelle.On enfonce le tuyau dans le raccord en le faisant glisser sur 1 centimètre le long du joint puis on sert fortement avec la clef. Le raccord des électrovannes se fait selon la notice du programmateur. Fixer le collier de prise en charge sur le tuyau et faire fonctionner le réseau pour le nettoyer avant la pose des arroseurs. On doit ensuite déterminer la hauteur optimale de l'allonge (pièce qui relie l'arroseur au collier de prise en charge) : après sciage de l'allonge à la hauteur voulue il faut entourer les 2 pas de vis de l'allonge de plusieurs épaisseurs de Téflon (10 tours en moyenne) et visser le tout.

On peut alors vérifier le bon fonctionnement des électrovannes, une par une, et l'étanchéité de l'installation. Reste à enfouir les arroseurs, sur quelques centimètres, et à les régler puis, touche finale non négligeable, reboucher les tranchées et effectuer la programmation des arrosages.

THIERRY MICHEL

coin cuisine

Tartelettes à la fondue d'endives, poireaux et fromage de chèvre

Temps de préparation : 12 minutes.
Temps de cuisson : 40 minimum au total.

Ingédients pour 6 personnes :

- 3 endives blanches,
- 3 pincées de sucre,
- 2 pâtes brisées déjà étalées,
- 2 œufs,
- 1 blanc de poireau,
- 1 demi-bûche de chèvre,
- 20 grammes de beurre,
- 15 centilitres de crème liquide,
- Noix de muscade fraîchement râpée,
- Sel et poivre du moulin.

Réalisation :

Fendre les endives en deux, retirer la base un peu dure et couper en tronçons de 2 cm. Fendre le blanc de poireau en deux puis couper en tronçons de 2 cm.

Préchauffer le four à 180°C. Détailler dans les pâtes 6 cercles plus grands que le diamètre des moules à tartelettes. Garnir chaque moule avec un cercle de pâte, découper le surplus, piquer et enfourner 5 à 7 minutes jusqu'à ce que la pâte soit blonde. Réserver.

Faire fondre le beurre dans une sauteuse jusqu'à ce qu'il soit crémeux. Ajouter endives et poireau et les faire revenir à feu vif pendant 3 minutes. Ajouter le sucre, mélanger et baisser le feu. Couvrir et cuire pendant 10 minutes environ jusqu'à ce que les légumes soient moelleux. Ajouter crème, sel et noix de muscade et faire cuire à feu doux pendant 5 minutes (sans le couvercle).

Dans un bol laisser tiédir 5 minutes. Ajouter les œufs et mélanger. Rectifier l'assaisonnement si besoin. Verser cette garniture dans le fond des tartelettes, ajouter le fromage de chèvre préalablement coupé en petits morceaux et un cœur d'endive poêlé. Enfourner une vingtaine de minutes jusqu'à ce que les tartelettes soient dorées.

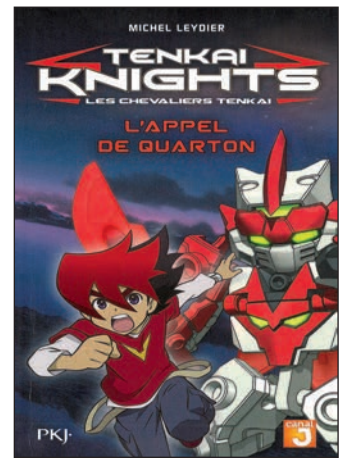

PHOTOGRAPHE JC AMIEL / STYLISME O. SOUKSISAVANH

Une recette propsée par Carinne Teyssandier

vient de paraître

Tenkai Knights

« Tenkai Knights ou Les chevaliers Tenkai » est une série de Michel Leydier parue aux éditions PKJ (www.pocketjeunesse.fr). Pour les enfants à partir de 8 ans.



5,30 euros

Guren et Ceylan vont dans la même école et, à la suite de leur visite dans une vieille boutique où ils découvrent des vieilles briques de couleur, le premier fait un cauchemar qui le met au contact des forces Tenkai. S'en suivent de multiples aventures dans une autre galaxie où les deux enfants combattent pour sauver une planète en s'alliant avec des robots aux armes puissantes. Ils restent en contact avec monsieur White, le propriétaire de la vieille boutique, qui les soutient. Les deux enfants constatent aussi qu'à l'école, un nouvel élève, au comportement étrange, est arrivé... Après l'appel de Quarton, les enfants pourront découvrir la robofusion, Vilius et les étalons de guerre. Tout un programme !

THIERRY MICHEL



YONNE

Paroles de jeune

PASSIONNEE

Responsable d'une exploitation agricole en polyculture élevage, mais également partie prenante au sein de l'activité traiteur de l'entreprise familiale, Mathilde Lemaitre n'en multiplie pas moins les engagements, que ce soit auprès des JA ou de l'association AFDI Bourgogne Franche Comté. Avec pour sésame, la passion du travail bien fait et l'ouverture aux autres



J'aime

- Mon travail et la perfection
- Bouger, être dehors, sortir, danser…
- Découvrir de nouveaux horizons, techniques…
- Les échanges et la convivialité que JA m'apporte

J'aime pas

- Rester à rien faire
- Perdre mon sourire et ma joie de vivre
- Baisser les bras : tout est possible dans la vie !

Mathilde, ou la vie sans frontières

A 25 ans, Mathilde Lemaître ne s'est fixée aucune frontière, que ce soit au travers du champ de ses activités ou de ses engagements syndicaux ou associatifs. Quatrième génération d'une saga familiale installée à Maillot, aux portes de Sens, dans l'Yonne, elle perpétue aujourd'hui l'exploitation créée à l'aube des années 1900 par le grand-père Maurice, originaire du village des Bordes, en pays d'Othe. Roger, son fils, fut le premier à arrêter les vaches, en 1957, passant d'une culture vivrière à une exploitation de plus de 200 ha, avant que Jean-François, le père de Mathilde, ne lui succède, jusqu'à l'arrivée de celle-ci, en 2012, après un parcours pour le moins atypique : Bac S en poche elle entame une prépa kiné à Paris, avant de se laisser tenter par un retour à la terre : *« les parents ne nous ont jamais rien imposé, papa nous a simplement posé un jour la question, à la veille d'agrandir les structures existantes, de savoir si on était intéressait à continuer après lui… »*. La vocation est née avec le temps, guidée par la passion de Mathilde pour les chevaux : *« à Paris, c'est ce qui me manquait le plus, habituée depuis l'âge de 14 ans à m'en occuper matin, midi et soir. Et puis je me suis rendu compte que cette ferme me tenait à cœur, qu'il était important de conserver ce bien familial… »* Aînée d'une fratrie de trois enfants, elle gère aujourd'hui, après avoir passé un BTS Acse (Analyse et Conduite Systèmes d'Exploitation) et avec l'aide de deux salariés, une exploitation de 300 ha en grandes cultures, ainsi que deux ateliers d'engraissement porcs et volailles. Un travail qui ne s'arrête pas là, puisque Mathilde participe également à l'activité traiteur de l'entreprise crée par ses parents : *« je suis sur le marché de Sens le samedi matin et vendredi si besoin, ainsi qu'à la boutique, ouverte trois jours par semaine. Je m'occupe également de la préparation des repas en amont, gérant en parallèle le service… »* Avouant dans un sourire préférer le contact avec la clientèle et la relation à la personne que la viande *« ce n'est pas mon truc, je n'en mange quasiment jamais…! »*



Mathilde Lemaitre, aussi souriante avec ses pensionnaires porcins que dans l'exercice de son second métier de traiteur.

Accepter la différence

C'est suite à un voyage en Suède organisé dans le cadre d' *« Atout Jeunes »* par la coopérative céréalière Capserval, qu'elle s'est lancée dans l'aventure syndicale JA : *« ils étaient en pleine préparation de leur fête de l'agriculture à Véron, je me suis inscrite dans le comité de pilotage de l'événement et c'est comme ça que tout a commencé… »* Un parcours entamé comme secrétaire au sein du canton de Villeneuve sur Yonne, avant d'être élue administratrice puis secrétaire générale adjointe, ponctué d'une élection à l'échelle régionale en tant qu'administratrice à Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté. Une activité multi taches chronophage, gérée avec sérénité : *« si je ne trouve pas le temps, je fais en sorte d'en dégager un peu… Mais faut pas croire, je sors quand même le soir ! »*



Son engagement au sein de l'association AFDI Bourgogne Franche-Comté (Agriculteurs Français et Développement International) est tout récent : *« c'est à l'été dernier, lors de la préparation de « Terres de Jim », à Bordeaux, que je les ai rencontrés. Ils allaient recevoir deux jeunes agriculteurs africains, que nous avons accueillis à la maison. Une découverte positive qui m'a donnée envie de recommencer… »* A l'automne, c'était au tour de deux Malgaches d'être ainsi accueillis à Maillot, en marge de la préparation d'un voyage à Madagascar effectué avec d'autres JA du canton début décembre. Suède, Canada, Maroc, Slovénie, Irlande, Espagne…, Mathilde Lemaitre a depuis longtemps été attirée par la découverte d'autres pays et le contact humain : *« j'ai toujours privilégié la relation avec l'habitant à la formule plage hôtel… »* Avec pour principe de ne jamais avoir d'œillères ni de partis pris : *« il faut avant tout savoir accepter la différence… »* Marquée un peu plus par son dernier voyage : *« on y rencontre la plus grande pauvreté, mais dans le même temps, installer un tracteur dans une ferme, c'est supprimer le travail de cinq salariés et la possibilité de faire vivre cinq familles... ! »*

Si un jour Mathilde a des enfants, elle sait déjà la conduite à tenir : *« ne pas les obliger à faire ce métier si ce n'est pas leur volonté. D'ailleurs, je suis bien la preuve que ça ne sert à rien… »* Et la preuve aussi que la passion vaut bien toutes les contraintes !

DOMINIQUE BERNERD

SON EXPLOITATION

- 300 ha grandes cultures (Blé, orge, colza)
- 1 atelier d'engraissement porcin (30 têtes)
- 20 ha de maïs et betteraves
- 1 atelier d'engraissement poulets de chair (300 à 450 animaux)

> *« les parents ne nous ont jamais rien imposé, papa nous a simplement posé un jour la question, de savoir si on était intéressé à continuer après lui… »*

Le mois de la Pléchie en Morvan

Plesser une haie, ou la piécher, c'est une technique qui consiste à entretenir les haies, en incisant des arbustes et en les tressant avec d'autres, coupés, utilisés comme des pieux. Dans le Morvan, où elle était utilisée jusque dans les années 60, la pléchie fait l'objet de toutes les attentions. Des bénévoles s'organisent pour transmettre ce savoir-faire ancestral.


©PNR du Morvan

Les haies pléchées peuvent border avantageusement une parcelle comme un jardin. Ici, à Sermages (58).

Mars est donc le mois de la pléchie en Morvan. Pour la 7è année consécutive, le Parc naturel régional organise des stages de formation, à l'aide de bénévoles, afin de transmettre cette technique qui peut convenir aux jardins et autres sites, que ce soit sous les mains vertes des particuliers ou des professionnels, agents de collectivité et autres scolaires...

Cette technique des haies vives *«pléchées»* ou *«piéchées»* remonte à l'Antiquité et Jules César en témoignait déjà dans La Guerre des Gaules. Simple et écologique, économique et durable, esthétique et pratique, ce savoir-faire s'est peu à peu étendu à toute l'Europe, et donc au Morvan, jusque dans les années 60, avant de progressivement disparaître.

Ce savoir-faire consiste à coucher des arbustes que l'on a incisés au pied avant de les entrelacer entre des arbustes plus importants que l'on a coupés au préalable et qui font office de pieux. Particulièrement spectaculaires, ces arbustes tressés bordent avec grâce et beauté les prairies comme les jardins, les lieux publics ou touristiques, et *«trouvent toute leur place dans le monde contemporain»* selon Philippe Hoeltzel, chargé de mission *«patrimoine et architecture»* du PNR du Morvan. Des irréductibles défenseurs de la pléchie se sont d'ailleurs regroupés, afin de conserver ce patrimoine culturel et de transmettre la technique, au gré de stages de formation, démonstrations, colloques et rencontres...

5000 personnes sensibilisées depuis 7 ans

Depuis le 28 février et durant tout le mois de mars, pour la 7è année consécutive, le Parc du Morvan a donc décrété le mois de la pléchie en Morvan (lire encadré). Depuis 2008, ce ne sont pas moins de 30 communes et plus de 100 plécheurs bénévoles qui se sont succédés pour transmettre leurs connaissances à plus de 600 stagiaires.

Au total, ce sont près de 5 000 personnes, adultes et scolaires, qui ont été sensibilisés au cours d'une visite dans le Morvan. Ils sont pour la plupart originaires du Morvan ou de Bourgogne et savent désormais reproduire les gestes qu'ont pratiqués les paysans morvandiaux, couramment, jusque dans les années 60, alors que le plessage avait presque complètement disparu d'Europe entre les deux guerres mondiales.

Cette année, 24 communes, dont trois nouvelles (Onlay, Montigny-en-Morvan, Château-Chinon), proposent des stages autour de la pléchie. Leur but est la transmission et la convivialité, durant une journée, autant que la pérennisation de ce moyen de préserver et entretenir les haies sur le territoire.

La plupart de ces animations sont assurées par une centaine de piécheurs bénévoles, pour la plupart réunis, depuis 2013, au sein d'une association loi 1901 qui entend perpétuer la technique: Les Plécheux du Morvan, dont le président fondateur est André Guyollot (Ouroux-en-Morvan. L'association compte plus de 80 adhérents.

Leur ambition est bel et bien de valoriser et promouvoir cette technique et d'expliquer à tous la modernité qu'elle incarne dans l'entretien des haies vivantes.

Emmanuel Coulombeix

Contact : Philippe Hoeltzel, chargé de mission *«patrimoine et architecture»* au Parc naturel régional du Morvan à Saint-Brisson ou par téléphone


©PNR du Morvan

Le «pléchage» ou «piéchage», ou encore «plessage» peut se pratiquer par tous les temps. Ici, à Bibracte (71).


©PNR du Morvan

Les stages proposés par le PNR du Morvan durent une journée et permettent à des bénévoles de transmettre le savoir-faire à des stagiaires. Ici, à Saint-Andeux (21).


©PNR du Morvan

La technique consiste à entrelacer des arbustes, incisés à la base, avec d'autres qui servent de pieux. Ici, à Ouroux-en-Morvan (58).

Les dates des stages du Mois de la Pléchie en Morvan

Déjà 7 stages ont eu lieu sur le territoire du Morvan depuis le 28 février dernier. D'autres rendez-vous sont prévus d'ici la fin mars :

- **vendredi 13 mars à 9h au camping d'Ouroux-en-Morvan,**
- **samedi 14 mars à 9h au lieu-dit Les Charmes, à Préporché,**
- **samedi 14 mars à 9h, au 20 route de Clamecy à Lormes,**
- **dimanche 15 mars à 9h au lieu-dit Sur les Vaux, route de Grandry à Sermages,**
- **dimanche 15 mars à 9h à l'auberge de Montigny, à Montigny-en-Morvan,**
- **lundi 16 mars à 9h à Velet (parking du lycée forestier) à Etang-sur-Arroux,**
- **jeudi 19 mars à 9h à la sortie du bourg de Montreuillon (direction Château-Chinon),**
- **vendredi 20 mars à 9h sur le parking de la mairie de Dommartin,**
- **samedi 21 mars à 9h à la Croix Misteret à Dun-sur-Grandry,**
- **samedi 21 mars à à 9h à la sortie du bourg de La Grande Verrière (route de Saint-Prix),**
- **samedi 21 mars à 9h au hameau des Ferrières à Saint-Andeux,**
- **mercredi 25 mars à 9h sur l'aire de pique-nique de Champeau,**
- **jeudi 26 mars à 9h au hameau Le Passou à Saint-Péreuse,**
- **vendredi 27 mars à 9h aux Ruchers du Morvan à Châterau-Chinon Campagne,**
- **samedi 28 mars à 9h à l'entrée du hameau Le Creux à Anost,**
- **samedi 28 mars à 9h à Beauvilliers,**
- **Lundi 30 mars à 9h à Saint-Brisson.**